

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Séances du mercredi 15 juillet 2015

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6695

2^e séance 6741

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

14^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mercredi 15 juillet 2015

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. Questions au Gouvernement (p. 6698)

TRÈS HAUT DÉBIT À LA RÉUNION (p. 6698)

Mme Huguette Bello

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (p. 6698)

M. Joël Giraud

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

ACCORD EUROPÉEN RELATIF À LA GRÈCE (p. 6699)

M. Éric Woerth

M. Manuel Valls, Premier ministre

ACCORD EUROPÉEN RELATIF À LA GRÈCE (p. 6700)

Mme Nathalie Nieson

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics

NÉCESSITÉ D'UN DÉBAT PUBLIC SUR LA SÛRETÉ DE L'EPR (p. 6701)

M. Denis Baupin

M. Manuel Valls, Premier ministre

INCENDIE À BERRE-L'ÉTANG (p. 6702)

M. Christian Kert

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 6702)

M. Philippe Gomes

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer

SITUATION DU MONDE AGRICOLE (p. 6703)

M. Gérard Menuel

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement

ACCORD SUR LE NUCLÉAIRE IRANIEN (p. 6704)

Mme Élisabeth Guigou

M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international

SITUATION DU MONDE AGRICOLE (p. 6704)

M. Jean-Pierre Barbier

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement

CONTRATS DE VILLE (p. 6705)

M. Alexis Bachelay

M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

RÉFORME TERRITORIALE (p. 6706)

M. Éric Straumann

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique

SITUATION DU MONDE AGRICOLE (p. 6707)

M. François Rochebloine

M. Manuel Valls, Premier ministre

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS (p. 6708)

M. Franck Gilard

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

VIOLENCES SEXISTES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN (p. 6708)

M. Carlos Da Silva

Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes

Suspension et reprise de la séance (p. 6709)

2. Déclaration du Gouvernement sur l'accord européen relatif à la Grèce (p. 6709)

M. Manuel Valls, Premier ministre

M. Roger-Gérard Schwartzberg

M. André Chassaigne

M. Bruno Le Roux

M. Christian Jacob

M. Philippe Vigier

M. François de Rugy

M. Manuel Valls, Premier ministre

VOTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 50-1 DE LA
CONSTITUTION (p. 6725)

Suspension et reprise de la séance (p. 6725)

PRÉSIDENCE DE MME CATHERINE VAUTRIN

3. Réforme de l'asile (p. 6725)

PRÉSENTATION (p. 6725)

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la réforme
de l'État et de la simplification

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure de la commission des
lois constitutionnelles, de la législation et de l'administra-
tion générale de la République

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6727)

Mme Isabelle Attard

M. Joël Giraud

M. André Chassaigne

Mme Pascale Crozon

M. Éric Ciotti

M. Arnaud Richard

M. Gabriel Serville

Mme Marie-Françoise Bechtel

M. Thierry Mariani

Mme Marion Maréchal-Le Pen

TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN
NOUVELLE LECTURE (p. 6737)

Amendements n^{os} 8, 9

Amendements n^{os} 6, 10, 23, 7, 13, 3, 17, 4, 22, 19, 5, 14, 1,
16, 2, 15, 20, 21, 18

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 6740)

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6740)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. CLAUDE BARTOLONE

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

TRÈS HAUT DÉBIT À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Comme l'électricité en son temps, le numérique, outre qu'il constitue une filière en soi, irrigue tous les secteurs de l'économie et transforme l'ensemble des usages. Pour les territoires insulaires de faible superficie, cette composante de la troisième révolution industrielle peut être un puissant accélérateur de désenclavement – d'où l'importance cruciale, pour La Réunion, des décisions qui sont sur le point d'être prises. C'est un rendez-vous capital, dont l'issue conditionnera chez nous pour une bonne part l'emploi et la croissance, mais aussi notre futur mode de développement et notre présence au monde.

L'enjeu n'a pas échappé aux opérateurs. Le très haut débit, ainsi que la 4 G, font désormais l'objet d'une grande attention. Outre une entreprise locale, qui s'est lancée dans la fibre optique depuis 2011, deux autres opérateurs viennent en effet d'annoncer leur intention d'investir dans ce secteur.

Ce nouvel engouement, qui contraste avec les retards accumulés, les prestations moindres et les tarifs internet plus élevés, laisse présager une véritable mutation dans le paysage du numérique de La Réunion. Mais, s'agissant de la région où la notion de « souveraineté numérique » à laquelle vous faites régulièrement appel a subi sa première et seule entorse, il paraît souhaitable, au moment où les offres sont appelées à se préciser, que les critères incontournables soient à nouveau affirmés.

La création d'emplois à l'exclusion de toute délocalisation, la baisse des tarifs par le biais notamment d'une concurrence active, et la sécurité des systèmes d'information sont des éléments propices pour garantir une continuité territoriale numérique.

Pouvons-nous, monsieur le ministre, compter sur votre soutien vigilant? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Madame la députée, vous pouvez en effet compter sur nous, Axelle Lemaire et moi, et sur notre engagement pour défendre tous les intérêts du territoire réunionnais en la matière. Vous avez rappelé combien la question du numérique est importante et même structurante pour l'accès de nos concitoyens et de nos entreprises à l'information et à la communication.

Je souhaite insister sur quatre points. Tout d'abord, votre territoire a subi les conséquences du rapprochement entre SFR et Numericable, que vous avez évoqué en creux. L'Autorité de la concurrence n'a pas manqué de les pointer.

Nous avons demandé qu'Outremer Telecom puisse être recédée à un nouvel acteur afin de promouvoir une plus saine et plus juste concurrence sur le territoire réunionnais ainsi que des prix plus bas. Un accord sera conclu à ce propos d'ici le 15 juin s'agissant de la vente du groupe à Hiridjee, ce qui permettra en particulier de baisser les prix. Nous veillerons à ce que tous les engagements pris soient respectés, l'Autorité de la concurrence a été claire en la matière.

Deuxième point important: le déploiement du très haut débit, la 4 G. Nous avons toujours été clairs à ce propos depuis 2014: dès que l'opération Outremer Telecom sera finalisée, nous lancerons l'appel à projets avec, en particulier, la volonté de favoriser les offres à bas coûts pour les ménages les plus modestes, ce qui permettra là encore d'équiper le territoire comme il se doit.

S'agissant, c'est mon troisième point, du réseau à très haut débit fixe, nous veillons comme partout ailleurs sur le territoire à ce qu'il soit déployé par l'ensemble des opérateurs que nous accompagnons dans les zones les moins rentables. À ce titre, l'État s'est engagé à hauteur de plus de 45 millions d'euros à La Réunion. Comme vous l'avez rappelé, deux opérateurs ont fait savoir, au mois d'avril, qu'ils investiraient également dans la fibre.

Enfin, nous sommes en train de finaliser une étude sur le coût de la connectivité, que nous voulons également diminuer pour La Réunion.

Vous le voyez, nous sommes engagés aux côtés de votre territoire sur l'ensemble de ces points. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

M. le président. La parole est à M. Joël Giraud, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Joël Giraud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et a trait à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Certains sinistrés déplorent le manque de lisibilité du fonctionnement du régime d'indemnisation des catastro-

phes naturelles, les critères établis par la commission interministérielle pour caractériser le caractère anormal de l'intensité des agents naturels pouvant, en l'absence de publication officielle, conduire à certaines iniquités.

Une curieuse jurisprudence de cette commission veut ainsi qu'une commune ne puisse être déclarée en état de catastrophe naturelle qu'à condition qu'un phénomène d'intensité anormale ait lieu sur son territoire, ce qui exclut toutes les conséquences, mêmes dramatiques, d'un phénomène survenu à quelques mètres des limites communales. Il en est de même si, face à un péril naturel imminent, il y a eu intervention humaine, telle qu'une purge de falaise.

J'illustrerai mon propos par un exemple récent. Un glissement de terrain majeur affectant la commune de Mizoën, en Isère, a conduit à la fermeture, sans déviation de proximité, de la route Grenoble-Briançon depuis le 10 avril. Trois communes des Hautes-Alpes, La Grave, Villar-d'Arène et, pour partie, Le Monêtier-les-Bains, se trouvent de ce fait enclavées entre le glissement de terrain et le col du Lautaret, à près de 2100 mètres d'altitude. Les communes les plus touchées par ce glissement de terrain se trouvent de ce fait en dehors du périmètre administratif de la catastrophe naturelle. Pourtant, les entreprises dont la vie s'est arrêtée brusquement faute d'accès sont bien victimes d'un préjudice économique lourd, assurable en termes de pertes d'exploitation, mais curieusement non indemnisable en l'absence d'événement survenu sur le sol de leur commune.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, ma question sera triple. Peut-on déroger à ce principe, non établi par un texte de loi, qui limite le périmètre concerné par un état de catastrophe naturelle au territoire de la commune sur lequel ledit événement est survenu ? Dans le cas précis de la Haute Romanche, l'arrêté de catastrophe naturelle peut-il inclure les trois communes ou parties de communes enclavées à la suite d'un phénomène survenu sur le territoire de la commune limitrophe ? Enfin, en quoi une intervention humaine telle qu'une purge de falaise est-elle susceptible d'enlever à un phénomène géologique son caractère naturel ?

Mme Delphine Batho. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous posez la question de l'éligibilité au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles des communes qui, sans que leur territoire ait été directement concerné par le glissement de terrain de la montagne du Chambon, subissent les conséquences de la coupure d'un certain nombre d'axes routiers, notamment de l'axe Grenoble-Briançon.

Je veux tout d'abord vous dire que le Gouvernement est très mobilisé pour apporter à ces communes et à leurs acteurs économiques tout le soutien nécessaire, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1982, qui définit les modalités d'indemnisation en la matière.

Vous l'avez vous-même évoqué : la commission interministérielle chargée d'apprécier les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulées par les maires fait toujours preuve de souplesse et de pragmatisme au regard des dommages causés. Cette commission précise les conditions dans lesquelles peut être activée la garantie « catastrophe naturelle » des contrats d'assurance, s'agissant des dommages aux biens. L'assuré peut alors faire jouer sa garantie pour être indemnisé des dommages matériels directs subis du fait de l'intensité anormale d'un agent naturel. Tel est aujourd'hui l'état du droit.

Vous évoquez la situation des entreprises. Un guichet unique a été émis en place pour leur apporter aide et conseil face aux difficultés qu'elles rencontrent, qu'il s'agisse de prêts à taux réduit, de report de créances publiques, d'un recours au chômage partiel, ou encore d'un aménagement des paiements au régime social des indépendants, le RSI. Les collectivités locales, notamment les conseils départementaux, ont par ailleurs décidé de mettre en place un fonds de concours.

Soyez assuré de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics pour apporter la meilleure réponse, notamment aux acteurs économiques qui subissent les effets de cette catastrophe naturelle.

ACCORD EUROPÉEN RELATIF À LA GRÈCE

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Woerth. Monsieur le Premier ministre, nous assistons depuis dimanche, au sujet de la Grèce, à un drôle d'exercice d'autocélébration du Président de la République et d'autosatisfaction générale du Gouvernement – une sorte de fanfare du 14 juillet ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Marcel Rogemont. Vous êtes jaloux !

M. Jean Glavany. On reconnaît bien là le porte-parole de Sarkozy !

M. Éric Woerth. Vous nous aviez dit qu'une sortie de l'euro n'aurait pas d'incidence sur notre économie, ce qui est évidemment faux ; que M. Tsipras était un homme d'État, alors que M. Tsipras ment à tout le monde depuis le début...

M. Philippe Baumel. C'est un spécialiste qui parle !

M. Pascal Popelin. C'est lamentable !

M. Éric Woerth. ...que le couple franco-allemand était renforcé, alors qu'il n'a jamais été aussi fragile.

Pendant longtemps, le Président a cherché un rôle dans cette négociation, sans le trouver. François Hollande a voulu jouer le rôle d'entremetteur entre M. Tsipras et Mme Merkel. Ce n'est pas un rôle digne de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Martin. Un peu de respect !

M. Éric Woerth. Face à cela, nos exigences ont été constantes ...

M. Jean Glavany. Sarkozy n'a pas arrêté de changer d'avis !

M. Éric Woerth. ... : garder la Grèce dans la zone euro, mais pas à n'importe quel prix, en obtenant des réformes profondes de l'économie grecque et en surveillant de près leur mise en œuvre ; préserver le couple franco-allemand, chahuté par l'attitude ambiguë du Président de la République ; réformer les modes de gouvernance de la zone euro. J'ajouterai un impératif supplémentaire : celui de protéger la France et le contribuable français.

Comme beaucoup de Français, j'éprouve une confiance très limitée envers votre gouvernement, et une méfiance absolue vis-à-vis du gouvernement grec. Néanmoins, je voterai pour l'ouverture des négociations (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen) car j'ai la conviction que voter contre aurait des conséquences plus graves encore. Mais je souhaite avoir des réponses précises aux questions suivantes : comment pouvez-vous nous assurer

que le plan de réformes sera strictement appliqué? S'il ne l'était pas, quelles conséquences le Gouvernement français en tirerait-il?

Le piètre spectacle qu'a donné l'Europe doit trouver une réponse aussi puissante que rapide. Quelles initiatives allez-vous prendre dans ce domaine, et notamment pour assurer un renforcement de la zone euro faute duquel on court au désastre?

M. Jean Glavany. On va demander conseil à Sarkozy!

M. Éric Woerth. Enfin, le Président de la République exige pour la Grèce des réformes qu'il n'est pas capable de faire en France. Quand engagerez-vous en France les réformes que vous exigez de la Grèce? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. Jean-Pierre Dufau. La voix de son maître!

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre, monsieur Woerth, on pourrait continuer sur le mode de l'humour, en parlant d'autocélébration, puisque j'ai cru comprendre que vous gratifiez le président de votre formation politique de l'accord qui a été conclu dimanche. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*) Cette gratification a fait sourire et pourrait bien vous valoir, dans quelques mois, le prix de l'humour politique. Ce n'est certes pas moi qui le décerne, mais j'essaie d'y contribuer à ma manière.

M. Christian Jacob. Vous êtes bien placé vous-même!

M. Manuel Valls, Premier ministre. Alors nous sommes deux, monsieur Jacob!

Mais revenons à l'essentiel: la France s'est déterminée uniquement en fonction des intérêts de l'Europe. Tel a été le sens des discussions que Michel Sapin a menées au niveau de l'Eurogroupe, et le Président de la République au niveau du Conseil européen. Vous-même souhaitiez, comme une grande majorité de celles et ceux qui siègent dans cette assemblée, que la Grèce reste dans la zone euro – pas à n'importe quelle condition, bien sûr – pour des raisons à la fois économiques, politiques et géostratégiques, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Il y a une semaine, chacun ici souhaitait, exigeait même, que la France et l'Allemagne avancent de conserve. Le résultat du sommet européen – j'y reviendrai tout à l'heure, à l'occasion du débat qui sera suivi d'un vote, – c'est que la Grèce reste dans la zone euro. C'était essentiel, et c'était la position de la France, défendue de la manière la plus opiniâtre par le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. Guy Geoffroy. Diantre, quelle opiniâtreté!

M. Patrick Hetzel. N'importe quoi!

M. Manuel Valls, Premier ministre. Vous demandiez enfin que le couple franco-allemand joue pleinement son rôle – ce point était au cœur de mon intervention et le Président de la République a rappelé hier cette nécessité. S'il ne peut pas tout à lui tout seul, dans l'Europe telle qu'elle existe aujourd'hui, rien ne peut se faire si la France et l'Allemagne n'avancent pas de conserve.

M. Marc Le Fur. Et les contribuables français?

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le Président de la République avait non seulement le souci que la Grèce reste dans la zone euro, mais aussi que la France et l'Allemagne, que la chancelière allemande et lui-même, avancent ensemble, qu'un accord soit trouvé, et que le contribuable français soit en effet protégé. C'est sur ce résultat que vous aurez, en conscience et en responsabilité, à vous prononcer au terme du débat que nous aurons cet après-midi.

J'aurai alors l'occasion, monsieur Woerth, de revenir sur les questions de fond...

M. Guy Geoffroy. Il faudrait répondre tout de suite!

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...mais je veux dire dès maintenant que l'Europe a traversé une crise sans précédent, une crise qui l'a fragilisée et qui nous impose de prendre un certain nombre d'initiatives concernant la zone euro – le Président de la République l'a dit hier.

Quand la France joue pleinement son rôle en Europe, quand le chef de l'État assume pleinement son rôle et qu'il permet, grâce à l'action conjointe de la France et de l'Allemagne (« *Faux!* » sur les bancs du groupe Les Républicains.)...

Mme Claude Greff. Surtout de l'Allemagne!

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...de sortir l'Europe de la crise, on oublie, monsieur Woerth, que l'on est un opposant, et on salue une victoire pour l'Europe et pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF À LA GRÈCE

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Nieson, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Nathalie Nieson. Monsieur le ministre des finances, lundi 13 juillet, à l'issue d'une négociation marathon, un accord européen a été trouvé pour permettre à la Grèce de demeurer dans la zone euro. Cet accord n'allait pas de soi. Nombre d'États membres souhaitaient que la Grèce sorte, suite au résultat du référendum grec du 5 juillet dernier. Cette position n'a pas été celle de la France, pour des raisons politiques et économiques.

Des raisons politiques, car la dislocation de l'Union européenne qu'aurait entraînée un « Grexit » contrevient aux fondements mêmes du projet européen tel qu'il a été conçu au sortir de la Seconde guerre mondiale.

Des raisons économiques aussi, car la sortie d'un membre de la zone euro aurait été un saut dans l'inconnu dont personne ne mesure véritablement les conséquences, pour les Grecs, bien sûr, mais aussi pour les autres peuples d'Europe.

Le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, avez joué un rôle central lors de cette négociation. La France a porté sa vision d'une Europe fidèle à ses valeurs en défendant parfois seule le maintien de la Grèce dans la zone euro.

Le sang-froid, le sens de l'intérêt général, la qualité des relations que le Président de la République entretient avec les dirigeants de la zone euro (« *Oh!* » sur les bancs du groupe Les Républicains) ont été essentiels, et salués par tous, ne vous en déplaise, monsieur Woerth. (*Applaudissements sur plusieurs*

bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.) La France a une nouvelle fois été au rendez-vous de son destin européen.

Monsieur le ministre, l'accord européen du 13 juillet, soumis au vote de notre assemblée à l'issue de cette séance, est un point de départ. Pouvez-vous détailler le bilan et les perspectives qu'ouvrent les difficiles négociations de ces derniers jours? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

M. Philippe Cochet. Bonnes vacances!

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Madame Nieson, le Premier ministre vient de rappeler les grands enjeux de cette affaire qui nous dépasse tous, individuellement et collectivement. (*Exclamations et « Sur tout toi ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Il convient de faire en sorte que ce soit l'intérêt général, auquel le chahut qui règne ici ne rend pas hommage... bref, l'intérêt général de la Grèce, de l'Europe et de la France qui l'emporte.

La solution qui faisait sortir la Grèce de l'Europe était une catastrophe pour la Grèce, et plus particulièrement pour les plus faibles des Grecs, qui auraient été soumis à un choc de pauvreté absolument considérable. La sortie de la Grèce de l'euro eût été une très mauvaise chose pour l'Europe, car si l'on commence par un pays, on peut donc continuer avec un autre.

M. Jacques Myard. Eh oui!

M. Michel Sapin, ministre. C'est l'ensemble du système européen, et l'ensemble de ce pour quoi nous avons su nous battre, les uns et les autres, qui aurait été déstabilisé.

Pour la France, cela n'aurait pas été une bonne chose non plus, ni pour le contribuable français, dont il est légitime de préserver les intérêts. Car à ce moment-là, la dette de la Grèce aurait été considérablement diminuée, de manière autoritaire, et ce qui est dû à l'ensemble des Européens n'aurait, à l'évidence, pas pu être remboursé. C'est l'enjeu qui nous a réunis.

Je veux le confirmer, pour l'avoir vécu de l'intérieur : la France a été au rendez-vous. Je parle de la France, au-delà des personnes, au-delà de ceux ou celles qui l'incarnent, au-delà du Président de la République lui-même, ou de tel ou tel ministre. La France a été au rendez-vous, parce qu'elle a été claire depuis le début. Depuis le début, nous disons qu'il faut respecter le peuple grec, et que le peuple grec doit respecter les règles de fonctionnement de l'Europe.

Depuis le début, nous disons qu'il faut marier la solidarité nécessaire de l'Europe vis-à-vis de la Grèce avec la responsabilité indispensable de la part de la Grèce. C'est l'accord qui a été trouvé : solidarité, responsabilité, et un avenir qui se dégage, même s'il y a encore devant nous beaucoup de difficultés que nous saurons traverser ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

NÉCESSITÉ D'UN DÉBAT PUBLIC SUR LA SÛRETÉ DE L'EPR

M. le président. La parole est à M. Denis Baupin, pour le groupe écologiste.

M. Denis Baupin. Enfouir dans la croûte terrestre les déchets nucléaires les plus dangereux qui soient, est-ce vraiment cela l'excellence environnementale que la France

propose au monde? Ce débat, nous aurions aimé l'avoir ici, dans l'enceinte la plus démocratique de notre pays, un débat notamment sur le passionnant concept de réversibilité.

Nous regrettons donc profondément que ce projet, qui pose des questions éthiques mais aussi techniques, dont le coût est jugé astronomique et sur lequel l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire posent de graves questions aujourd'hui sans réponses quant à la sûreté, ait été entériné ainsi sans débat et sans vote.

Nous l'avons dit, nous souhaitons que le Conseil constitutionnel, que nous allons saisir sur le sujet, revienne sur ce cavalier législatif.

M. Bernard Accoyer. Étrangleur du nucléaire!

M. Denis Baupin. Cet épisode, après tant d'autres, confirme que le nucléaire reste trop souvent incompatible avec la transparence et le débat démocratique.

Nous en avons un nouvel exemple avec la cuve de Flamanville : une cuve dont la trop grande fragilité était connue dès 2006 a été installée au cœur même du réacteur le plus puissant du monde! Le PDG d'EDF nous disait ce matin que son entreprise n'a été mise au courant de ces défauts que fin 2014, soit huit ans plus tard. Et il apparaît que des fragments issus des percements effectués sur le couvercle de cette cuve, et donc susceptibles de donner des informations cruciales sur son état, auraient disparu.

Madame la ministre de l'écologie, nous avons le droit et le devoir de savoir ce qui s'est réellement passé. C'est pourquoi ne demandons qu'une enquête administrative ou une commission d'enquête puisse faire toute la lumière.

Grâce à la loi de transition énergétique, nous nous apprêtons à ouvrir une nouvelle ère dans la stratégie énergétique de la France. Nous souhaitons que cette nouvelle ère soit aussi celle où la gouvernance nucléaire cesse enfin d'être une zone de quasi non-droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur Baupin, la filière nucléaire est stratégique pour la France, pour le climat et pour notre sécurité d'approvisionnement en énergie.

M. Bernard Accoyer et M. Patrick Ollier. C'est vrai!

M. Manuel Valls, Premier ministre. La refondation de la filière nucléaire impose – et Mme Ségolène Royal n'a eu de cesse de défendre cette vision – de lui donner la visibilité et la transparence nécessaires. Cela consiste d'abord à améliorer la compétitivité de nos acteurs et à s'assurer de leur coopération, conformément aux décisions du Président de la République du 3 juin dernier. De ce point de vue d'ailleurs, vous le savez pour y avoir pleinement participé, l'examen parlementaire de la loi de transition énergétique a permis de mener ce débat transparent, notamment pour ce qui concerne l'objectif de faire passer la part du nucléaire dans la production électrique de 75 % à 50 % à l'horizon 2025.

M. Bernard Accoyer. Stupidité!

M. Patrick Ollier. Irréaliste!

M. Manuel Valls, Premier ministre. Cette refondation impose aussi de la visibilité sur les grands projets – c'est votre question. S'agissant d'abord de l'EPR de Flamanville, il s'agit d'un projet stratégique qui doit être mené à bien en répondant aux exigences de sûreté fixées par l'Autorité de

sûreté nucléaire, à laquelle le Gouvernement renouvelle toute sa confiance. Des échanges approfondis sont en cours entre les industriels et l'Autorité de sûreté sur la cuve de l'EPR. Ils doivent se dérouler dans la confiance, et les résultats sont attendus pour le mois d'octobre.

Le stockage des déchets radioactifs est également un sujet majeur pour la filière. Les déchets nucléaires existent. Le choix de procéder au stockage en couche géologique profonde, en Meuse et dans la Marne, est un choix industriel national qui permet de garantir la sûreté sur le long terme et qui a fait l'objet d'un débat public en 2013. Je veux saluer les élus locaux qui, depuis des années, défendent ce projet. Il y a déjà un laboratoire, vous le savez aussi, qui permet d'obtenir des premiers résultats et d'approfondir les études de réalisation.

L'amendement relatif au stockage profond des déchets nucléaires, adopté dans la loi sur la croissance et l'activité, a été introduit par les sénateurs, puis retenu dans le texte final de la loi. Par cette mesure, il s'agit simplement de traduire l'engagement qui avait été pris dans la loi de 2006, c'est-à-dire de soumettre au Parlement les modalités de réversibilité du centre d'enfouissement des déchets nucléaires.

L'amendement prévoit donc que si des avancées technologiques majeures sont effectuées, les générations futures pourront non seulement arrêter le stockage en couche géologique profonde, mais aussi récupérer les déchets stockés pour les traiter différemment. Il tire les enseignements du débat public en détaillant le principe et l'organisation d'une phase pilote initiale.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, nous avons considéré qu'il fallait trancher, parce que c'était un enjeu d'intérêt national, avec des enjeux industriels et écologiques majeurs. Nous aurons, je n'en doute pas, l'occasion de rediscuter de ces questions essentielles, mais il fallait l'inscrire dans la loi. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

INCENDIE À BERRE-L'ÉTANG

M. le président. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe Les Républicains.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre de l'intérieur, hier, jour de fête nationale, dans les Bouches-du-Rhône, un inquiétant incendie s'est déclaré au cœur du site industriel de Berre, classé « Seveso », où deux cuves éloignées de près de 500 mètres ont pris feu quasi simultanément. Les premières investigations montrent que la probabilité d'un accident est faible. Il ne fait quasiment aucun doute qu'il s'agit d'un acte intentionnel.

En notre nom à tous, je relève d'ailleurs la rapidité et l'efficacité de l'intervention des services d'incendie et de sécurité mobilisés en cette circonstance. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Comment ne pas imaginer, monsieur le ministre, qu'il y ait un lien entre l'incroyable vol d'explosifs qui a eu lieu quelques jours plus tôt sur le site militaire de Miramas, situé seulement à une vingtaine de kilomètres de là, et l'incendie survenu à Berre, chez LyondellBasell, surtout lorsque l'on sait que cette multinationale bat pavillon américain ?

Malveillance ? Coïncidence ? Défaut de surveillance ? Oui, monsieur le ministre, la question de la surveillance de ces sites se pose. On en dénombre près de 1 200 sur notre

territoire et tous ne sont pas suffisamment protégés même lorsqu'ils sont classés en seuil haut, comme celui de l'étang de Berre. Monsieur le ministre, il n'est pas question de polémique, mais simplement de vous faire part de notre inquiétude, notamment en ce qui concerne ces zones géographiques.

Ma question est simple : quelles directives entendez-vous enfin adresser non seulement aux services de l'État, mais également aux sociétés exposées à des risques particuliers, afin que l'on puisse enrayer ce processus inquiétant ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez rappelé les faits qui se sont produits hier. Sur un site pétrochimique situé près de l'étang de Berre, deux cuves ont pris feu après une explosion. Les services d'incendie et de secours sont intervenus dans des délais extrêmement brefs, avec un déploiement humain et technique important : près de 120 sapeurs-pompiers sont arrivés sur le site très rapidement et ont réussi, en peu de temps, à contenir l'incendie et à éviter tout risque de pollution.

Ces événements résultent-ils d'un acte criminel ? Une enquête est en cours et les premiers éléments communiqués montrent qu'il s'agit effectivement d'un acte criminel, dont la motivation n'est pas établie. Le procureur de la République d'Aix-en-Provence, qui dirige l'enquête, sera amené à s'exprimer dans les heures qui viennent, sur la base des premiers éléments réunis, notamment, par la gendarmerie nationale et ses instituts spécialisés qui conduisent actuellement des opérations de police scientifique et technique.

Vous nous demandez de prendre enfin des mesures, mais nous avons pris des mesures depuis longtemps ! Le plan Vigipirate a été déployé, sous l'autorité du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Le ministère de Mme Ségolène Royal a été mobilisé et des mesures ont été prises. Elles concernent d'abord les industriels, auxquels les textes confèrent une responsabilité particulière en matière de surveillance et de sécurité des sites industriels. Les préfets eux-mêmes ont été chargés, par mes soins, de contrôler le respect par les industriels de leurs obligations. Hier, j'ai de nouveau demandé que ce contrôle soit systématique et continu, compte tenu du niveau de risque. La ministre Ségolène Royal recevra vendredi l'ensemble des industriels des sites concernés, de manière à rappeler ces règles de façon extrêmement précise et rigoureuse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomes, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Gomes. Monsieur le Premier ministre, le comité des signataires de l'accord de Nouméa, qui s'est tenu le 5 juin dernier sous votre présidence, a permis de donner un nouvel élan à la construction du destin commun auquel les Calédoniens sont appelés. Après avoir suscité de fortes oppositions, la question des corps électoraux référendaire et provinciaux, centrale dans notre pays, a fait l'objet d'un consensus retrouvé entre indépendantistes et non-indépendantistes. Ce point fondamental mérite d'être signalé.

Un projet de loi organique traduit cet accord. Il a été adopté par le Sénat à l'unanimité, et je ne doute pas qu'il en sera de même, ce soir, dans notre assemblée. Ainsi, au consensus local répond un consensus national, porteur d'espoir et d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie et les Calédo-

niens. C'est pourquoi je tiens à remercier les dirigeants politiques de droite et de gauche, locaux et nationaux, qui, par leur esprit de responsabilité, au niveau où ils se trouvent, ont permis que ce comité soit couronné de succès.

Désormais, monsieur le Premier ministre, il est indispensable que l'État continue de s'impliquer au plus haut niveau. C'est la condition pour que la dynamique engagée ne s'étiole pas, et c'est le sens de ma question, monsieur le Premier ministre : dans le cadre du processus engagé pour la sortie de l'accord de Nouméa en 2018, l'État continuera-t-il à s'impliquer, au plus haut niveau possible, pour que le dialogue entre les Calédoniens se poursuive et que leur avenir puisse être construit dans le consensus et la paix ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que le comité des signataires est parvenu, le 5 juin dernier, à trouver un accord tout à fait remarquable. Je sais bien qu'un certain nombre d'interrogations ou de doutes avaient pu se faire jour en Nouvelle-Calédonie durant les semaines précédentes, quant à l'implication de l'État et à la manière dont nous allions pouvoir surmonter certaines difficultés. Le 5 juin s'est manifesté un esprit de concorde, désireux de régler les problèmes d'une manière harmonieuse.

Aujourd'hui, je tiens à vous rassurer. De la même manière que l'État a affirmé qu'il était garant de l'accord et qu'il resterait donc engagé activement dans le processus, de la même manière que le Premier ministre, sous l'autorité duquel le comité s'est tenu, a réaffirmé que nous organiserions d'autres comités des signataires, si nécessaire, pour régler les difficultés éventuelles, nous devrions réussir à progresser de manière harmonieuse dans la solution des difficultés que rencontre encore la Nouvelle-Calédonie.

Comme beaucoup de participants, j'ai été agréablement surprise de voir que le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de loi organique que nous avons élaboré suite à la réunion du comité des signataires, en restant le plus près possible des volontés exprimées le 5 juin. De même, j'espère que votre assemblée adoptera ce soir ce projet de loi organique dans les termes les plus proches possible de ceux du Sénat, nous permettant ainsi d'avancer.

Il nous reste en effet beaucoup de travail puisque nous devons encore élaborer les décrets d'application et établir la fameuse liste électorale. Mais je ne doute pas que cet esprit de consensus nous permettra d'emmener la Nouvelle-Calédonie vers cet avenir commun auquel tous les Calédoniens aspirent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, du groupe socialiste, républicain et citoyen, et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

SITUATION DU MONDE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Gérard Menuel, pour le groupe Les Républicains.

M. Gérard Menuel. Monsieur le Premier ministre, la situation agricole est très préoccupante. À l'heure où les éleveurs rentrent leurs fourrages, à l'heure où la moisson se fait, le moral des agriculteurs, ainsi que celui des éleveurs, est au plus bas et leurs sentiments varient entre résignation et colère. Le monde paysan est au bord de la rupture.

Que leur répondez-vous, si ce n'est que votre ministre de l'agriculture a présidé une table ronde pour définir un accord qui n'est pas toujours pas appliqué ?

Que faites-vous, qu'avez-vous à dire aux producteurs de lait qui ont vu baisser les prix de 13 % en un an ? Monsieur le Premier ministre, un litre de lait à la ferme vaut moins cher aujourd'hui qu'une seule cigarette !

M. Bernard Accoyer. Scandaleux !

M. Gérard Menuel. Que répondez-vous, que faites-vous pour l'éleveur de porcs, à la trésorerie exsangue, qui subit une perte d'exploitation de 50 000 à 100 000 euros depuis un an et dont les prix au kilo ont chuté de 17 % ? Que dites-vous au producteur de blé dont les prix ont dégringolé de 14 % ?

M. Bernard Accoyer. Où est le ministre de l'agriculture ?

M. Gérard Menuel. Avec des charges de plus en plus lourdes, avec des contraintes de production de plus en plus pénalisantes par rapport à nos voisins, c'est toute l'agriculture, mais aussi l'ensemble du monde rural qui est en danger.

Il est de votre responsabilité, monsieur le Premier ministre, de faire respecter l'accord du 17 juin : alléger les charges de production, revenir sur un certain nombre de contraintes imposées par l'administration française, qui en ajoute sans cesse à celles de l'Union européenne (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains*) et engager sans délai des mesures de soutien aux trésoreries.

Monsieur le Premier ministre, c'est en agissant sur ces points que vous libérez les énergies d'une profession prisonnière des carcans administratifs et financiers. Je vous le redis, la situation est très grave. Nombre d'agriculteurs et éleveurs sont dans le rouge, et en situation de détresse. Quand allez-vous agir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser mon collègue Stéphane Le Foll qui accompagne aujourd'hui le président mexicain à Marseille dans le cadre d'un voyage d'État. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) C'est bien normal, car ce déplacement vise aussi à défendre la filière de l'agroalimentaire à l'international, et au Mexique en particulier. Merci de le soutenir dans cette tâche, monsieur le député.

La crise, vous l'avez dit, touche certains secteurs de l'élevage. Elle est grave car elle touche un élément majeur de notre économie. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé très activement (*Mêmes mouvements*), et d'abord dans le suivi et l'évolution de la politique agricole commune, parce que nous avons besoin d'une agriculture d'élevage moderne.

M. Alain Marty. C'est quoi, une vache, pour vous ?

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Il existe aujourd'hui une crise des marchés qui affecte en effet les prix. Mais c'est également le résultat d'une politique qui a donné des filières insuffisamment organisées et insuffisamment investies. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Marc Le Fur. Scandaleux !

M. le président. Monsieur Le Fur, asseyez-vous.

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Nous avons mis en place une politique d'allègement de charges, une politique de relance de l'investissement (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*), une politique active à l'exportation.

M. Alain Marty. Zéro!

M. Philippe Cochet. Scandaleux!

M. le président. Monsieur Cochet, calmez-vous je vous prie.

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Nous avons lancé le logo Viandes de France, de façon à reconquérir des parts de marché en France et à l'extérieur, au sein de l'Union européenne en particulier. Nous avons agi également en faveur d'une remontée progressive des prix du porc et du bœuf...

M. Christian Jacob. Tu parles!

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. ...même si les résultats sont encore inégaux sur le territoire. (« *En effet!* » sur les bancs du groupe *Les Républicains*.) Quoi qu'il en soit, nous nous mobilisons, et les préfets également.

Monsieur le député, vous auriez pu rappeler dans votre question les responsabilités de la loi de modernisation de l'économie, qui a donné le pouvoir à la grande distribution (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*)...

M. le président. Merci, monsieur Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. ...responsable de la situation que vous prétendez dénoncer! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Huées sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. Christian Jacob. Demander à M. Le Guen de répondre sur l'agriculture! Tout de même!

ACCORD SUR LE NUCLÉAIRE IRANIEN

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Guigou, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Élisabeth Guigou. Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international, c'est un accord historique qui a été conclu à Vienne hier sur l'Iran. Il met fin à douze années de négociations pour éviter que l'Iran, mais aussi d'autres États de la région ne se dotent de l'arme nucléaire.

Monsieur le ministre, au nom de la France et du Président de la République, vous avez, dans ces négociations difficiles, fait preuve de fermeté tout en essayant de trouver le chemin de l'accord. C'est pour notre diplomatie, gardienne du principe de non-prolifération, et pour vous-même, à titre personnel, un succès remarquable que je tiens à saluer comme il le mérite.

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien.

Mme Élisabeth Guigou. Depuis le début de ces négociations, la France a tenu une position exigeante qui permet d'assurer la solidité et la crédibilité de cet accord très technique, très détaillé. Nous en connaissons désormais les principaux points: la limitation de la capacité de l'Iran à enrichir de l'uranium et à produire du plutonium; la vérification rigoureuse et régulière des engagements pris; la possibilité de rétablir les sanctions en cas de non-respect de l'accord.

Monsieur le ministre, je poserai trois questions. Premièrement, cet accord sera-t-il accepté par les États de la région? Israël s'est montré extrêmement critique. Qu'en est-il de l'Arabie Saoudite, des autres États arabes et de la Turquie?

Deuxièmement, Daech est une terrible menace pour tous ces pays et pour l'Europe. Cet accord permettra-t-il que l'Iran rejoigne la coalition internationale contre Daech?

Troisièmement, peut-on espérer que cet accord facilite la résolution collective, avec l'Iran, les États du Golfe, les États-Unis mais aussi la Russie, des terribles conflits qui déstabilisent le Liban, qui martyrisent les peuples de Syrie et d'Irak et qui peuvent rendre encore plus grave la situation à Gaza? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et quelques bancs du groupe écologiste.*)

M. Claude Goasguen. Et le Yémen?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères et du développement international.

M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international. Madame la présidente de la commission des affaires étrangères, il faut savoir mesure garder et le mot d'historique, qui est souvent utilisé, est aussi souvent galvaudé. Mais en l'occurrence, je crois que cette épithète est méritée.

M. Sylvain Berrios. Historiquement nul!

M. Laurent Fabius, ministre. Comme vous l'avez souligné, cela fait douze années de controverses et de discussions qui se sont conclues positivement par cet accord dit de Vienne ou du 14 juillet.

Pour ce qui concerne les détails techniques, je suis à la disposition des commissions de votre assemblée. Quant à votre question sur Daech, l'Iran chiite mène en effet une lutte contre Daech, qui se prétend sunnite. Mais qu'il y ait des accords assumés entre tous ceux qui veulent lutter contre Daech... Nous n'en sommes pas là.

Vous vous interrogez également sur la réaction des États de la région. S'agissant d'Israël, vous avez entendu la réaction du Premier ministre israélien, qui est celle qu'on attendait et dont il avait fait part avant même la conclusion de l'accord. En ce qui concerne les États voisins, non seulement la réaction est beaucoup plus nuancée, mais ils ont compris que si l'on veut éviter la prolifération nucléaire, c'est une position ferme – celle de la France tout au long de ces discussions – qui, seule, peut permettre d'obtenir les assurances dont nous avons besoin.

Enfin, quelles seront les conséquences en matière de politique internationale? Je me garderai d'une conclusion définitive. Certains soutiennent qu'à partir de cette orientation, rien ne changera. D'autres soutiennent le contraire. Je me garderai de trancher.

Ce qui est certain, c'est que la France qui était garante de la robustesse de l'accord sera garante de la robustesse de son application. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

SITUATION DU MONDE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Barbier, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Pierre Barbier. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Alain Moyne-Bressand, s'adresse à M. le Premier ministre.

Hier, 14 juillet, nous fêtons la prise de la Bastille, qui fit prendre conscience à la monarchie de la gravité de la situation de la France en 1789. (« *Bravo!* » et *sourires sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) François Hollande, retranché dans son palais de l'Élysée, en a-t-il tiré les conséquences? Aucunement. Dans son interview, seule son autosatisfaction était évidente. Écoute-t-il les Français? Écoute-t-il ceux qui travaillent, ceux qui souffrent? (« *Non!* » sur les bancs du groupe Les Républicains.) Sûrement pas. La preuve: il n'a pas eu un mot, pas un geste en direction de l'agriculture et des agriculteurs. (« *Eh oui!* » sur les bancs du groupe Les Républicains.)

M. Nicolas Bays. Vous les avez tués!

M. Jean-Pierre Barbier. Pourtant je vous l'assure, mes chers collègues, la colère gronde dans nos campagnes. Issu d'une circonscription rurale où toutes les filières sont représentées et rencontrant régulièrement les agriculteurs, je peux vous dire que rien ne va plus. Les agriculteurs, souvent les plus jeunes, sont étranglés et pris au piège des prix qui baissent et des charges qui augmentent, comme les contraintes administratives. (« *Eh oui!* » sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

Outre la filière du lait, que la fin des quotas et des prix au plus bas ont plongée dans une situation d'urgence, celles de la viande, des fruits et même des céréales sont aujourd'hui menacées, alors que l'agriculture représente une part importante de nos exportations. La trésorerie des exploitations est au plus bas. Les manifestations de désespoir se multiplient. (« *Eh oui!* » sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

La demande des agriculteurs est simple: ils vous demandent, monsieur le Premier ministre, de faire respecter les accords du 17 juin, signés par votre ministre de l'agriculture. Ils vous demandent de faire respecter par la grande distribution et les industriels une juste répartition des marges bénéficiaires. Ils vous demandent d'intervenir auprès de l'Europe pour que cette crise soit endiguée. Ils vous demandent simplement de pouvoir vivre, de faire vivre leur famille, de leur travail.

Les entendrez-vous, monsieur le Premier ministre, ou vous réveillerez-vous un matin en sursaut en vous disant: « Mon Dieu, c'est une révolution! »? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mes chers collègues, je vous en prie! Vous connaissez la règle: c'est le Gouvernement qui décide quel ministre apporte la réponse. (*Mêmes mouvements.*) En outre, on vous a déjà dit pourquoi le ministre de l'agriculture n'était pas là aujourd'hui.

M. Christian Jacob. C'est une honte!

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, vous avez soulevé certains points qui sont au cœur de l'action du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'action qu'il mène à Bruxelles pour réorienter la politique agricole commune – la PAC –, des relations avec la grande distribution ou de la nécessité de réorganiser nos filières – tout cela pour maintenir les prix. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Oui, monsieur le député, depuis des mois Stéphane Le Foll remet en marche tout ce que vous aviez négligé depuis des années sur tous ces sujets. (« *Tout à fait!* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – *Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Nicolas Bays. Vous êtes les fossoyeurs de l'agriculture française!

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Vous n'aviez jamais privilégié l'élevage dans la PAC: nous l'avons fait. Vous aviez laissé, à travers la loi de modernisation de l'économie – la LME –, le pouvoir à la grande distribution. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Nous sommes intervenus, le ministre s'est impliqué très directement et, avec la loi Hamon, nous avons réorienté les rapports de force entre les éleveurs et la grande distribution. Nous intervenons régulièrement sur les prix et nous baissions les charges, ce que vous n'avez pas fait, monsieur le député. (*Mêmes mouvements.*)

Bref, nous avons devant nous un chantier d'autant plus difficile que vous ne l'aviez jamais pris en charge pendant des années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.* – *Huées sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

CONTRATS DE VILLE

M. le président. La parole est à M. Alexis Bachelay, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Alexis Bachelay. Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, en juillet 2012, la Cour des comptes a rendu un rapport sur la politique de la ville pointant ses impacts positifs, mais aussi des dysfonctionnements et la nécessité de simplifier et d'adapter des dispositifs qui se sont empilés depuis une trentaine d'années. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Notre majorité a mis en chantier une réforme profonde de la géographie prioritaire, initiée par M. François Lamy et aujourd'hui conduite par vous-même et Mme Myriam El Khomri. Le nombre de quartiers prioritaires est passé de 2 500 à 1 500 et ceux-ci comptent désormais plus de cinq millions de nos concitoyens. (*Mêmes mouvements.*)

Ainsi, nous mettons des moyens supplémentaires là où ils sont le plus nécessaires, en arrêtant le saupoudrage et en concentrant les efforts pour aider efficacement les quartiers en difficulté.

M. Patrick Ollier. Et les autres?

M. Alexis Bachelay. La publication de la liste des quartiers prioritaires et la signature des nouveaux contrats de ville ont conduit des associations et des projets à sortir de la politique de la ville, et donc du bénéfice des crédits qui y sont rattachés. Or le travail des associations et les projets mis en œuvre par celles-ci gardent tout leur sens et toute leur utilité pour les habitants, quel que soit le label et même s'ils ne sont plus estampillés « politique de la ville ».

Il m'apparaît important d'accompagner ces associations et ces projets qui ne relèvent plus des crédits de la politique de la ville vers des crédits de droit commun. Ce travail est en cours: la semaine dernière, Mme Myriam El Khomri, votre secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, a reçu une délégation d'associations de la commune de Gennevilliers, située dans ma circonscription, associations qui, pour certaines, sont dans ce cas de figure.

Monsieur le ministre, ma question est double. Pouvez-vous, tout d'abord, communiquer à la représentation nationale un bilan d'étape de cette réforme (« Allô ! » sur plusieurs bancs du groupe *Les Républicains*.) et confirmer la volonté du Gouvernement de sanctuariser le budget consacré aux moyens d'action de la politique de la ville ? Pour ce qui est des associations et des quartiers qui ne relèveront plus de ces crédits, pouvez-vous nous expliciter les dispositifs et les moyens mis en œuvre pour pérenniser leurs actions et les accompagner dans cette année de transition, qui peut parfois présenter certaines difficultés ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, l'État soutient le secteur associatif et nous avons conduit une réforme généreuse de la ville et de la géographie prioritaire (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*), qu'il est urgent de valoriser en la concentrant sur les quartiers qui en ont le plus besoin.

Suite au comité interministériel du 6 mars, cette réforme se traduit par des engagements nouveaux pour le secteur associatif. Près de cinquante millions d'euros ont ainsi été dégagés et le secteur des associations en est prioritairement bénéficiaire.

Quant aux contrats de ville, nous en signons à longueur de semaines, avec Mme Myriam El Khomri – c'était le cas samedi dernier à Lorient et encore aujourd'hui à Lille. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Bien sûr, et heureusement, des quartiers sortent, pour tout ou partie, de la géographie prioritaire lorsque des résultats positifs et significatifs sont recensés. C'est le cas des Grésillons à Gennevilliers, dans votre circonscription.

Cela ne signifie pas que tout va pour le mieux mais que la situation s'y est améliorée, et tel est bien notre objectif. Le défi reste d'accompagner ce secteur associatif avec les outils de droit commun. Outre le dispositif de veille qui a été mis en place et permet notamment la poursuite de la réussite éducative, l'État restera présent en soutenant financièrement le secteur, en refondant les règles de partenariat et en simplifiant la vie des associations.

Je tiens à vous dire que, dans le respect des règles européennes, ces priorités seront rappelées dans une circulaire, actuellement en préparation, qui fixera les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et le secteur associatif. La stabilité et la sécurisation sont les clés d'une mise en œuvre concrète de la charte des engagements réciproques entre l'État et les associations. Soyez assuré, monsieur le député, que le secteur associatif reste une priorité de notre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

RÉFORME TERRITORIALE

M. le président. La parole est à M. Éric Straumann, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Straumann. Monsieur le Premier ministre, nous venons d'apprendre, à l'occasion du dernier congrès des régions de France, que les régions allaient gagner 3,9 milliards sur le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et ce au détriment des départements. Avec l'explosion des dépenses sociales liées à votre politique économique qui ne fait qu'aggraver le chômage, nos conseils dépar-

tements vont devenir de petites Grèce en puissance. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Serge Janquin. C'est honteux !

M. Éric Straumann. Le Président de la République voulait la fin administrative des départements ; en pratique, vous avez décidé leur mort financière.

Plus généralement, l'opinion, y compris parmi vos amis politiques, commence à prendre conscience de l'ineptie de votre réforme territoriale.

M. Jacques Myard. Bravo !

M. Éric Straumann. Il suffit de lire le titre d'un mensuel économique : « moins de régions, plus de dépenses ! »

La moindre réunion de quelques heures va imposer une véritable expédition à travers ces immenses régions, avec une hémorragie des coûts de déplacement et d'hôtellerie nécessaires afin qu'élus et agents puissent s'y rendre.

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Quel programme !

M. Éric Straumann. Le président du conseil régional du Limousin l'affirme : la vérité, c'est que l'on ne fera pas un sou d'économie. Au contraire, les dépenses de personnel vont augmenter. Il faudra notamment s'aligner sur le régime indemnitaire de la région où il est le plus favorable.

M. Maurice Leroy. Exact !

M. Éric Straumann. Monsieur le Premier ministre, revenez sur cette folle réforme qui précipitera nos collectivités locales dans une grave impasse financière ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique. Sans doute, monsieur le député, n'avez-vous pas assisté à nos débats, tout au long desquels votre groupe politique a demandé que les régions disposent de davantage de pouvoirs en matière économique !

M. Éric Straumann. C'est faux !

Mme Marylise Lebranchu, ministre. Dans sa grande sagesse, le Sénat a lui aussi demandé le transfert d'un certain nombre de compétences. En clair, tout le monde dit que la région doit être le lieu de la stratégie industrielle, du développement, de l'innovation, de l'internationalisation des entreprises et de l'augmentation de notre PIB...

M. Philippe Meunier. Quelle réforme !

Mme Marylise Lebranchu, ministre. Vous croyez sans doute rassembler les électeurs en prétendant que tout cela peut se faire sans financements, mais il faut des financements pour régler ces grandes questions relatives au développement économique de la France.

Vous nous dites qu'il faut laisser aux départements l'intégralité de leurs ressources, qu'il ne faut pas diminuer les recettes des collectivités de base que sont les communes et les intercommunalités, qu'il ne faut pas modifier autant telle ressource ou telle autre... Bref, vous nous demandez sans arrêt de réduire la dépense publique mais, dans la même séance, vous nous demandez aussi de préserver les dotations des collectivités locales, ou encore, par exemple, d'aider les agriculteurs à surmonter les grandes difficultés dans lesquelles ils se trouvent aujourd'hui !

En somme, vous ne faites que nous proposer des dépenses, encore des dépenses et toujours des dépenses. Nous vous répondons par des économies, encore des économies et toujours des économies! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.* – *Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Patrice Verchère. Faites des économies de ministres!

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Par la mutualisation des services, monsieur le député, nous parviendrons, avec les présidents de région et avec les conseils généraux, à aider les PME, car nous aurons de grandes chances de bâtir des régions fortes!

Je sais que vous êtes opposé aux grandes régions, et je connais la position qui est la vôtre pour votre région. Cependant, soyons raisonnables ensemble: fallait-il une nouvelle organisation territoriale de la République? Oui! (« *Pas celle-là!* » *sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Fallait-il qu'elle soit équilibrée? Oui! Les régions doivent-elles être fortes? Oui, monsieur le député! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

SITUATION DU MONDE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. François Rochebloine. Ma question, monsieur le président, s'adresse à M. le Premier ministre, et non pas à M. Le Guen. (« *Très bien!* » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

Depuis plusieurs semaines, le groupe de l'Union des démocrates et indépendants n'a cessé de vous interpellier sur la crise sans précédent que traversent nos agricultures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Meunier. Ils n'en ont rien à faire!

M. François Rochebloine. Cette crise touche à la fois les producteurs de viande bovine et de porc mais aussi de lait. Alors que les coûts de production ne cessent d'augmenter, les pressions que la grande distribution exerce sur les prix sont devenues insoutenables pour nos éleveurs.

M. Nicolas Bays. La faute à qui?

M. François Rochebloine. Plus qu'un enjeu économique, la crise de l'élevage représente aujourd'hui un enjeu social de grande ampleur pour notre pays. Les revenus agricoles ne cessent de chuter, plongeant des milliers d'agriculteurs dans une détresse professionnelle et personnelle. Les réponses apportées par M. le ministre Le Guen sont méprisantes. Entendez le désespoir de nos agricultures! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

La semaine dernière, en réponse à notre collègue François Sauvadet, votre ministre de l'agriculture s'est lui-même déclaré dans l'impossibilité d'agir directement. Certes, l'État ne peut pas tout, mais il dispose tout de même d'outils suffisants pour faire respecter des accords qui, jusqu'ici, ont été bafoués par la grande distribution.

M. Bernard Accoyer. Très bien!

M. François Rochebloine. À la veille de la pause estivale, monsieur le Premier ministre, il faut une réponse forte. Le groupe UDI vous demande solennellement d'organiser un débat sur la situation que vit le monde agricole, et ce avant la

fin de la présente session extraordinaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

Le Sénat, quant à lui, a pris l'initiative d'une grande conférence agricole qui aura lieu demain en présence de tous les acteurs concernés.

M. Philippe Vigier. Eh oui!

M. François Rochebloine. Face à une crise aussi violente et déterminante pour l'avenir de notre pays, chacun doit être prêt à travailler main dans la main pour sortir de l'ornière. Le groupe UDI monsieur le Premier ministre, est prêt à relever ce défi. Il ne tient plus qu'à vous d'accepter cette main tendue et de passer de la communication à l'action! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (« *Ah!* » *sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

M. Manuel Valls, *Premier ministre.* Soyons respectueux du fonctionnement normal de nos institutions: M. le ministre de l'agriculture est en ce moment avec le président du Mexique. Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement l'a suppléé, comme il l'a souvent fait, y compris en d'autres temps.

M. Alain Marty. Qu'on lui donne les réponses!

M. Manuel Valls, *Premier ministre.* La crise que traverse le monde agricole mérite selon moi que chacun soit conscient des problèmes et des défis auxquels nous faisons face.

La loi d'avenir pour l'agriculture a apporté une réponse à ce qui constitue une crise économique, sociale et même morale du monde agricole, pour reprendre les propos du président Xavier Beulin.

M. François Rochebloine. C'est vrai!

M. Manuel Valls, *Premier ministre.* Cette fois-ci, nous faisons face dans un certain nombre de filières à une autre crise: ce n'est pas qu'une crise budgétaire, comme nous avons pu en connaître, et que l'on pourrait régler à coup de subventions.

De ce point de vue du reste, ceux qui demandent des subventions supplémentaires – ce n'est pas votre cas, monsieur Rochebloine – sont souvent les mêmes qui demandent que l'on réduise la dépense publique dans bien des secteurs! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Vous avez raison, monsieur le député: il faut faire face à cette crise. Le Parlement est souverain: si, comme le Sénat le fera demain, l'Assemblée nationale souhaite organiser un débat en commission ou dans l'hémicycle, c'est son droit.

M. Yannick Favennec. Qu'en dites-vous, monsieur le président?

M. Manuel Valls, *Premier ministre.* M. Le Foll se rendra demain au Sénat et se tient naturellement à la disposition des commissions compétentes de l'Assemblée et de l'ensemble des députés pour répondre à leurs questions. Il a lui-même souhaité qu'ait lieu cette table ronde avec les producteurs, les éleveurs et la grande distribution, et il souhaite que cet accord soit pleinement mis en œuvre.

Cela étant dit, ce sont les mêmes – pas vous, monsieur Rochebloine – qui défendent l'économie de marché, le retrait de l'État et la baisse des subventions et qui nous expliquent dans le même temps qu'alors qu'ils ont voté la

loi de modernisation de l'économie qui donnait le pouvoir à la grande distribution, c'est à nous, c'est au Gouvernement d'obliger celle-ci à prendre ses responsabilités! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et quelques bancs du groupe écologiste. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Sur ce sujet comme sur bien d'autres, il est temps, mesdames et messieurs les députés, que vous répondiez devant les Français à l'exigence de cohérence et que vous cessiez d'utiliser à vos propres fins le drame du monde agricole et la situation des agriculteurs, des éleveurs et d'un certain nombre de filières! (*Mêmes mouvements.*)

M. Philippe Cochet. Cessez de brandir votre *muleta* !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Il y a encore quelques mois, j'ai rencontré les éleveurs de porcs en Bretagne, et j'ai discuté avec eux de la souffrance qui est la leur, de leur endettement, des craintes qu'ils éprouvent pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Face à ces crises, nous répondons présents pour que la grande distribution prenne pleinement ses responsabilités, mais nous n'utiliserons jamais à des fins politiques le malheur de ceux qui font aujourd'hui face à ce défi! (« *Olé!* » sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

En clair, monsieur le député, nous répondons présents! Le ministre est à votre disposition et nous agissons, parce que c'est ce que le monde agricole attend. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour le groupe Les Républicains.

M. Franck Gilard. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, je souhaite vous interroger sur les difficultés rencontrées par les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets avec les éco-organismes, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

Aujourd'hui, les fabricants nationaux doivent prendre en charge, y compris financièrement, la collecte et le traitement des déchets issus de leurs productions. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou bien de façon collective dans le cadre d'un éco-organisme. Ainsi, la contribution des producteurs auprès des éco-organismes agréés par les pouvoirs publics s'élève déjà à plus de 800 millions d'euros par an.

La montée en puissance de ces filières depuis le milieu des années 1990 a permis des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets. Toutefois, des difficultés surviennent avec certains organismes, à l'exemple de celui en charge des déchets diffus spécifiques, qui a décidé unilatéralement de suspendre la collecte dans un nombre important de déchetteries.

Cet éco-organisme semble avoir oublié que ses activités – à but non lucratif – s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général, en appui au service public de gestion des déchets. Il semble avoir oublié aussi que les collectivités locales constituent le principal canal de collecte pour que les producteurs de déchets diffus spécifiques puissent assurer leurs obligations par rapport aux produits qu'ils mettent sur le marché.

Ces arrêts de collecte, qui constituent une interruption de prestation dans le cadre du service public de gestion des déchets, sont illégaux au regard des conventions de droit public liant l'éco-organisme aux collectivités locales.

Face à ces dysfonctionnements majeurs, nous vous demandons, madame la ministre, de bien vouloir nous préciser les actions qui seront engagées par votre ministère pour rappeler ces éco-organismes à leurs obligations et définir un nouveau mode de fonctionnement de cette filière, éventuellement financier, permettant aux collectivités en charge des déchets d'exécuter leur mission de service public dans des conditions acceptables.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Monsieur le député Gilard, j'ai sous les yeux la lettre que je vous ai adressée le 3 juin dernier sur un sujet que vous connaissez bien. En tant que président d'un syndicat de traitement des déchets, le syndicat de gestion des ordures ménagères de l'est et du nord de l'Eure, ou SYGOM, vous faites un travail remarquable dans ce domaine. (« *Bravo* » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

À la suite de votre courrier, j'ai diligenté une inspection pour savoir pourquoi nous nous trouvons dans cette situation, s'agissant d'une filière à responsabilité élargie du producteur. Celle que vous citez est récente puisque c'est la dernière qui a été mise en place. Cette question majeure du recyclage des déchets est au cœur de la loi sur la transition énergétique. Il permet de faire des économies d'énergie et de lutter contre les différentes formes de pollution, mais aussi de faire baisser le prix des matières premières.

Il est vrai que cette filière ne fonctionne pas bien. Pour les particuliers, il est très difficile de trier ces déchets diffus spécifiques, les plus dangereux : on ne trouve dans les bacs que 30 % de déchets relevant effectivement de cette filière. Cela pose un problème à l'éco-organisme, qui n'est pas tenu de traiter les déchets étrangers à la filière et qui sont pourtant déposés dans les bacs. Cela pose aussi un problème aux collectivités locales : cette filière ne fonctionnant plus, le coût du traitement retombe sur elles au lieu d'incomber aux fabricants.

C'est pourquoi j'ai demandé au directeur général de l'éco-organisme de m'indiquer les raisons de la suspension de la collecte des déchets dans certaines collectivités.

Je vous l'ai écrit, une enquête est en cours et je vous répondrai le plus rapidement possible pour que nous puissions trouver une solution à ce problème difficile que je vous remercie d'avoir évoqué. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

VIOLENCES SEXISTES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à M. Carlos Da Silva, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Carlos Da Silva. Ma question s'adresse à madame la secrétaire d'État chargée des droits des femmes.

« Quelle idée de mettre une jupe aussi courte! »

« Elle l'a bien cherché! »

« Il lui a seulement mis la main aux fesses! »

« Elle n'avait qu'à dire non ! »

« Être sifflée, c'est plutôt sympa ! »

Madame la secrétaire d'État, quand cesserons-nous d'entendre de telles imbécillités pour justifier les agressions dont les femmes sont victimes dans l'espace public, encore aujourd'hui, en 2015 ? (*Rumeurs sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes vous a remis son avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun. Le constat est effarant : 100 % des usagères des transports ont, un jour ou l'autre, été victimes de ces comportements abjects.

Alors que deux tiers des usagers des transports publics sont des voyageuses, deux tiers des victimes d'injures sont aussi des femmes. Dans plus de 50 % des cas, la première agression survient même avant l'âge de 18 ans. Mains baladeuses, regards libidineux, propos sexistes et humiliants : ce n'est pas banal, c'est du harcèlement. Qui ira dire aux Franciliennes qui prennent le RER plusieurs heures par jour, parfois la peur au ventre, qu'elles exagèrent ?

Mes chers collègues, cette violence insidieuse et largement sous-estimée doit cesser. Toute femme a le droit d'être respectée et en sécurité, libre d'aller où elle veut, quand elle le veut.

Le Gouvernement agit : la parité, la défense des droits des femmes au travail et dans l'espace public ne sont pas une marotte, ce sont des exigences fondamentales.

Madame la secrétaire d'État, vous avez arrêté un plan national. Pouvez-vous nous garantir que tous les moyens seront déployés pour mettre en œuvre les engagements de votre plan et ainsi lutter efficacement contre ces violences sexistes dans les transports en commun ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes.

Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes. Monsieur le député, je voudrais rappeler une réalité : les femmes sont les premières utilisatrices des transports en commun. Quand on évoque le harcèlement, toutes les femmes savent de quoi on parle. Mains baladeuses, regards libidineux, injures, insultes, voire agressions : c'est leur lot quotidien et ce n'est pas un petit sujet, contrairement à ce que j'entendais à l'instant sur certains bancs de cet hémicycle.

Cette situation est inacceptable. La liberté de circuler est une liberté essentielle, garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Avec Bernard Cazeneuve et Alain Vidalies, nous avons travaillé avec les associations et l'ensemble des transporteurs pour apporter des solutions concrètes à ce fléau, trop longtemps passé sous silence. Ce plan national se décline en douze mesures concrètes, autour de trois axes : prévenir, réagir et accompagner.

Afin de mieux prévenir, une grande campagne de sensibilisation sera lancée à l'automne 2015 pour rappeler l'interdit, mais aussi pour permettre à chacune et à chacun de mieux réagir devant ces situations. Un dispositif expérimental sera mis en place à Nantes, dans les bus : l'arrêt à la demande, entre deux arrêts en soirée, pour réduire au maximum la distance entre la descente du bus et le domicile.

Pour mieux réagir, les numéros d'urgence déjà opérationnels – 3117 pour la SNCF et 3246 pour la RATP – s'ouvriront aux signalements et, nouveauté, une possibilité d'alerte par SMS verra le jour cet automne, ce qui permettra une meilleure réactivité et une plus grande discrétion.

Pour mieux accompagner les victimes enfin, la formation des personnels sera renforcée. Plus de six mille agents des forces de l'ordre et des forces de sécurité des transporteurs sont déjà sur le terrain et je tiens à saluer le travail du groupe en charge des infractions à caractère sexuel en Île-de-France, qui a permis dernièrement l'arrestation d'un individu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF À LA GRÈCE

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'accord européen relatif à la Grèce, suivie d'un débat et d'un vote, en application de l'article 50-1 de la Constitution.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, l'Union européenne vient de vivre des moments difficiles, historiques mêmes.

Il y a toujours les esprits résignés qui pensent que l'on n'écrit plus l'histoire, que nos vieilles nations, comme fatiguées par le fardeau des siècles, devraient renoncer, que nos destins se décident ailleurs, loin des urnes, indépendamment de nos volontés. Il y a bien sûr, toujours, ceux qui souhaitent voir l'Europe décliner, se disloquer. Nos compatriotes, qui ont suivi les évolutions de cette crise jour après jour, ont bien senti que quelque chose de fondamental se jouait, que notre destin pouvait basculer, car c'est bien sûr l'avenir de la Grèce, mais aussi l'avenir de la construction européenne, qui était en cause. L'Europe a su surmonter une crise qui aurait pu être fatale. Sans un accord, nous aurions laissé un pays, et abandonné un peuple, à un sort terrible. Nous connaissions les conséquences : dévaluation, inflation, effondrement des salaires, faillite des banques, des entreprises, risques de divisions, de déstabilisation, avec des conséquences géopolitiques et géostratégiques que personne ne peut vraiment mesurer. Sans un accord, nous aurions donné une image inquiétante de nous-mêmes au monde, à nos partenaires des grandes nations, des grands continents, les États-Unis, la Chine, inquiets eux-mêmes des conséquences de cette crise sur la croissance mondiale. Nous aurions, enfin et surtout, tiré un trait catégorique sur une conception de la solidarité européenne.

La France ne pouvait l'accepter ! Je l'avais dit ici même. Avec le Président de la République, notre pays a su faire entendre sa voix, peser de tout son poids. On ne fait pas sortir un pays de l'Union comme cela, au gré des aléas ! Le fatalisme, les égoïsmes, le chacun pour soi, cela ne peut pas être le langage de l'Europe !

La semaine dernière, j'ai souhaité que nous débattions, dans cet hémicycle, pour que la parole de la représentation nationale se fasse entendre. L'Europe doit toujours se construire avec le peuple et avec ses représentants. Et c'est dans cette même logique que le Président de la République a souhaité que le Parlement se prononce, par un vote, sur le contenu de l'accord.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Très bien !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Quel est cet accord ? C'est d'abord la réaffirmation que la place de la Grèce est dans la zone euro, et pleinement dans l'Union européenne.

M. Jacques Myard. Pour l'instant !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Il n'y a pas de « Grexit », ni de « Grexit temporaire », idée absurde et dangereuse qui reviendrait au même. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

J'entends parler d'humiliation, mais l'humiliation aurait été avant tout, pour ce pays, pour ce peuple, d'être chassé de la monnaie unique – certains le voulaient peut-être – alors que l'immense majorité des Grecs souhaitent la conserver, souhaitent rester dans la zone euro, parce que les Grecs savent que, pour eux, rester dans la zone euro, c'est rester dans l'Europe, et que sortir de la zone euro, c'est commencer à sortir de l'Europe. Et cela, les Grecs, comme les Français, ne le veulent pas ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Cet accord, c'est également la réaffirmation de la volonté de dix-neuf États souverains de préserver la stabilité et l'intégrité de la zone euro.

L'accord, et c'est l'objet de votre vote, ce sont trois mesures principales.

Première mesure, la Grèce pourra disposer de financements importants, en contrepartie d'engagements sur des réformes précises.

M. Guy Geoffroy. Les engagements de Tsipras...

M. Manuel Valls, Premier ministre. Un nouveau programme d'aide financière, sur trois ans, dans le cadre du Mécanisme européen de stabilité, comprendra entre 82 et 86 milliards d'euros – il vient après deux précédents programmes, respectivement de 110 et 130 milliards.

Mme Claude Greff. C'est énorme !

M. Manuel Valls, Premier ministre. C'est indispensable au regard de la situation financière et économique du pays qui ne peut aujourd'hui se financer sur les marchés. La négociation de ce programme prendra nécessairement quelques semaines. Il y a donc urgence à mettre en place un financement relais dans les tout prochains jours.

M. Hervé Mariton. On paie d'abord ?

M. Manuel Valls, Premier ministre. La Grèce a devant elle d'importantes échéances de remboursement, notamment vis-à-vis de la Banque centrale européenne, qui joue un rôle majeur pour apporter des liquidités.

C'est pour cette raison que la France est pleinement mobilisée pour définir avec ses partenaires les modalités de ce financement. Le nouveau programme d'aide financière sur trois ans exige, et c'est normal, le respect de conditions strictes. En liant leurs destins, les pays de l'Union se sont donné des règles qui valent pour tous. Dès ce soir, la Grèce devrait voter des réformes importantes...

M. Jean-François Lamour. Ce n'est pas sûr !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...sur la TVA, pour plus de recettes ; sur le système des retraites, pour en garantir la viabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Claude Goasguen. Et en France ?

M. le président. S'il vous plaît ! Chaque groupe aura la parole !

M. Manuel Valls, Premier ministre. La semaine prochaine, la Grèce doit faire adopter le code de procédure civile car il est indispensable d'accélérer les procédures judiciaires et de réduire les coûts. Elle devra ensuite mener d'importantes réformes pour améliorer le fonctionnement de son économie : marché des biens de consommation, marché de l'énergie ou encore marché du travail.

M. Pierre Lellouche. Cela nous rappelle quelque chose !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Un nouveau programme de privatisations est également prévu. Un fonds indépendant – c'est un sujet important –, localisé en Grèce et placé sous l'autorité du gouvernement grec – la France y tenait pour que la souveraineté de la Grèce soit respectée – gèrera la vente des actifs. Les produits générés permettront à la Grèce de disposer progressivement d'une somme d'un montant total de 50 milliards d'euros, pour rembourser la recapitalisation des banques, diminuer la dette et soutenir l'investissement, donc la croissance. Enfin, la Grèce s'engage à moderniser enfin en profondeur son administration publique et créera notamment une agence des statistiques indépendante.

Les choix faits par le gouvernement d'Alexis Tsipras ne sont certainement pas des choix faciles. Les Grecs, alors qu'ils ont déjà subi les effets d'une crise économique et sociale sans précédent, devront faire des efforts supplémentaires ; supplémentaires, mais indispensables et, je veux le rappeler, sans commune mesure avec l'appauvrissement de la population grecque qu'aurait provoqué une sortie de la zone euro, un *Grexit*. Je veux saluer le courage du Premier ministre grec qui prend, ici, les bonnes décisions, dans l'intérêt supérieur de son pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Bruno Le Maire. Il n'a aucun courage !

M. le président. S'il vous plaît ! Chaque groupe pourra s'exprimer !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Quand on veut soutenir la Grèce et Alexis Tsipras, on ne fait pas le jeu de ceux qui veulent sa sortie de la zone euro. Ceux qui, par tactique ou essentiellement par idéologie, militent aujourd'hui, après avoir donné leur accord, pour un refus de l'accord pourraient faire, en réalité, le malheur des Grecs malgré eux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Quand, par cet accord, la Grèce fait le choix de rester dans la zone euro, quand le Premier ministre grec engage des réformes, la cohérence intellectuelle et politique, c'est de soutenir l'accord ici, au Parlement français. (*Mêmes mouvements.*)

M. Hervé Mariton. Vous avez tort, monsieur le Premier ministre !

M. Pierre Lellouche. Tsipras, c'est Mélenchon et Le Pen regroupés !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le chemin choisi est celui de la vérité et de la responsabilité. Le gouvernement grec doit aussi rétablir la confiance avec les partenaires européens car beaucoup de temps a été perdu, non seulement depuis février, mais depuis bien des années. Mais c'est ce seul chemin qui sortira durablement le pays de la crise...

M. Pierre Lellouche. Pas du tout !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...car réformer son pays, moderniser son économie, rebâtir un État moderne qui fonctionne vraiment, mettre en place une véritable fiscalité sont des nécessités pour un pays qui, comme la Grèce, veut renouer avec la compétitivité – la Grèce et les Grecs le savent bien. Ne l'oubliez pas, mesdames, messieurs les députés, la plupart des réformes figurant dans le texte de l'accord sont directement reprises des propositions du gouvernement d'Alexis Tsipras, approuvées par le Parlement grec dans la nuit du 10 au 11 juillet dernier.

Deuxième mesure de cet accord : le traitement équilibré de la dette. C'est vital pour la Grèce, pour qu'elle puisse enfin commencer à envisager un avenir qui ne se limite pas au seul remboursement. L'Eurogroupe réfléchit à des mesures permettant à la Grèce de retrouver de l'oxygène et de garantir la soutenabilité de sa dette, qui s'élève aujourd'hui à 180 % de sa richesse. Ce point était capital pour les autorités grecques, essentiel pour le Premier ministre grec. Et il l'a obtenu. Le FMI a répété, ces dernières heures, qu'il fallait alléger la dette grecque. C'est bien ce que nous allons faire en reprofilant la dette, ce qui pourrait passer par un allongement de la durée de remboursement ou encore une réduction des taux d'intérêt. Ceux qui votent contre l'accord, qui souhaitent la sortie de la Grèce de la zone euro, doivent dire aux Français, les yeux dans les yeux – car c'est un langage de vérité –, que cela leur coûterait bien plus cher car les Grecs ne pourraient plus rembourser la dette. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Hervé Mariton. Enfin !

M. Jacques Myard. C'est de la cavalerie !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Enfin, troisième mesure : les Grecs disposeront d'un programme d'investissement de 35 milliards au service de la croissance et les autorités européennes y travaillent. Cette somme viendra d'une meilleure utilisation des fonds structurels et des différents programmes de l'Union européenne, mais aussi du plan présenté par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Ce que la France défend à l'échelle européenne, s'agissant de la stratégie économique à mener, vaut aussi pour la Grèce : il ne peut pas y avoir de réformes efficaces sans investissements et sans croissance.

Nous avons ici un accord, difficile bien sûr, mais responsable et global,...

Mme Jacqueline Fraysse. Pas global !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...et qui doit surtout s'inscrire dans la durée. Je veux saluer à nouveau devant vous l'implication du ministre des finances, Michel Sapin, qui a œuvré sans relâche pour rapprocher les points de vue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain*

et citoyen.) Bien sûr, nous n'ignorons pas les difficultés et il y aura encore des rendez-vous compliqués pour la Grèce et pour l'Europe – Michel Sapin, Laurent Fabius, Harlem Désir et moi-même le savons bien.

Mme Jacqueline Fraysse. C'est sûr !

M. Manuel Valls, Premier ministre. La Grèce va recevoir – je viens de le détailler – plus de 80 milliards d'euros d'aide financière, 35 milliards d'euros au service de la croissance et sa dette sera rééchelonnée. Bien sûr, il y a des réformes à mener. Mais, sans cela, les difficultés réapparaîtront. Si les réformes sont exigeantes, c'est aussi – il faut le dire – parce qu'elles n'ont jamais été menées. D'ailleurs, mettre en cause les autorités actuelles, alors qu'il y a eu des majorités dont chacun ici peut se réclamer, est injuste.

M. Guy Geoffroy. Tsipras n'a pas fait grand-chose d'autre qu'embaucher !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Des engagements pris par le Gouvernement grec actuel ont été et seront à nouveau soumis au vote. Faisons un peu confiance au Gouvernement d'un pays ami, avant de porter des jugements aussi rapides ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Claude Goasguen. On verra plus tard !

M. Hervé Mariton. Tsipras n'a pas fait grand-chose !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Cet accord, monsieur Mariton, ce n'est pas un chèque en blanc. C'est le peuple grec qui a décidé d'élire ce Gouvernement et les raisons de l'élection de M. Tsipras et de sa majorité n'appartiennent ni à vous, ni à nous, mais qu'au seul peuple grec ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Laurent Furst. Qui paie ?

M. Philippe Meunier. C'est nous qui payons !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Qui paie, monsieur le député ? Encore une fois, dites clairement à vos électeurs en Alsace que, puisque vous souhaitez la sortie de la Grèce de la zone euro, c'est à cause de vous que la dette ne leur sera jamais remboursée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.* – *Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Laurent Furst. C'est à cause de vous ! Arrêtez les manipulations !

M. Yves Fromion. C'est à cause des Grecs !

M. Laurent Furst. Ce sont des méthodes d'un autre temps !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Cet accord n'est pas un chèque en blanc, justement parce que nous demandons beaucoup à la Grèce, non pas pour la punir, mais pour l'accompagner dans un redressement économique indispensable. C'est cela, la solidarité. À l'inverse, je le répète devant vous, l'absence d'accord, que certains d'entre vous auraient – semble-t-il – préféré, aurait abouti avec certitude à ce que les 40 milliards de prêts que les contribuables français ont octroyés aux Grecs, sur une décision de la majorité précédente, disparaissent à jamais.

M. Philippe Meunier. Ils ne seront jamais remboursés !

M. Bernard Accoyer. Ce sont, non pas 40 milliards d'euros, mais 70 milliards !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Ceux qui ont tout fait pour le *Grexit*, qui ont appelé à punir les Grecs, appelaient en fait à nous punir nous-mêmes.

Grâce à l'action de la France et à cet accord, ce sont aussi les intérêts des contribuables français qui ont été protégés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Hervé Mariton. Vous y croyez ?

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le Président de la République s'est battu pour cet accord, ne ménageant aucun effort. C'était son rôle, ce que l'on attendait de la France. Nous avons là une immense responsabilité : privilégier l'intérêt général, celui de l'Europe. C'est le rôle historique de la France que de privilégier l'intérêt général, quand l'intérêt de la France et celui de l'Europe se confondent.

M. Pierre Lellouche. C'est complètement creux !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Nous avons aussi une responsabilité envers la Grèce et le peuple grec. Comme en témoigne la tapisserie se trouvant derrière moi, des liens singuliers – historiques, culturels, intellectuels – nous unissent à ce pays, peut-être parce que nous sommes des nations-sœurs qui partageons une même ambition universelle.

M. Hervé Mariton. Cela ne peut pas tout justifier !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Chacune à notre tour, la Grèce puis la France, nous avons voulu que notre voix porte au-delà de nos frontières, qu'elle porte une vision de l'humanité. Quand on est la France, mesdames, messieurs les députés, on n'abandonne pas la Grèce et le peuple grec ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Yves Fromion. Ce n'est pas la question !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Abandonner la Grèce, abandonner Athènes, c'est nous abandonner nous-mêmes. Si notre voix a pesé, c'est parce qu'elle a eu la force de la constance. (« *Bravo!* » sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Une grande nation ne change pas d'avis sur la scène internationale. Elle ne se laisse pas voguer au gré des petits calculs d'appareil, des atermoiements ou des contre-pieds tactiques du moment. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Assumer les responsabilités, c'est avoir une ligne et s'y tenir, dès lors qu'on la sait juste et bonne. Assumer les responsabilités, c'est avoir une colonne vertébrale.

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas une colonne vertébrale, c'est de la bêtise !

M. le président. Monsieur Lellouche, s'il vous plaît !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Ce n'est pas zigzaguer en fonction des humeurs et des moments.

M. Hervé Mariton. Vous êtes le seul à y croire !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, si la France est au rendez-vous de l'histoire – parce que c'est l'histoire qui est en cause –, si elle a été ce repère dans la tempête, c'est parce que, précisément, elle n'a pas dévié. La force d'une vision, la constance, la cohérence d'une grande nation, voilà ce que nous avons démontré ! Voilà ce que le Président de la République a porté, jusqu'au bout ! Chacun devrait ici s'en réjouir et le remercier d'avoir ainsi incarné la parole et l'action de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Comme vous le demandiez la semaine dernière, mesdames, messieurs les députés, la France a pu compter sur la solidité du couple franco-allemand, en allant puiser à la source de ce qui fait cette relation si particulière. La France et l'Allemagne, c'est le dépassement des haines, la réconciliation au-delà des ressentiments et des souffrances. C'est ce courage inédit – celui de nos pères – de se tendre la main, un courage qui a valeur d'exemple. La France et l'Allemagne, le Président de la République et la Chancelière ont agi avec le sens de l'histoire, conscients d'en être les héritiers et les acteurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Je condamne avec la plus grande force l'indignité des propos, l'indignité des relents nationalistes, de ces phrases qui, en cherchant à atteindre l'Allemagne, font aussi du mal à la France et à l'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Former un couple, un partenariat, ce n'est pas être d'accord sur tout,...

Mme Claude Greff. On l'a constaté !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...mais c'est savoir toujours se retrouver sur l'essentiel. Il peut y avoir des divergences, des désaccords, des sensibilités différentes, qui sont aussi celles des peuples.

Mme Claude Greff. De très petites différences !

M. le président. Madame Greff !

M. Manuel Valls, Premier ministre. C'est normal. L'Allemagne a sa voix, la France a la sienne : c'est celle d'une Europe solidaire et responsable qui n'exclut personne et sait rassembler. Nous avons notre vision de l'Europe, de l'Est à la Méditerranée, de l'Atlantique au Sud. Chaque pays membre de l'Union européenne, et aujourd'hui membre de la zone euro, qu'il se situe à l'est ou au sud, qu'il ait subi le joug des dictatures communistes et soviétiques ou celui des dictatures du sud, a sa place au sein de l'Europe. Au nom même de cette histoire, nous n'avons pas le droit d'exclure un pays, un peuple ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) La place de la Grèce est plus que jamais dans l'Europe !

M. Yves Fromion. N'importe quoi ! On est au Guignol !

M. Manuel Valls, Premier ministre. La France a toujours défendu cette position. La convergence n'est pas l'alignement que certains réclament. La France a sa vision propre et elle agit au nom des intérêts de la France et de l'Europe. Elle agira toujours de manière indépendante. Mais la solidité d'une amitié s'éprouve aussi dans l'adversité. Et nous avons fait la preuve de cette unité. Au fond, nous savions que nous devions agir de concert. Le couple franco-allemand doit être équilibré, pour être décidé et ambitieux.

M. Jacques Myard. Il y a un cocu dans le couple !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Il ne peut pas tout – il ne dirige pas à lui tout seul l'Europe – mais sans lui, l'Europe ne peut rien. Certains d'entre vous, à l'occasion de cette négociation et de ces débats, espéraient la dislocation du couple franco-allemand, pour des raisons de politique intérieure. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.* – *Huées sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Nous avons prouvé le contraire, mesdames, messieurs les députés ! La France ne conçoit son destin qu'au cœur de l'Europe. L'Europe, c'est la fierté, la vocation de la France. Elle la défendra toujours !

Un député du groupe Les Républicains. L'Europe, on l'aime !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Nous voulons, plus que jamais, une Europe forte, volontaire, généreuse. L'époque le réclame. Notre monde est fait de bouleversements, d'instabilité, de menaces. Et la France est à l'initiative.

Elle joue tout son rôle ici, pour l'Europe, et partout où il le faut : au Sahel et en Irak contre le terrorisme, au Moyen-Orient avec la question du nucléaire iranien – je salue à cet égard l'action déterminée et le talent de négociateur de Laurent Fabius. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Elle joue encore son rôle pour répondre à l'ultimatum climatique. Partout, ses armées et sa diplomatie s'engagent pleinement : soyons-en fiers, surmontons un instant nos divisions pour le constater.

M. André Schneider. De quoi est-il question ? De la Grèce ?

M. Laurent Furst. Non, de la France qui sauve le monde !

M. Hervé Mariton. Revenez au sujet, monsieur le Premier ministre !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le monde de demain se dessine aujourd'hui, et l'Europe doit choisir : être unie pour compter, ou se désunir et donc s'effacer. Mesdames et messieurs les députés, un travail important reste à accomplir pour mettre concrètement en œuvre l'accord.

M. Hervé Mariton. Pour le moins !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le Parlement grec se prononcera ce soir ; d'autres doivent le faire dans les prochains jours – je pense, bien sûr, au Bundestag. Mais nous devons aller au-delà : nous devons avoir le courage, le courage politique, de tirer toutes les leçons de cette crise, pour en faire une opportunité.

M. Pierre Lellouche. Dites-nous plutôt combien tout cela coûtera !

M. Manuel Valls, Premier ministre. J'ai tracé quelques lignes, dégagé quelques pistes la semaine dernière. Le Président de la République a formulé, hier, des propositions en ce sens. Nous avons d'abord besoin d'un véritable gouvernement économique de la zone euro – c'est d'ailleurs la position constante de la France – au service de la croissance et de l'emploi.

M. Hervé Mariton. Alors au travail !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Nous avons progressé avec l'union bancaire, avec ce qu'on appelle le semestre européen, mais ce n'est pas assez. Il nous faut une coordination accrue de nos politiques économiques, un véritable *policy-mix* équilibré qui donne toute sa place à une analyse globale de la zone euro : ses forces, ses faiblesses, ses besoins.

Il faut aussi plus de convergence.

M. Hervé Mariton. C'est une chose de le dire, une autre de le faire !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Regardons les choses en face : une même monnaie n'a pas permis à nos économies de converger spontanément.

M. Bernard Accoyer. La fiscalité !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Le contraire s'est même produit : ce n'est pas bon, ce n'est pas sain. Nous devons donc avancer dans tous les domaines, économique, fiscal et social, en utilisant tous les instruments à notre disposition : politique de cohésion, pour accélérer le rattrapage économique et social entre États ; plan Juncker ; rapprochement

dans le domaine social avec les pays qui y sont prêts – je pense en particulier à la question des salaires ; harmonisation et lutte contre les stratégies d'optimisation fiscale.

M. Hervé Mariton. Et les impôts européens ?

M. Manuel Valls, Premier ministre. Ce sont des sujets difficiles politiquement, mais les différences qui existent abîment l'unité et la stabilité de la zone euro. Nous avons besoin également de nous doter de moyens budgétaires.

Nous avons réussi à mettre en place le plan Juncker en moins de six mois ! Mais nous devons aller plus loin en mettant en place, dans un second temps, un véritable budget de la zone euro, permettant de financer les investissements spécifiques en matière d'infrastructures, d'innovation, ou encore de capital humain, avec les ressources nécessaires.

M. Hervé Mariton. Voilà votre philosophie : taxer pour dépenser !

M. le président. Monsieur Mariton, laissez M. le Premier ministre s'exprimer !

M. Manuel Valls, Premier ministre. On ne réalisera pas ces avancées, on ne pourra pas engager de nouvelles étapes en matière d'intégration, sans les peuples et leurs représentants. C'est pourquoi il faut impérativement renforcer la légitimité démocratique de la zone euro. Cela concerne l'Europe, bien sûr, car aujourd'hui le Parlement européen n'est pas suffisamment associé aux travaux du semestre européen.

Très concrètement, la recommandation zone euro élaborée chaque année pourrait être transmise au Parlement européen et faire l'objet d'un débat démocratique. En outre, nous devons l'inviter à s'organiser pour que les sujets propres à la zone euro soient davantage pris en considération en tant que tels. Ce n'est pas le cas, et c'est le sens de l'appel, hier, du Président de la République à mettre en place un Parlement de la zone euro. Il faudra aussi associer les Parlements nationaux.

Si nous prenons encore plus de hauteur, cette crise montre combien nous devons reprendre le chantier du projet européen dans sa globalité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Il faudra avoir de l'audace ! Affirmons donc notre vision, notre ambition, car si la défiance, si les populismes prospèrent, c'est aussi parce que l'Europe, depuis près de vingt ans, a perdu de son élan...

Mme Nicole Ameline. À qui la faute ? Non mais vraiment !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...et parce que souvent, l'Europe ne dit pas clairement vers où elle va. Elle a oublié que nous sommes d'abord une culture, une civilisation ; elle a oublié ce que dit Habermas aujourd'hui à propos de la réalité de l'identité européenne. L'Europe a donc besoin de plus d'intégration et de plus de solidarité, pour la protection et la prospérité des peuples. C'est vrai, bien sûr, sur les questions économiques et monétaires ; c'est vrai aussi pour d'autres enjeux – je pense aux questions migratoires, où seule une politique commune nous permettra d'avancer, notamment en Méditerranée, et notamment avec l'Afrique, qui doit être plus que jamais la grande priorité de l'Union européenne.

L'Europe, c'est plus que notre continent, c'est plus que la somme des intérêts de nos nations : c'est un message, ce sont des valeurs qui résonnent dans le monde entier. Mais les Européens ne le savent pas toujours, et ne savent pas toujours non plus défendre au mieux leurs intérêts. Nous devons donc nous appuyer sur nos forces, nos talents pour peser davantage sur l'ordre du monde, que ce soit dans le

domaine commercial, où l'Union européenne fait figure de géant, mais doit défendre ses intérêts, que ce soit dans le domaine de la culture, où nos industries sont puissantes, mais où nous devons défendre notre exception, ou que ce soit dans le domaine environnemental, où nous faisons la course en tête depuis déjà plusieurs décennies – c'est un atout pour la COP 21.

L'Europe ne doit pas avoir peur d'être pleinement elle-même. Elle doit assumer ce qu'elle est, ce qu'elle fait, et l'assumer fièrement. Mesdames et messieurs les députés, vous êtes – je crois – les premiers en Europe à voter. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Bernard Accoyer. Avant même les Grecs !

M. Claude Goasguen. Quelle supercherie !

M. Pierre Lellouche. Sait-on seulement ce que nous allons voter ?

M. Manuel Valls, Premier ministre. Votre responsabilité, c'est d'indiquer le chemin. Et vous serez pleinement associés, si vous en êtes d'accord, monsieur le président, aux prochaines étapes de mise en œuvre de l'accord. Face à une crise, le dépit n'est pas une option, seule le mouvement, seul le rebond est la solution. Un poète allemand, Hölderlin, rendant hommage à l'île grecque de Patmos, eut de mots très justes : « là où est le péril, là aussi croît ce qui sauve. » La crise que nous venons de connaître nous permet, si nous le voulons, de faire preuve d'ambition pour l'Europe : alors avançons, continuons d'écrire l'histoire de l'Europe, c'est-à-dire l'histoire de nos peuples. C'est aujourd'hui votre responsabilité.

Mesdames et messieurs les députés, j'ai déjà eu l'occasion d'affirmer, ici, la conviction que même si l'Europe traverse des crises, même si sa situation est difficile, et même s'il y aura encore de nombreux obstacles à franchir, non seulement en Grèce, mais partout, la France continuera à assurer pleinement sa mission dans l'Europe. Nous sommes un grand pays, par notre économie, notre industrie, notre agriculture ; nous sommes un grand pays par notre langue et notre culture ; nous sommes un grand pays, mesdames et messieurs les députés, par nos armées et par notre diplomatie.

Avec le chef de l'État, nous avons démontré au cours des derniers jours que nous sommes un grand pays, parce que nous avons tenu à la fois les deux bouts de la chaîne : conserver la Grèce dans la zone euro, et préserver le couple franco-allemand. Chacun, aujourd'hui, doit faire face à ses responsabilités, et saluer l'action du Président de la République, l'action de la France tout entière, qui a permis de sortir de cette crise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, républicain et citoyen, écologiste et radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Abandonnons les débats de politique intérieure ! Soyons capables de nous élever au-dessus de ces contingences ! Reconnaissons que la France continue à agir, et que nous sommes plus que jamais un grand pays ! (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste se lèvent et applaudissent vivement. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. Laurent Furst. Nous sommes un grand pays bien endetté. Bravo !

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est très positif d'organiser ce débat et ce vote, même s'il aurait peut-être été préférable qu'ils intervinssent après le vote du Parlement grec, qui aura lieu ce soir, afin que nous soyons complètement informés de la position finale d'Athènes.

L'Europe doit beaucoup à la Grèce : une civilisation, une culture, la démocratie. Cependant, certains États ont cherché à l'évincer de la zone euro, pour sanctionner sa gestion économique et l'ampleur de sa dette. Pourtant, ce Grexit aurait comporté des risques très importants, engagé un processus de déstructuration de la zone euro et nuï à la crédibilité de la monnaie commune. C'eût été oublier que dans une mondialisation économique dominée par deux États-continentaux, la Chine et les États-Unis, les pays européens ne peuvent faire face qu'en restant unis. Le maintien de la Grèce dans la zone euro n'aurait pas été possible, en effet, sans le soutien de la France, sans l'action déterminée et volontaire du président François Hollande, qui a su convaincre, concilier et fédérer, face à certains partenaires qui prônaient la sortie – ou plutôt l'expulsion – de la Grèce hors de la zone euro, au nom du dogme libéral et de l'orthodoxie budgétaire.

Ces États, Allemagne en tête, accablaient de reproches Alexis Tsipras, accusé de tous les maux de la Grèce ; pourtant, il ne dirige ce pays que depuis cinq mois : l'échec économique et financier ne lui est donc pas imputable, mais à ses prédécesseurs, c'est-à-dire aux hiérarques des partis traditionnels. Par ailleurs, certains dirigeants allemands manquent de mémoire ; sinon, ils se rappelleraient que leur pays a bénéficié en 1953, huit ans seulement après la fin de la guerre, d'une très forte réduction de sa dette – réduction qu'ils refusent aujourd'hui à la Grèce avec une certaine arrogance.

Mme Pascale Crozon. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Pour sa part, Mme Merkel a souvent changé d'avis pendant cette crise. Elle a fait preuve d'une capacité d'évolution certaine, dont témoigne son parcours personnel, qui l'a vu passer des jeunesses communistes de la RDA, pendant son cursus universitaire, à la CDU en 1990, quelques mois après la chute du mur de Berlin ; c'est alors qu'elle devint députée démocrate-chrétienne. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Yves Fromion. Voilà qui n'est guère élégant ! C'est nul !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Surtout, son ministre des Finances, M. Wolfgang Schäuble, a incarné un intégrisme, un fondamentalisme libéral ; il a ainsi réclamé un Grexit temporaire, c'est-à-dire la sortie de la Grèce hors de la zone euro pour au moins cinq années.

Cela dit, du côté grec, les dimanches se suivent et ne se ressemblent pas. Le dimanche 5 juillet, M. Tsipras exhortait les Grecs à refuser l'accord envisagé par leurs créanciers ; une semaine plus tard, le dimanche 12 juillet, il acceptait un accord encore plus rigoureux – tout en ajoutant, hier soir, qu'il « n'y croit pas ».

M. Yves Fromion. Et il a raison !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Décidément, plusieurs pays n'ont pas un respect incommensurable pour le référendum en matière européenne, et se jugent spoliés par ses résultats. C'est vrai du référendum grec du 5 juillet dernier : 61 % de non, et le gouvernement dit oui, une semaine après, à l'accord qu'il dénonçait auparavant. C'est vrai aussi – bien sûr – du référendum français du

29 mai 2005 : 54 % des votants rejettent le traité constitutionnel européen ; pourtant, son contenu sera adopté par l'exécutif et le Parlement en 2008, sous la forme du traité de Lisbonne, sans nouvelle consultation populaire.

M. Marc Dolez. Il fallait le rappeler !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Depuis le plan d'aide de 2010, les Grecs subissent une cure d'austérité interminable, et supportent de nombreux sacrifices : baisse de 25 % des salaires, réduction du salaire minimum, difficultés d'accès aux soins, explosion du taux de pauvreté... L'accord des 12 et 13 juillet comporte des mesures draconiennes pour la Grèce, astreinte à de nouvelles mesures d'austérité, alors qu'elle est déjà plongée dans la crise. Évoquant ces nouvelles contraintes, le magazine *Der Spiegel* a même écrit : « c'est le catalogue des horreurs » : augmentation de la TVA, en particulier dans le secteur touristique, dont vit principalement la Grèce, réforme du système des retraites, amplification des privatisations – Athènes va devoir mettre en place un fonds de privatisation des actifs publics à hauteur de 50 milliards d'euros.

Ces conditions sont non seulement drastiques quant au fond, elles le sont aussi dans la forme : le 12 juillet, on donne trois jours seulement à Athènes pour faire voter, par son Parlement, une première série d'actions jugées prioritaires. Concernant la TVA et les retraites, la Grèce doit s'élancer au coup de sifflet, et aller au pas de course dans un calendrier parlementaire décidé par d'autres.

Alors, quel est le bilan final ? Certes, la Grèce n'est pas évincée de la zone euro comme certains États le souhaitaient : c'est sans doute l'essentiel. Elle obtient un nouveau plan d'aide d'environ 85 milliards d'euros, ainsi qu'une probable renégociation de sa dette. C'est pourquoi notre groupe votera votre déclaration.

Mais cette nation est mise sous tutelle et perd son autonomie, concept issu du mot grec *autonomia* désignant la capacité de se régir selon ses propres lois. En effet, le texte du 13 juillet stipule que « le Gouvernement doit consulter les Institutions », c'est-à-dire la Commission européenne, la BCE et le FMI, « et convenir avec elles de tout projet législatif avant de le soumettre à la consultation publique ou au Parlement ». Bref, la Grèce perd une partie de sa souveraineté !

M. Marc Dolez. Toute sa souveraineté !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Elle est presque transformée en État vassal, en protectorat soumis à un contrôle extérieur et assujettie aux décisions de ses créanciers !

Mme Jacqueline Fraysse. Sous statut colonial ! C'est inacceptable !

M. Marc Dolez. Il faut voter contre !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Au fond, il existe deux conceptions de l'Europe. La conception initiale d'une Europe solidaire et humaniste dont les États membres se soutiennent et ont pour objectif leur progrès commun était celle de Jacques Delors et de Romano Prodi. La seconde conception, plus récente, est celle d'une Europe marchande, financière et bancaire qui n'a plus guère de projet collectif et se soucie peu des États membres en difficulté. La crise grecque a vu la progression de cette seconde conception. Désormais, la justice semble supplantée par la monnaie. L'Europe doit se ressaisir et se retrouver sous peine de se transformer profondément et se métamorphoser en zone sans réelle croissance ni emploi durable, sans progrès ni espoir et donc sans confiance des peuples européens.

L'Europe doit redevenir elle-même. Elle doit renaître. Le temps est peut-être venu d'une renaissance européenne qui ramènerait ce continent à ses origines et à ses racines, au temps où l'Europe était une civilisation et pas seulement un marché, une culture et pas seulement une monnaie, une espérance et pas seulement une résignation, ce à quoi la Grèce, en raison de sa civilisation plusieurs fois millénaire, peut nous aider, surtout si l'on pense comme Marguerite Yourcenar qui constatait dans l'un de ses livres que « tout ce que les hommes ont dit de mieux a été dit en grec ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne, pour le groupe Gauche démocrate et républicaine.

M. André Chassaigne. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, chers collègues, « le projet européen vient de subir un coup terrible, voire fatal », selon le prix Nobel d'économie Paul Krugman. Ces mots résument bien ce que nous pensons du contenu de l'accord de Bruxelles, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer cet après-midi, qui se clôt par le triptyque « soumission, humiliation, libéralisation ». Les efforts demandés à Athènes dépassent l'entendement. Et, écrit Paul Krugman dans les colonnes du *New York Times*, ils « recèlent un esprit de vengeance, la destruction totale de la souveraineté nationale et effacent tout espoir de soulagement ».

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Vous lisez le *New York Times* ? (*Sourires sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. André Chassaigne. Il s'agit de faire payer au peuple grec d'avoir osé dire non à l'Europe de l'orthodoxie financière et à l'asphyxie de son pays. Cet accord n'a qu'un seul mérite, comme vous en avez convenu, monsieur le Premier ministre, celui d'éviter à la Grèce l'exclusion de la zone euro, conformément au vœu d'une très large majorité de la population grecque. Pour le reste, le programme qu'il prévoit est un florilège de mesures dictées par ces mêmes dogmes néolibéraux et « austéritaires » que nous combattons ici en France !

Mme Jacqueline Fraysse. Absolument !

M. André Chassaigne. Ces mesures confortent l'idée selon laquelle la Grèce est un laboratoire où sont expérimentés des dispositifs ayant vocation à s'appliquer à tous les peuples européens. Notre ami Alexis Tsípras, le Premier ministre grec, a pourtant dû accepter l'accord, tout simplement parce que l'Allemagne, la BCE et le FMI ne lui ont pas laissé d'autre choix ! C'était l'accord ou la sortie de la Grèce de la zone euro, l'accord ou le refus d'octroyer un nouveau plan d'aide à la Grèce ! Outrepassant son rôle, la BCE a délibérément joué un rôle politique, asphyxiant l'économie grecque pour faire plier le gouvernement. Comment négocier avec « le couteau contre l'os et la corde au cou », selon les mots du poète grec Yanis Ristos ? Comment négocier dans ces conditions ?

Non seulement Alexis Tsípras n'a bénéficié d'aucune marge de négociation mais l'accord finalement conclu est en contradiction complète avec la volonté souveraine exprimée par le peuple grec lors du référendum organisé quelques jours auparavant. Dans ces conditions, nous affirmons que l'accord n'a pas été « librement consenti », notion fondamentale du droit international des traités, mais obtenu

sous la contrainte, extorqué, arraché et imposé par des négociateurs européens en usant de méthodes déloyales comparables à un chantage!

M. Marc Dolez. Très bien!

M. André Chassaigne. Au début du XX^e siècle, à l'issue de la Première guerre mondiale, le traité de Versailles, diktat imposé par les vainqueurs, a été vécu comme une humiliation par le peuple allemand. Ce sentiment a nourri la bête immonde du nazisme qui fut à l'origine de l'effondrement de l'Europe. En ce début de XXI^e siècle, par une dramatique ironie de l'histoire, le peuple grec est humilié par la volonté du gouvernement allemand! Le sens des responsabilités et le volontarisme du Premier ministre grec se sont heurtés à l'inflexibilité du gouvernement allemand, tenant d'une ligne « austéritaire » et ordo-libérale derrière laquelle les dirigeants européens ont fait bloc! À l'aune des résultats, dans son soutien à Alexis Tsípras, le président Hollande a pour le moins manqué de fermeté pour marquer sa différence sur le fond!

M. Jean-Christophe Cambadélis. Et quatre-vingt-cinq milliards d'euros, qu'est-ce donc?

M. André Chassaigne. Les États européens comme la France et l'Italie ont ici leur part de responsabilité. En validant les réformes engagées depuis 2011 dans la zone euro telles que le « Two-Pack », le « Six-Pack », le mécanisme européen de stabilité, le semestre européen et le pacte budgétaire, ils ont assuré la prééminence de cette logique folle. Doutant de sa capacité à infléchir la politique européenne, la France n'a pas joué le rôle qui pouvait et devait être le sien, quitte à précipiter la faillite du projet européen et trahir l'esprit des pères fondateurs de l'Europe qui rêvaient d'une union toujours plus étroite entre les peuples. L'alignement des sociaux-démocrates sur la droite déflationniste et ultra-libérale à l'échelle de l'Europe est aussi incompréhensible que désastreux. Systématiquement et cyniquement, l'Europe et le FMI ont privilégié une approche punitive du gouvernement grec. L'épisode que nous traversons révèle la profondeur de la crise européenne, qui est bien moins économique et financière qu'idéologique et démocratique.

Il faut le dire : le dogmatisme n'est pas du côté de Tsípras, du gouvernement grec ou de Syriza, mais du côté de la Troïka et de l'Eurogroupe! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Il n'est pas de notre côté, monsieur le Premier ministre, mais du vôtre! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*) De fait, les actions prioritaires dont l'accord de Bruxelles dresse la liste reprennent presque mot pour mot le plan des créanciers massivement rejeté par les Grecs lors du référendum du 5 juillet. Il prévoit notamment une hausse immédiate de la TVA pesant sur la plupart des produits et services de 13 % à 23 %, la suppression avant la fin de l'année 2019 de l'allocation pour les petites retraites et la finalisation de toutes les procédures de privatisation en cours, en particulier des aéroports régionaux, des ports du Pirée et de Thessalonique et du réseau grec de transport d'électricité.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Rachetés par les communistes chinois!

M. André Chassaigne. D'ailleurs, sans attendre, les vautours sont déjà là, ils ont déjà pris leur envol et il en est qui sont français! Par ailleurs, le plan met en œuvre une véritable mise sous tutelle de la Grèce car l'accord prévoit que le Parlement devra abroger des lois déjà votées et que la Troïka aura un droit de regard sur les lois futures. Il comprend quelques mesures fiscales positives proposées par les Grecs comme la hausse de l'imposition des entreprises,

l'extension de la taxe sur les produits de luxe ou la suppression des règles fiscales spéciales applicables au transport maritime.

M. Jean-Paul Bacquet. C'est pourquoi vous avez déclaré dans la presse que vous voterez pour!

M. André Chassaigne. Mais il exercera aussi un puissant effet récessif sur une économie déjà exsangue et les mesures qu'il prévoit étoufferont plus encore l'économie grecque.

M. Jean-Paul Bacquet. Changer d'avis en quarante-huit heures sur ordre du parti, c'est le centralisme démocratique!

M. André Chassaigne. Le plan alourdira encore la dette grecque, de sorte que le rééchelonnement pour l'heure simplement évoqué ne fera que lisser les effets de l'augmentation. La plupart des économistes, y compris libéraux, doutent d'ailleurs de la pertinence de ce prétendu plan d'aide et le jugent irréaliste. La Grèce illustre au fond la dramatique impasse dans laquelle mènent l'obsession voire le fanatisme « austéritaire » et le mépris de la souveraineté populaire, autrement dit le primat de l'Europe des financiers sur l'Europe démocratique.

Les politiques d'austérité budgétaire, qui n'ont aucun sens et empêchent de renouer avec la croissance, sont toujours imposées coûte que coûte aux Grecs comme aux autres peuples, conformément à l'idée absurde que la réduction de la dette et la consolidation budgétaire doivent avoir la priorité sur la croissance économique. Ces doctrines et dogmes hérités de la révolution conservatrice de Reagan et Thatcher précipitent les Européens dans un abîme moral et social! Nous ne pouvons nous résoudre à une telle faillite qui ouvre la voie aux pires dérives nationalistes!

Mme Jacqueline Fraysse. Très bien!

M. André Chassaigne. Si nous voulons sauver le projet européen et lui rendre sa crédibilité, il est impératif que nous prenions collectivement la mesure de ce qui se joue sous nos yeux. Si la zone euro ne redevient pas un projet politique commun mais demeure un espace de domination des forts sur les faibles ne comptant pour rien, alors l'Europe est morte! Si la zone euro ne redevient pas un espace de coopération et de solidarité mais demeure le terrain de jeu des marchés financiers et de leurs fondés de pouvoir, alors l'Europe est morte! En luttant comme ils l'ont fait depuis des mois, les Grecs nous ont donné une leçon de courage et de lucidité.

M. Jean-Paul Bacquet. Contrairement à vous!

M. André Chassaigne. Ce que le monde entier a pu constater au cours des dernières semaines et des derniers mois, ce dont les peuples ont été les témoins, c'est l'inflexibilité d'institutions aveuglées par le dogmatisme à laquelle la Grèce a opposé une formidable capacité de résistance et une capacité à ébranler les consciences européennes afin de redonner espoir dans les solutions alternatives. La victoire remportée ce week-end par les créanciers et par les dirigeants européens, peu glorieuse car remportée sur un peuple déjà à genoux, ne peut rien contre l'espérance nouvelle qui pointe de toute part en Europe! Rien ne sera plus comme avant! Alexis Tsípras a confirmé à l'issue des négociations sa volonté de continuer « à lutter afin de pouvoir renouer avec la croissance et regagner [une] souveraineté perdue », ajoutant : « Nous avons gagné la souveraineté populaire, le message de la démocratie a été transmis en Europe et dans le monde entier, c'était le plus important ».

C'était, en effet, le plus important. Les Grecs ont convaincu nombre d'Européens que l'Europe peut être une idée neuve. Solidaires du peuple grec et de son gouvernement, nous ne pouvons cautionner un projet d'accord obtenu par la contrainte, le pistolet sur la tempe, ni l'humiliation infligée à un peuple souverain. On nous permettra au contraire de rendre solennellement hommage au peuple grec, à son courage et à sa dignité, tandis que l'Europe des technocrates et des financiers lui impose un accord inique, injuste et humiliant. En gardant chevillée au corps l'exigence d'une réorientation profonde du projet européen et en réaffirmant le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous voterons contre le projet d'accord, contre le coup d'État institutionnel qui ne vise qu'à mettre un peuple à genoux!

M. Jean-Paul Bacquet. Vous disiez le contraire avant-hier!

M. André Chassaigne. Face à l'échec de la construction européenne, ce que nous voulons par-dessus tout, c'est ouvrir de nouvelles perspectives pour l'Europe, mais rien ne peut être fait sans les peuples!

Je propose, au nom des députés du Front de gauche, une grande consultation populaire sur le projet européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Faisons renaître l'espoir, « cette maladie rare et incurable », comme l'écrivait le grand poète palestinien Mahmoud Darwich, cet espoir que nous sommes si fiers de porter aujourd'hui! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Gérard Sebaoun et M. Christophe Léonard. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, la semaine dernière, à cette même tribune, nous formions le vœu que tout soit mis en œuvre pour éviter une sortie de la Grèce de la zone euro.

Cette perspective semble s'éloigner. Il y a deux jours, les chefs d'État de la zone euro ont conclu un accord qui permet à la Grèce de conserver l'euro comme monnaie nationale et de faire face à ses obligations. Un certain nombre de parlements nationaux ont à se prononcer sur cet accord. Nous le faisons aujourd'hui.

Au regard de la situation pressante dans laquelle se trouvent nos amis grecs et du rôle éminent joué par la France dans ces négociations...

M. Frédéric Reiss. Par le Président de la République, plutôt!

M. Bruno Le Roux. ...je souhaite que nous y apportions un soutien le plus large possible. Cet accord ne résout pas tout, mais il est essentiel pour que tout ne se disloque pas.

Replaçons-nous quelques jours en arrière. Autour de la table, une majorité se dessinait pour la sortie de la Grèce de la zone euro.

M. Philip Cordery. Exactement!

M. Bruno Le Roux. Le gouvernement grec était jugé peu fiable, insincère. La Grèce était considérée comme un pays trop engoncé dans ses difficultés et dans ses dérives pluriséculaires.

Le pays paraissait trop lourdement endetté – pas suffisamment, néanmoins, pour qu'un défaut de paiement mette en danger l'édifice européen. Pour certains, la Grèce pouvait donc être « lâchée », sans dommages collatéraux irréversibles. Des États se sont exprimés en ce sens.

M. Philip Cordery. C'était aussi le souhait de Nicolas Sarkozy!

M. Bruno Le Roux. Dans de nombreux pays, des voix se sont élevées pour souhaiter ce Grexit, y compris ici, sur les bancs de l'opposition!

M. Yves Fromion. Des noms!

M. Bruno Le Roux. Ces derniers jours, des hypothèses farfelues ont circulé: une double monnaie, une sortie temporaire, un soutien humanitaire! Ces prises de position ont médusé les opinions publiques européennes. En France, en Grèce bien sûr, en Espagne, en Italie, en Allemagne – peut-être même en Finlande –, elles ont cru voir l'Union se transformer en une société de recouvrement de créances, ce genre de sociétés avides et agressives qui s'acharnent contre un ménage quand celui-ci a cédé à la facilité des crédits revolving!

Chers collègues, je l'ai dit la semaine dernière, je le redis aujourd'hui: on ne traite pas un peuple ainsi, on le respecte! On retisse le fil de la confiance, on élabore une proposition, on rapproche les points de vue! On trouve une solution qui respecte la règle, une solution, surtout, qui fasse primer le devoir de solidarité.

M. Philip Cordery. Très juste!

M. Bruno Le Roux. Nous le rappelons à chaque fois que nous le pouvons, la solidarité est au cœur du projet européen! C'est pour la solidarité que l'Europe a été bâtie! Nous ne pouvons déroger à cette obligation. Les nations doivent le savoir et les marchés en être convaincus!

Au nom de mon groupe, je veux saluer le courage dont a fait preuve Alexis Tsipras tout au long de ces négociations. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Yves Fromion. Il y a des limites à l'indécence!

M. Bruno Le Roux. Il a placé les intérêts de son pays, mais aussi ceux de l'Europe, au-dessus de toute autre considération.

Je veux souligner l'attitude d'Angela Merkel, qui sait depuis longtemps, malgré les raclements de gorge d'une partie de sa majorité et les paroles dures et obtuses de certains de ses proches, que l'Allemagne n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle sait contenir sa puissance.

Et je veux saluer – vous vous y attendiez! – le Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Je veux le remercier et le féliciter, en votre nom, chers collègues de la majorité, et au-delà, je l'espère! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Il a su garder le cap, celui de la solidarité; il a su garder le lien avec toutes les parties; il a su ne pas injurier l'avenir et ne pas prononcer de paroles blessantes. Quoi qu'en aient dit certains, qui feraient bien de réfléchir avant de critiquer leur pays lorsqu'il est en pleine négociation – je pense à M. Sarkozy et à ses paroles malheureuses –, il a su, sans rien concéder, maintenir la force du couple franco-allemand, le conduire là où il devait être conduit.

Il a su aider et accompagner le gouvernement grec, avec les moyens administratifs qui sont les nôtres. Avec ténacité, avec même cette pointe de discrétion et d'humilité, nécessaire en ces circonstances... (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Yves Fromion. M. Le Roux a sorti l'encensoir !

M. Bruno Le Roux. ... – quel contraste avec d'autres ! –, il a su redonner à la France la place centrale et motrice qu'elle avait perdue en Europe ; il a su engager notre pays pour que rien d'irréversible ne soit commis au sein de l'Union.

Je comprends que cela puisse gêner ceux qui se sont vu disqualifiés, il y a quelques années, par les comportements européens et internationaux de son prédécesseur. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme Sandrine Mazetier. Très bien !

M. Bruno Le Roux. Je comprends qu'ils soient choqués de voir nos réussites dans ce domaine. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Meunier. Ce sont les chômeurs qui sont choqués !

M. Bruno Le Roux. Nous sommes fiers d'accompagner et de soutenir le Président de la République. Je veux l'assurer de notre soutien pour la suite de son action en Europe et en France !

Mes chers collègues, je l'ai dit : cet accord ne résout pas tout...

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Il ne résout rien !

M. Bruno Le Roux. ...mais il est essentiel pour que tout ne se disloque pas. Il doit maintenant nous servir à aller plus loin.

Un clivage se fait jour en Europe ; il n'avait jamais paru aussi affirmé aux yeux des opinions publiques. Ce clivage est politique, avant d'être géographique.

D'ailleurs, nous devons éviter l'écueil qui consisterait à entretenir une césure entre ce qui serait une Europe du Nord et ce qui serait une Europe du Sud. Cette démarcation ne doit s'inscrire ni dans les têtes ni dans les cœurs. Elle pourrait permettre toutes les spéculations et avoir, à terme, de graves conséquences.

Il nous appartient de travailler au renforcement de la cohésion de l'Union européenne. Évitions de désigner les cigales et de nommer les fourmis, d'opposer les Latins aux peuples du Nord, les rigides aux laxistes.

Montrons-nous fermes, dans le respect des règles communes, tout aussi intransigeants envers les États qui pratiqueraient encore le dumping social qu'envers un gouvernement dont l'un des membres tiendrait des propos détestables, contraires aux valeurs qui animent l'Europe ! L'Union doit être juste dans le traitement qu'elle réserve à ses membres. N'opposons pas les cultures ! N'opposons pas les tempéraments nationaux ! N'opposons pas les histoires nationales ; faisons plutôt de cette diversité une force pour l'Union européenne.

La réalité, nous le savons, est que ce clivage des cultures en masque un autre, politique pour le coup, qui renvoie à l'orientation économique de l'Europe. Ce clivage traverse le couple franco-allemand. Il serait absurde de chercher à le nier. D'ailleurs, ni Angela Merkel ni François Hollande ne le font.

Comme je l'ai rappelé la semaine dernière, la France plaide depuis 2012 pour une réorientation du cours économique et budgétaire de l'Europe. Cette ligne gagne du terrain ; désormais, les disciplines budgétaires ne constituent plus la seule règle commune.

M. Philip Cordery. Très bien !

M. Bruno Le Roux. La politique monétaire conduite par la BCE, le plan Junker sont autant d'étapes qui doivent nous conduire à développer des politiques qui se mettent davantage au service de la croissance, de l'emploi et de l'investissement.

La Grèce – et pas seulement la Grèce – ne s'en sortira durablement que si la croissance vient accompagner les efforts colossaux qui lui sont demandés. L'Allemagne, forte de ses succès économiques, est plus réticente à engager l'Union dans de vastes plans de développement et plus vigilante quant à la force de la monnaie.

Pour autant, mes chers collègues, cet accord en appelle un deuxième, qui concernera tous les États de la zone euro et qui permettra d'aller vers davantage de convergence économique, fiscale et sociale. Il devra déboucher sur un mouvement de mutualisation des dettes et, au final, sur davantage d'intégration.

Ce que nous dit la crise grecque, c'est que l'Union européenne – particulièrement la zone euro – doit se doter des attributs de la puissance qui est la sienne. C'est cela qui aidera le peuple grec et qui nous permettra de sortir, ensemble, de l'atonie économique qui règne dans l'Union.

Le Président de la République a fait des propositions en ce sens. À l'initiative de la France – une nouvelle fois ! Nous devons nous en réjouir ! –, un texte est en préparation. Il propose de doter la zone euro d'un budget, mais aussi d'un gouvernement et d'un Parlement.

M. Philippe Meunier. Et la souveraineté des peuples ?

M. Bruno Le Roux. Ces propositions, nous le savons tous, sont incontournables. Seules des institutions démocratiques et un pilotage politique de la zone euro pourront permettre d'éviter les errances de ces dernières semaines et de combler le déficit démocratique dont nous souffrons actuellement.

D'une certaine manière, une opinion publique européenne est née le week-end dernier.

M. Thierry Solère. Quelle farce !

M. Bruno Le Roux. Elle attend des chefs d'État que des initiatives soient prises pour renforcer l'Europe. C'est chose faite, avec les propositions du Président de la République. L'Europe doit maintenant avancer, et avancer encore, au service des peuples.

Monsieur le Premier ministre, nous voterons cet accord qui permet à la Grèce de ne pas sombrer dans la faillite. Nous voterons cet accord qui permet à l'Union européenne d'être fidèle à ce qu'elle est et d'envisager l'avenir. Durant cette crise, la gauche, au-delà du groupe SRC, a témoigné sa solidarité, quand l'opposition se perdait dans des tête-à-queue permanents ; (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Nous soutiendrons cet accord, monsieur le Premier ministre ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Alain Tourret. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob, pour le groupe Les Républicains.

M. Christian Jacob. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, hier, comme tous ceux qui croient en l'Europe et pensent que la construction européenne est un mouvement historique qui nous engage, nous étions heureux que l'Union européenne ait trouvé en elle-même les ressources pour parvenir à un accord.

M. Philip Cordery. Vous l'avez bien caché !

M. Christian Jacob. Hier, comme tous ceux qui aiment sincèrement le peuple grec et n'imaginent pas l'Europe amputée de la Grèce, nous étions heureux que l'idée même de *Grexit* soit, à ce stade, derrière nous.

Et ce matin, nous nous sommes réveillés avec une dernière frasque du Premier ministre grec. Alors que François Hollande se félicitait d'être parvenu à ce que M. Tsipras « l'aide à l'aider », voilà que M. Tsipras déclare : « J'assume d'avoir signé un texte auquel je ne crois pas ». Pour nous aider, on pouvait trouver mieux ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. Christian Jacob. Que cherche-t-il ? Pensez-vous vraiment qu'il nous aide à soutenir ce pré-accord, arraché aux forceps ?

Pourtant, je continue à penser qu'il reste une voie, étroite, qui consiste à donner à la Grèce une nouvelle chance. Je me garderai bien de parler de dernière chance, car ce qui commence maintenant n'est sans doute que le début d'un long chemin douloureux pour Athènes, plus exigeant que ce que les Grecs ont enduré depuis cinq ans.

La facilité pousse certains à penser que l'Europe, l'Allemagne, et la grande majorité des pays de la zone euro seraient les responsables de cette tragédie. À l'extrême gauche et à l'extrême droite, des responsables politiques français véhiculent aussi cette idée, qui est – il faut le dire avec force –, un mensonge !

Le seul responsable de cette situation, en effet, c'est M. Tsipras (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*),...

M. Jean-Luc Laurent. Ah non ! C'est un mensonge !

M. Christian Jacob. ...qui a menti à son peuple, lui a fait croire à des lendemains qui chantent, a utilisé le référendum comme une arme de chantage contre ses propres partenaires, contre la famille européenne,...

M. André Chassaigne. Qui a mis la Grèce dans cet état ?

M. Christian Jacob. ...oui, contre sa famille, celle qui, depuis cinq ans, est au chevet de la Grèce avec une constance et un sens de la solidarité qui forcent le respect.

M. Tsipras s'est comporté comme un funambule, un filde-fériste inconscient.

M. Hervé Mariton. Sans talent !

M. Philip Cordery. Il n'est là que depuis six mois !

M. Christian Jacob. Il a été heureux, je pense, de trouver des partenaires pour l'accompagner avec un filet sous le fil qui aurait dû le conduire au naufrage.

Une fois de plus, l'Europe a été au rendez-vous des turpitudes grecques, au rendez-vous de l'aide à un gouvernement qui, dans le passé, a truqué ses comptes publics et qui, depuis six mois, a stoppé le processus de réforme en pensant qu'on

peut s'abstraire des règles européennes et de la signature de son propre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

La vérité, c'est que, si M. Tsipras s'était mis au travail dès son élection, s'il avait poursuivi les efforts de la Grèce, il se serait épargné l'humiliation qu'il vient de subir. Il a cru trouver une nouvelle légitimité avec un référendum. En réalité, il a contribué à affaiblir la souveraineté du peuple et du Parlement grec, qui doivent accepter un plan qui est le contraire de la position qu'ils ont exprimée par le passé, notamment le 5 juillet dernier.

Et c'est là, monsieur le Premier ministre, que nous divergeons. Dès lundi matin, vous avez salué le courage d'Alexis Tsipras, qui a présenté au Parlement des décisions difficiles. Nous, nous saluons le courage de tous les Parlements de pays qui, eux, ont fait des efforts durables et opiniâtres. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme Catherine Vautrin. Exactement !

M. Christian Jacob. Ceux qui méritent d'être salués, ce sont les Irlandais, les Portugais, les Espagnols, les pays baltes, les Slovaques (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains*), qui se sont imposés des larmes et du sang et qui n'ont jamais mis l'Europe au banc des accusés. Eux, ils ont été responsables. (« Bravo ! » et *applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe Les Républicains.*) Oui, monsieur le Premier ministre, ce sont eux qu'il faut saluer, ce n'est pas M. Tsipras. Ce sont eux qu'il aurait dû saluer au nom de son peuple et remercier de ce qu'ils ont fait.

Nous avons fait beaucoup, trop, diront certains, au regard de la confiance abîmée entre la Grèce et le reste de l'Europe.

La solidarité dont a bénéficié la Grèce est absolument sans précédent, déjà plus de 220 milliards au titre du premier et du deuxième plan d'aide, sans compter les effacements de plusieurs dizaines de milliards d'euros de dettes privées. La part de la France, c'est 42 milliards de prêts garantis, sans compter, en cas de défaut grec, les pertes à combler à la BCE et au FMI.

Cinq années après le premier plan d'aide, nous voici à nouveau au pied du mur pour approuver un troisième plan de plus de 80 milliards. Nous saluons les efforts de la zone euro pour imposer des contreparties drastiques à cette aide, car il devenait de plus en plus insupportable d'être, il faut bien le dire, baladé par un gouvernement manœuvrier et cynique.

Ce préaccord, à ce moment précis et avant les déclarations de M. Tsipras, semblait donc aller dans la bonne direction, qu'il s'agisse des réformes budgétaires, de la création d'un fonds de privatisation affecté à la recapitalisation des banques grecques, au remboursement de la dette et au financement des investissements, ou encore du refus de l'effacement de la dette, qui aurait été une provocation avant que la Grèce ne s'engage sur la moindre réforme.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de ce qui va permettre à l'État grec de se rapprocher du standard des États européens, notamment pour réformer son administration, collecter l'impôt, établir des statistiques transparentes et fiables.

Il reste maintenant à la Grèce à parcourir le chemin pour restaurer durablement la confiance. La Grèce le doit à ses amis. Elle le doit aussi, je le dis ici dans le lieu où nous votons le budget, aux contribuables français.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Eh oui !

M. Christian Jacob. Ce sera difficile car nous sommes ni vraiment rassurés, ni vraiment convaincus par la capacité du Premier ministre grec à tenir sa parole.

Les Français ont déjà beaucoup donné. Nous sommes leurs représentants et vous nous demandez d'en faire plus et de nous prononcer sur la déclaration finale du sommet de la zone euro. C'est un moment important pour l'Assemblée nationale, mais ce n'est qu'une étape.

Nous vous demandons solennellement, monsieur le Premier ministre, de vous engager à nous soumettre le plan définitif qui mettra en musique l'accord européen. (*« Bravo! et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants. »*) Nous vous demandons aussi de mettre en place un groupe de suivi de cet accord entre le Gouvernement et la commission des finances de notre Assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*) C'est indispensable car nous ne voulons plus nous retrouver dans cette situation où nous votons des textes issus d'accords négociés par le Président de la République sans qu'il ait reçu un mandat clair ni des Français ni du Parlement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

Permettez-nous, en effet, d'être très inquiets de la manière dont le Président de la République a conduit ces négociations.

M. Philip Cordery. Mieux que le précédent!

M. Christian Jacob. Nous ne savions rien de ses objectifs, nous ne savions pas s'il en avait d'ailleurs. Il était isolé (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*), il a pris le risque de mettre en péril la solidarité du couple franco-allemand pour donner de petits gages à l'extrême gauche, et à une partie du PS, disons-le. Il a voulu faire de la politique intérieure sur un sujet d'importance. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

Ces risques étaient inconsidérés au regard du point d'arrivée de cette négociation. À l'arrivée, cet accord sur le fond est celui des autres pays de la zone euro, ce n'est pas celui de la France. J'entends François Hollande parler d'audace, mais c'est l'audace de l'immobilisme, c'est la synthèse molle, et cela ne fait pas une politique. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

Vous avez reproché à Nicolas Sarkozy d'avoir affaibli la position de la France. (*« Oui! » sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Cela peut prêter à sourire lorsque l'on sait que, si la zone euro a résisté, c'est grâce aux dispositifs de stabilité budgétaire et monétaire mis en place par le président Sarkozy et la Chancelière allemande. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*) Il faudrait d'ailleurs aller beaucoup plus loin dans la gouvernance de la zone euro, et vous n'avez rien proposé en la matière.

Quand on songe aussi que François Hollande a fait ratifier à la virgule près le traité européen de stabilité budgétaire,...

M. Yves Fromion. Eh oui!

M. Christian Jacob. ...contrairement à ses engagements,...

M. Laurent Furst. Un mensonge de plus!

M. Christian Jacob. ...on se dit que cette promesse non tenue a été une bénédiction pour l'Europe et pour la France.

M. Patrice Verchère. Ce n'est pas la seule promesse non tenue!

M. Christian Jacob. La vérité, monsieur le Premier ministre, c'est que Nicolas Sarkozy ne pouvait pas affaiblir la position de la France parce que la France n'avait pas de position. La France a navigué à vue, sans doctrine, sans vision, sans boussole. La seule boussole du Président de la République, c'était M. Tsipras, et il le lui a bien rendu.

Maintenant, François Hollande demande à l'Assemblée nationale de soutenir un accord auquel M. Tsipras lui-même ne croit pas. Avouez que l'exercice est difficile! Notre groupe attend le vrai, le seul rendez-vous qui compte, celui de l'accord définitif avec la Grèce, que votre gouvernement devra nous soumettre.

En ce qui me concerne, en conscience et en responsabilité, je voterai pour... (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*), ...mais c'est un pour de vigilance, car les Français ne comprendraient pas qu'une fois de plus, le Gouvernement grec ne tienne pas ses engagements. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe Les Républicains, une grande partie d'entre eux s'étant levés.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Vigier. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'essence même de l'idéal européen est de parvenir à ce qui semblait impossible.

Qui, au crépuscule des deux conflits mondiaux qui avaient précipité des millions d'hommes et de femmes dans l'horreur de la guerre, pouvait imaginer que nous allions construire ensemble un édifice de paix dont la France et l'Allemagne seraient les fondations?

Qui pouvait imaginer que les haines, les égoïsmes qui avaient conduit nos soldats à mourir dans les tranchées s'effaceraient un jour pour que les peuples européens partagent des frontières communes, un marché unique, une monnaie unique imaginée par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, une citoyenneté et les valeurs humanistes qui font notre singularité dans le monde?

Oui, être européen conduit à partager une exigence – le refus de la fatalité – et à œuvrer collectivement à une ambition : le progrès et la fraternité entre les peuples.

Tel est, nous le croyons, l'esprit dont le mandat de négociation signé entre les États membres de la zone euro et la Grèce est imprégné.

Hier, la Grèce était au bord du précipice. Aujourd'hui, elle reste européenne même si sa situation reste critique, chacun ici en est pleinement conscient.

Le fait que l'on soit parvenu à ce protocole démontre que, même au plus fort d'une crise sans précédent, les Européens entendent assumer une communauté de destin. Cela n'aura été possible que parce que, conscient de l'impérieuse nécessité de préserver l'essentiel, chaque État aura finalement accepté de faire un pas vers l'autre. Cela aura également été possible parce que la France a tenu son rôle, en étant le trait d'union entre des aspirations légitimes mais contradictoires, entre le choix de la solidarité et celui de la responsabilité.

M. Olivier Faure. Très bien!

M. Philippe Vigier. Cette déclaration n'aura été possible que parce que le Premier ministre grec a abandonné le programme populiste sur lequel il a été élu. Telle est la vérité. Nous y voyons le signe que la démagogie d'Alexis

Tsipras, et la déclaration de ce matin va dans ce sens, déclaration dont les extrêmes de droite comme de gauche se sont revendiqués en France, constitue la pire des menaces pour les peuples européens.

M. André Chassaigne. Oh là là !

M. Philippe Vigier. Celles et ceux qui, en France, prônent le rejet de l'autre, érucitent leur haine de l'Allemagne ou flattent le sentiment nationaliste d'un peuple blessé doivent maintenant sortir de l'ambiguïté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

Oui ou non voulaient-ils que la Grèce tourne le dos à son destin européen alors même que le non du peuple grec au référendum n'était en aucun cas un non à l'Europe ? Oui ou non voulaient-ils les drames qu'aurait engendrés une sortie de la Grèce de la zone euro, ce qu'Alexis Tsipras lui-même a refusé jusqu'à la dernière minute de négociation ? Oui ou non voulaient-ils que l'Espagne, le Portugal, l'Italie, voire la France, soient pris d'assaut par les marchés, voulaient-ils laisser la Russie imposer son emprise sur la région, alimenter les tensions avec la Turquie, voulaient-ils que des flux migratoires d'une ampleur inédite échappent totalement à notre contrôle ? Oui ou non, enfin, voulaient-ils que la démocratie s'effondre en Grèce alors que l'Europe lui a tendu la main lorsqu'elle se délivrait du joug de la dictature des colonels ?

La vérité, et nous le savons tous, c'est qu'il n'y avait pas d'alternative pour le peuple grec, qui a déjà beaucoup souffert.

La vérité est que nous avons évité le chaos au prix d'une déclaration dure, qui se révélera cependant moins douloureuse en définitive qu'une sortie de la zone euro pour le peuple grec, et le Premier ministre grec le sait bien.

Cette déclaration est responsable puisque, d'une part, les aides accordées à la Grèce pour éviter la faillite et sortir son économie de la paralysie sont la contrepartie de réformes difficiles, indispensables et que, d'autre part, est exclu tout effacement de la dette grecque, qui aurait constitué à nos yeux un signal inacceptable.

En revanche, il faut être lucide. Si cette déclaration a permis d'éviter que l'Europe ne sombre, elle n'apporte aucune réponse définitive à la crise grecque. Elle laisse en effet des questions essentielles en suspens. Elle ne met pas fin aux conséquences dramatiques d'une politique d'austérité qui produisait les effets inverses à ceux recherchés.

Le peuple grec, depuis cinq ans, a consenti de nombreux d'efforts, plus que n'importe quel peuple européen. Sa souffrance était devenue insupportable.

Pouvons-nous fermer les yeux sur les conséquences dramatiques des réformes qui ont été demandées à la Grèce ? Nous, à l'UDI, ne le croyons pas, en pensant à l'image de la fraternité européenne que Victor Hugo nous exhortait à poursuivre. Tel n'était pas non plus le défi de la liberté auquel nous avait conviés Simone Veil lorsque, à la tribune du Parlement européen, elle se réjouissait que la Grèce soit venue s'ajouter à l'ilot de la liberté, l'Europe, qui avait résisté aux régimes totalitaristes. Tel n'était pas enfin le projet des pères fondateurs, Konrad Adenauer, Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi ou Paul-Henri Spaak, dont nous sommes tous les héritiers.

J'ajoute que ce protocole, préalable à un futur accord, n'apporte qu'une réponse à l'urgence dans laquelle se trouve la Grèce. En aucun cas, ces financements ne permet-

tront à l'économie grecque de trouver le chemin de la confiance et de la croissance. C'est à la Grèce de faire les réformes attendues. C'est à la Grèce de choisir son chemin.

Monsieur le Premier ministre, notre groupe considère que cette déclaration préalable n'est pas une condition suffisante pour préserver l'avenir de la zone euro et l'appartenance de la Grèce à cette zone à long terme.

Pour autant, il permet pour l'instant – et pour l'instant seulement – à l'Europe de préserver le lien si étroit qui existe entre ses États membres, et dont notre monnaie commune est l'expression la plus aboutie. Telle est la raison pour laquelle notre groupe, viscéralement attaché à l'idéal européen, soutiendra majoritairement cette déclaration, tout en étant conscient de sa grande fragilité.

Mais ce vote porte sur un protocole, non pas sur l'aboutissement d'une négociation que nous examinerons le moment venu. Nous estimons, en revanche, qu'il est nécessaire que la France prenne quatre initiatives fortes afin que cette déclaration n'ait pas simplement permis de gagner du temps et qu'elle ne se résume pas à un jeu de dupes, comme beaucoup ici l'imaginent, mais qu'elle permette de poser enfin les jalons d'une Europe plus forte, dont la France doit être à l'avant-garde.

La première de ces initiatives est la création d'un dispositif de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du futur accord, au niveau européen et national. Monsieur le Premier ministre, comme Christian Jacob plus tôt, je vous demande officiellement de constituer un groupe de parlementaires, comme Nicolas Sarkozy l'avait fait en 2008 sur la crise financière, de tous les groupes politiques de l'Assemblée mais aussi du Sénat, afin que nous soyons tenus informés, en temps réel, de l'évolution de cet accord et qu'il soit proposé au vote de l'Assemblée nationale.

La seconde de ces initiatives, c'est que le Gouvernement doit défendre le doublement de la durée de remboursement de la dette grecque. Comme le dit le FMI, il n'existe pas d'autre schéma, et chacun ici le sait.

La troisième des initiatives que nous attendons du Gouvernement est qu'il réussisse à convaincre nos partenaires européens de la nécessité de relancer un plan d'investissement, différent du plan Juncker : un vrai plan ambitieux, afin de soutenir massivement les industries innovantes. Il faut revenir à l'Europe des grands projets et des grands travaux, qui représenteront de vrais gisements d'emploi pour toute la zone euro, et en particulier pour l'économie grecque, ce qui suscitera un regain de confiance en Europe.

Enfin, quatrième et dernière initiative que nous attendons : nous devons, sans délai, oser une nouvelle Europe, une Europe fédérale – je prononce ce mot !

M. Maurice Leroy et M. François Rochebloine. Très bien !

M. Philippe Vigier. Il est temps d'en finir avec l'Europe technocratique, tatillonne et comptable. Posons sans attendre la première pierre d'une Europe politique, avec un gouvernement économique, financier et budgétaire, un Parlement de la zone euro et un budget.

M. Jean-Luc Laurent. Quel dangereux rêveur !

M. Philippe Vigier. François Hollande s'est engagé à prendre cette initiative au nom de la France, hier. Mais ces déclarations d'intention ne sont pas nouvelles et elles demeurent floues, tant sur le contour que sur le calendrier. Nous attendons que cette vision, dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, se transforme en audace – cette audace qui était le maître mot du discours du 14 juillet.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, pour nous, la France doit porter une vraie voix pour dire au monde que l'Europe est forte et qu'elle veut que son histoire continue et qu'elle se confonde avec celle du progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur quelques bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. François de Rugy.

M. François de Rugy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, l'accord qui a été signé lundi matin entre Alexis Tsipras et les créanciers a permis de maintenir la Grèce dans la zone euro, et cela a été un soulagement pour tous les Européens qui ne voulaient pas d'un premier signal de démembrement de la construction européenne. Mais les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations et le contenu de l'accord suscitent aussi une profonde insatisfaction et une grande amertume.

Le projet européen, fait de démocratie, de solidarité et de coresponsabilité, se perd dans ces crises à répétition. Nous sommes arrivés au bout du cycle ouvert par la CECA, le marché commun et l'union économique et monétaire qui paraît, selon l'expression des pères fondateurs, sur les « solidarités de fait ».

M. Sylvain Berrios. Ce n'est pas un discours de ministre !

M. François de Rugy. Or, sans être organisées politiquement et démocratiquement, ces solidarités n'émergent pas, bien au contraire. C'est le repli sur les égoïsmes nationaux qui monte et dont on a encore vu ce week-end l'expression exacerbée.

Nous ne pouvons plus nous satisfaire de ces huis clos interminables, au cours desquels des chefs d'État et de gouvernement décident, dans la plus grande opacité, de l'avenir de la zone euro, jusqu'à savoir si un État peut en être exclu, alors que le traité de Maastricht ne prévoyait pas cette possibilité.

C'est pourquoi, depuis de nombreux mois, nous soutenons une proposition, faite à l'origine par des économistes allemands et français, qui en appellent à la création d'un Parlement de l'euro, chargé de traiter spécifiquement les questions relatives aux budgets, aux dettes et aux déficits des États européens, dans des conditions de démocratie, de transparence et de coresponsabilité à la hauteur de l'ambition européenne.

Lors d'une interview télévisée hier, le Président de la République s'est exprimé dans ce sens et a repris cette proposition. Il faut désormais passer aux actes ! Ce n'est qu'en nous engageant avec force et détermination dans la voie de ces réformes que nous pourrions donner un second souffle à l'Europe et sortir par le haut de la crise que nous venons de traverser.

S'agissant des dispositions contenues dans l'accord, elles appellent de notre part, vous vous en doutez, de nombreuses réserves, tant sur le fond que sur la forme. Quel est, en effet, le fil rouge de cet accord ? Ce n'est pas la restructuration de la dette. C'est encore moins le rétablissement de l'économie grecque. C'est la défiance à l'égard de la Grèce, de ses dirigeants et donc, *in fine*, de son peuple.

M. Jean-Luc Laurent. Très juste !

M. François de Rugy. Dès la première ligne du texte d'accord, cette méfiance se devine. Or, cette défiance, mes chers collègues, les écologistes ne s'y résignent pas. Elle est le contraire de l'idée que nous nous faisons de l'Europe. Jamais nous ne construirons l'Europe sur la méfiance réciproque.

Ce texte impose des mesures drastiques à la Grèce. Il ne se contente pas de lui fixer une obligation de résultat ; il impose une obligation de moyens. Il prévoit des privatisations massives. Il va jusqu'à parler de changer la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche ou l'organisation des soldes. Il demande une forte hausse de la TVA sur l'activité hôtellerie-restauration, alors que c'est l'un des rares secteurs d'activité qui a redémarré en Grèce. Il y a certes un nouveau plan d'aide de 82 à 86 milliards d'euros à la clé, et cela n'est pas négligeable. Mais il y a surtout d'innombrables clauses, conditions et préalables qui, au premier impair, sont susceptibles de faire échouer le futur plan d'aide.

Cet accord ne redonne pas de visibilité à la Grèce, ni à l'Union européenne pour deux ou trois années, comme nous pouvions l'espérer. La restructuration de la dette grecque, qui est pour nous un point clé, est à peine évoquée, sans engagement de la part des créanciers, alors que vous en aviez vous-même parlé, monsieur le Premier ministre, dans le débat que nous avons eu la semaine dernière. Le FMI, qui est associé à cet accord, demande d'ailleurs qu'elle soit sérieusement et rapidement envisagée. Si la déclaration de Christine Lagarde permet de faire pression sur l'intransigeance de la majorité de l'Eurogroupe, tant mieux ; sinon, c'est un constat d'échec supplémentaire.

Lors du débat parlementaire de mercredi dernier, j'avais exprimé, au nom du groupe écologiste, une priorité : maintenir la Grèce dans la zone euro. J'avais également indiqué une méthode, que les écologistes souhaitaient voir respectée : la recherche d'un compromis négocié.

Il me revient de vous dire, monsieur le Premier ministre, chers collègues, que sur l'analyse de ces deux points, le groupe écologiste est partagé. Il en sera donc de même pour le vote. Pour la moitié du groupe écologiste, ce n'est pas un compromis qui a été trouvé et l'accord conclu avec le Premier ministre grec relève davantage de la mise sous tutelle de l'État hellénique que d'une solution négociée. Cela conduira six de mes collègues à s'abstenir ou à ne pas participer au vote et trois d'entre eux à voter contre. Pour ces collègues, si les Grecs ont éloigné provisoirement le spectre du *Grexit*, il n'en demeure pas moins vrai que ce prétendu accord n'est ni bon ni juste.

M. Sylvain Berrios. Ce n'est toujours pas un discours de ministre ! À peine de secrétaire d'État !

M. François de Rugy. Le choix qui a été fait est celui de l'humiliation et de l'aggravation d'un programme économique dont l'ineptie est démontrée.

Pour eux, l'Europe qui est en train de s'écrire est celle du conservatisme néolibéral qui en vient à trahir la nature foncièrement démocratique du projet politique européen. Face à ce que certains n'hésitent pas à qualifier de « coup » contre la volonté du peuple grec, force est de constater que les outils démocratiques à notre disposition ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Tout en saluant l'organisation de ce débat, mes collègues regrettent de ne pouvoir s'exprimer qu'*a posteriori*. Ne souhaitant ni aggraver les difficultés du peuple grec, ni cautionner les termes trop brutaux d'un accord arraché sous la menace d'un *Grexit*, ils ont donc choisi de s'abstenir.

Pour les neuf autres députés, dont je fais partie, cet accord est certes insatisfaisant dans son contenu, mais il permet, au moins dans l'immédiat, de préserver l'essentiel : le maintien de la Grèce dans la zone euro et la mise en place d'un plan d'aide d'urgence de près de 85 milliards d'euros qui évite, comme l'a dit Alexis Tsipras lui-même, un effondrement immédiat de l'économie grecque.

M. Guy Geoffroy. Vous l'aurez, votre portefeuille !

M. François de Rugy. En paraphant cet accord, le Premier ministre grec a demandé à son peuple et à l'ensemble des Parlements nationaux consultés de le soutenir. Je veux saluer ici son courage et sa stature d'homme d'État. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Il a choisi la voie étroite de la responsabilité pour son pays, dans une situation extrêmement difficile. Il a également fait montre de sa détermination à engager son pays dans la voie de réformes profondes qui n'ont jamais été faites, comme la dépolitisation de son administration. Il a aussi réaffirmé avec force qu'il envisageait de gouverner son pays dans la durée, sans se défaire de ses responsabilités, moins de six mois après les élections qui l'ont porté au pouvoir.

Dans ces conditions, il nous semble inenvisageable de le désavouer. Si notre Parlement votait majoritairement non à cet accord, et plus encore si demain le Parlement allemand votait non, ce serait vécu comme le refus de toute solidarité européenne. Nous savons quel est le rapport de force aujourd'hui en Europe. La volonté de Mme Merkel et de M. Schäuble, c'est la sortie de la Grèce de la zone euro.

M. Pierre Lequiller. Mais non !

M. François de Rugy. Ils sont ainsi à l'unisson de la majorité des parlementaires de leur parti.

M. Pierre Lequiller. N'importe quoi !

M. François de Rugy. Et ne nous trompons pas : ils sont à l'unisson d'une très large majorité des citoyens allemands.

Dans la séquence décisive qui s'est jouée ces dernières semaines, la France a fait entendre une voix forte, une voix dissonante de l'Allemagne, une voix singulière au sein de l'Eurogroupe. La France a dit clairement que la sortie de la Grèce de la zone euro n'était pas acceptable, alors même que la majorité de l'Eurogroupe préparait un scénario de sortie, le fameux *Grexit*. Cette position est partagée, de fait, par les principaux leaders de la droite française, comme le prouvent les incroyables zigzags de M. Sarkozy sur un sujet aussi grave. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Le Président de la République n'a jamais dévié de cette position. Il a joué le jeu d'un couple franco-allemand qui, au lieu de voir l'alignement de l'un sur l'autre, permet de produire un compromis. « Gouverner, c'est choisir », disait Pierre Mendès France. Il poursuivait ainsi dans un discours d'investiture à l'Assemblée nationale, à cette tribune, en 1953 : « Gouverner c'est choisir, si difficiles que soient les choix. Choisir cela ne veut pas dire forcément éliminer ceci ou cela, mais réduire ici et parfois augmenter ; en d'autres termes, fixer des rangs de priorité. » Cette expression frappe par son actualité dans cette crise européenne.

La France a dû faire un choix périlleux : elle a décidé de soutenir Alexis Tsipras dans la conclusion d'un accord avec ses créanciers, bien que cela engage de lourdes contreparties, parce qu'elle considérait que l'essentiel était sauvegardé : la poursuite de l'aide et le maintien de l'unité de la zone euro. À nous, parlementaires français, de choisir à notre tour ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, deux d'entre vous au moins m'ont très directement interrogé sur l'association du Parlement à cet accord. Je vais leur répondre brièvement, avant le vote, et réagir sur quatre ou cinq points. Un débat existe, des bancs de M. Chassaigne jusqu'à ceux de M. Jacob, sur la situation politique en Grèce ou, plus exactement, sur la manière de qualifier Alexis Tsipras et sa majorité.

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas notre problème !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire tout à l'heure, c'est le choix du peuple grec qui a été élu, au mois de janvier dernier, une nouvelle majorité et une nouvelle coalition. Si ce choix a été fait, c'est, sans doute, pour des raisons objectives liées à ce que les Grecs vivaient et, sans doute, à cause de l'absence, depuis très longtemps, de réformes structurelles indispensables au pays.

Et si beaucoup d'entre vous et moi-même venons d'évoquer le courage d'Alexis Tsipras, je pense notamment à Bruno Le Roux, à André Chassaigne et à François de Rugy il y a un instant, c'est en raison de ce moment-là, au nom même d'une éthique de responsabilité qui s'imposait et qui s'est imposée. Je constate que quelques jours après le référendum et un premier Conseil de la zone euro, il est allé dans la nuit de vendredi à samedi dernier, c'est-à-dire avant même le sommet européen, devant le Parlement européen présenter des mesures, annonçant même, et pas parce qu'il avait un pistolet sur la tempe, qu'il soumettrait la semaine suivante – nous y sommes – ces mesures à son Parlement pour qu'elles entrent en vigueur. Je tenais à le rappeler. Chacun peut ici, au nom de ses sentiments et de ses appartenances politiques, au niveau national ou européen, porter un jugement définitif sur les uns et sur les autres, mais j'essaie de m'interdire, sauf quand évidemment les valeurs fondamentales sont en cause, un jugement sur ceux qui dirigent aujourd'hui le destin du peuple grec. Nous devons, et c'est en tout cas la responsabilité de ceux qui gouvernent la France, à commencer par le Président de la République, dialoguer avec tous ceux qui représentent les peuples de l'Europe, c'est-à-dire au niveau du Conseil.

M. Pascal Popelin. Une attitude d'homme d'État !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Et puis, même si je ne l'ai pas entendu ici, à la vue des propos de certains dirigeants européens, mais aussi de responsables politiques français sur la Grèce comme sur l'Allemagne, propos relayés dans la presse bien sûr, je dis que nous devons faire attention : ce qui devrait nous rassembler, c'est de ne pas accepter une Europe qui se divise ainsi entre le Nord et le Sud. Au nom même de l'idée que nous nous faisons de l'Europe, il n'est pas possible d'accepter une telle désunion. À entendre certains propos tenus... (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Hervé Mariton. Ce n'est pas clair ! Soyez-le !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...tout en regardant de façon objective la situation, je m'inquiète de la vision qu'ont certains de la France alors que la position de notre pays a pourtant toujours été constante : la France, vous l'avez dit très bien, monsieur Vigier, a précisément une certaine idée de l'Europe, qui vise à rassembler les fondateurs de la Communauté européenne, devenue plus tard l'Union européenne, permettant d'accueillir et les pays du Sud, et les pays de l'Est. C'est toute la difficulté,...

Un député du groupe Les Républicains. C'est mal parti !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...tout le pari de l'Europe aujourd'hui, avec des niveaux de vie évidemment très différents, avec des histoires nationales qui ne sont pas les mêmes. Mais les choses sont ainsi.

Le meilleur exemple, et ce sera le deuxième point que je veux aborder, c'est le rapport entre l'Allemagne et la France. J'avais déjà eu l'occasion de le dire la semaine dernière et je l'ai répété il y a un instant : je ne comprends pas, et je vous le dis avec la plus grande sincérité, cet acharnement d'un certain nombre d'entre vous à tenter d'expliquer que le couple franco-allemand n'a pas fonctionné en cette occasion et à chercher en permanence à aligner la France exclusivement sur la position allemande. Si la Chancelière Merkel est venue la semaine dernière à l'Élysée et s'il y a eu un accord,...

M. Claude Goasguen. C'est elle qui a dirigé la manœuvre !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...c'est parce que, nous le savons tous, l'Europe, au-delà de ses différences, je pense notamment à la presse, aux opinions et aux formations politiques des différents pays, doit avancer avec la France. La Chancelière le sait parfaitement, tout comme le Président de la République. Au-delà des débats, des prises de position des uns et des autres, chacun sait que c'était ainsi qu'il fallait avancer. L'accord de lundi matin a été obtenu parce que la France et l'Allemagne ont travaillé ensemble. Certains peuvent le regretter, mettre en cause cette alliance, mettre en cause la Chancelière, mais reconnaissons aussi que du fait de l'histoire de chaque pays, y compris de la nôtre, il y a des choses qui pèsent parfois plus que d'autres, ce qui explique, certains d'entre vous l'ont rappelé, que les socio-démocrates allemands, lesquels participent au gouvernement actuel, peuvent avoir des positions différentes de celles des socialistes français.

M. Patrice Verchère. C'est sûr, ce ne sont pas les mêmes socialistes !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Mais je sais que la coalition au pouvoir en Allemagne, incarnée à la fois par la Chancelière Merkel et par le Vice-Chancelier Sigmar Gabriel, était sur une position claire : la Grèce ne pouvait pas sortir de l'euro et il fallait trouver un accord entre la France et l'Allemagne pour qu'elle y reste.

Au lieu d'essayer de critiquer de manière absurde l'action du Président de la République, ceux qui s'opposent à cet accord devraient saluer ce qu'ils demandaient eux-mêmes : la réussite du travail mené en commun par la France et par l'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) En effet, et cela nous est parfois aussi arrivé, l'opposition à tout prix, l'opposition aveugle qui consiste à critiquer par principe (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains*), conduit aujourd'hui votre groupe, monsieur Jacob, à n'avoir pas de position claire et cohérente sur ce qu'il fallait faire. Après vous avoir écouté, je ne comprends toujours pas la position qui est la vôtre sur l'Europe.

Pour ce qui est de l'association du Parlement, Michel Sapin le rappelait ce matin, auditionné notamment par votre commission des finances : comme cela a été fait par le passé, sur la base de la proposition de Nicolas Sarkozy il y a quelques années, oui, le Gouvernement partagera pleinement les informations dont il dispose avec le Parlement et votre commission des finances.

S'agissant du vote sur une déclaration du Gouvernement, vous savez que je suis extrêmement attaché aux institutions de la V^e République. (« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe *Les Républicains*.) Je me permets de vous le rappeler. Par conséquent, nous procédons aujourd'hui à un vote, à l'Assemblée et au Sénat parce que chacun a bien conscience de ce qui est en train de se jouer et du message, comme le disait François de Rugy il y a quelques instants, que la France, et dans deux jours l'Allemagne, doivent envoyer, pas seulement à leur opinion mais à l'Europe entière. À chaque étape, quand le Gouvernement le jugera utile et nécessaire, le Parlement sera informé, consulté et éventuellement appelé à voter. Mais il n'y a pas de mandat impératif. C'est la raison pour laquelle il ne pouvait pas y avoir de vote la semaine dernière.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Jacob, que la position du Président de la République a toujours été claire sur le fait que la Grèce ne pouvait pas sortir de la zone euro. Je ne sais pas si c'était la position majoritaire au sein du Conseil européen au vu de la position de plusieurs pays, mais le résultat est là : grâce à l'action de la France, grâce à l'action du Président de la République, la Grèce reste dans la zone euro. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. François de Rugy. Très bien !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Deuxièmement, monsieur Jacob, le Président de la République a toujours été très clair sur le fait que l'Europe doit fonctionner sur la base du couple franco-allemand et, je vous l'ai déjà dit, de manière équilibrée sur le plan économique – d'où les réformes que nous devons mener – et sur bien d'autres sujets : je pense par exemple à la question des migrants, qui a fait l'objet d'un texte commun des deux ministres de l'intérieur, et également à l'Ukraine, avec les initiatives prises par le Président de la République et par la Chancelière Merkel, ainsi évidemment qu'à la préparation de la COP21 et aux dossiers qui lient nos deux économies dans le texte signé entre Emmanuel Macron et Sigmar Gabriel. C'est ensemble que nous avancerons. Et les initiatives annoncées hier par le Président de la République, qui concernent l'ensemble des pays de l'Union européenne, partiront aussi forcément d'un dialogue franco-allemand. J'aime l'Europe comme vous – car je ne mets évidemment pas en question vos convictions européennes –, mais je sais qu'elle doit se construire sur une position équilibrée, pas derrière l'Allemagne, pas en s'alignant derrière la Chancelière Merkel.

M. Claude Goasguen. Personne n'a dit le contraire !

M. Manuel Valls, Premier ministre. À cet égard, je trouve que vous et certains de vos collègues allez parfois bien au-delà des positions mêmes des membres de la CDU-CSU parce que beaucoup d'entre eux, à commencer par leur Chancelière, au nom même de l'histoire qu'a rappelée Roger-Gérard Schwartzberg, savent que cela passe par un accord entre l'Allemagne et la France. La position de la France exprimée par le chef de l'État a été cohérente, et les résultats ont été obtenus, alors que, permettez-moi de vous le dire, je ne sais pas encore quelle est la position de la droite française.

M. Christian Jacob. C'est plus franc de ne pas nous faire connaître la vôtre !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Faut-il organiser dans le calme la sortie de la Grèce de la zone euro ? L'un d'entre vous l'a dit. Je ne sais pas si Mario Draghi répondait directement à Alain Juppé, mais il a dit, à juste titre, qu'on n'organise jamais le chaos dans le calme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs*

bancs du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.) Je ne sais pas, monsieur Jacob, si votre position est celle de Nicolas Sarkozy, qui a considéré que le Grèce était de fait sortie de la zone euro, mais je constate aujourd'hui qu'elle n'en est pas sortie, comme d'ailleurs beaucoup d'entre vous le souhaitent. Je ne sais pas quelle est votre position. Mais aujourd'hui, au nom même de l'éthique de responsabilité que j'évoquais tout à l'heure, je sais que le Gouvernement et une majorité ici claire et nette savent ce que l'on doit à l'action du Président de la République et de la France, avec deux convictions : la Grèce doit être l'objet de notre solidarité tout en assumant ses responsabilités, et l'Europe avance grâce au couple franco-allemand. Voilà ce qui nous différencie, monsieur Jacob : la cohérence, la constance, celle qui est la nôtre, notamment celle du Président de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, ainsi que sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et plusieurs bancs du groupe écologiste.)*

M. le président. Le débat est clos.

VOTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 50-1 DE LA CONSTITUTION

M. le président. Nous allons maintenant procéder au scrutin.

Voici le résultat du scrutin sur la déclaration du Gouvernement :

Nombre de votants	530
Nombre de suffrages exprimés	481
Majorité absolue des suffrages exprimés	241
Pour l'approbation	412
Contre	69

L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration du Gouvernement. *(Les députés du groupe socialiste, radical et citoyen se lèvent et applaudissent.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures vingt, sous la présidence de Mme Catherine Vautrin.)

PRÉSIDENTE DE MME CATHERINE VAUTRIN

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

RÉFORME DE L'ASILE

Lecture définitive

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, du projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile (n^{os} 2947, 2976).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification. Madame la présidente, madame la rapporteure, monsieur le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, mesdames et messieurs les députés, je voudrais tout d'abord vous transmettre les excuses du ministre de l'intérieur, qui, retenu, ne pourra être présent dans l'hémicycle ce soir.

La réforme du droit d'asile, tout comme celle que vous examinerez bientôt concernant le séjour des étrangers en France, répond à la volonté du Gouvernement de réaffirmer que notre droit des étrangers s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs républicaines. Le projet de loi déposé par le Gouvernement est le fruit d'une réflexion collective de longue haleine, conduite par-delà les clivages partisans, et nous avons tout lieu de nous réjouir que nos engagements aient été tenus et que nous touchions enfin au but. Le 20 juillet, les directives « Procédure » et « Accueil », qui fixent les principes européens de la réforme de l'asile, entreront en vigueur ; d'ici là, comme le Gouvernement s'y était engagé, la réforme de l'asile aura été adoptée.

Cette réforme est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un contexte migratoire difficile. Comme vous le savez, plus de 160 000 migrants sont entrés de façon irrégulière dans l'espace Schengen depuis le début de l'année, et il y a parmi eux des demandeurs d'asile qui attendent que le statut de réfugié leur soit octroyé. Il est indispensable qu'une solution européenne soit proposée, et que cette solution repose sur les deux principes inséparables que sont la solidarité et la responsabilité.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a annoncé que, dans le respect des propositions initiales formulées par la Commission européenne, la France serait prête à accueillir 9 000 réfugiés au cours des deux prochaines années : 6 752 au titre du programme de relocalisation et 2 375 au titre du programme de réinstallation. Toutefois, elle a subordonné cet accord à quatre conditions très précises : que l'ensemble des États membres de l'Union européenne concernés par ces programmes y prennent pleinement part ; que soient ouvertes, sous l'égide de l'Union européenne, des zones d'attente dans les pays de première entrée, afin de procéder à la fois à l'enregistrement des migrants dans la base Eurodac et à la nécessaire distinction entre les réfugiés politiques fuyant les persécutions, qui ont vocation à être répartis et accueillis dans les différents États membres, et les migrants relevant de l'immigration économique irrégulière, qui doivent être reconduits dans leurs pays d'origine ; que l'on poursuive une action européenne coordonnée et résolue contre l'immigration irrégulière, incluant le démantèlement des filières criminelles de passeurs et le retour effectif des migrants irréguliers dans leurs pays d'origine, sous l'égide de l'agence européenne Frontex et en liaison avec ces derniers ; enfin, que soit étalé sur deux ans l'accueil des réfugiés au titre des programmes de relocalisation et de réinstallation.

Cette crise migratoire exceptionnelle et la nécessité de lui apporter une réponse européenne donnent un relief tout particulier à la réforme de l'asile proposée par le Gouvernement. Le projet de loi qui vous est soumis est fondé sur ces mêmes principes de solidarité et de responsabilité. Il repose sur trois piliers. Le premier est la réduction des délais de traitement des demandes d'asile, car il n'est pas acceptable

que l'embolie de notre système prive les demandeurs d'une réponse dans un délai raisonnable; la réforme permettra donc de réduire de 24 à 9 mois la durée d'examen d'une demande d'asile. Le deuxième pilier est le renforcement des droits des demandeurs d'asile: nous allons systématiser le droit à un recours suspensif devant la Cour nationale du droit d'asile. Le troisième pilier est la création d'un hébergement directif qui permettra de garantir la soutenabilité de la demande d'asile: c'est en effet à la République que l'on demande l'asile, et non à tel ou tel territoire. Il n'est pas acceptable que la demande se concentre, comme c'est le cas actuellement, sur quelques régions, comme l'Île-de-France et la région lyonnaise. Toute la République se doit de participer à cette grande mission qu'est l'accueil des demandeurs d'asile.

Madame la rapporteure – chère Sandrine Mazetier –, vous avez réalisé un travail considérable et absolument remarquable pour inscrire ces objectifs dans la loi. Vous avez combattu avec détermination les amendements susceptibles de les remettre en cause, tout en apportant des droits supplémentaires aux demandeurs d'asile et en marquant ce texte de votre propre sensibilité, ainsi que de celle de la majorité, concernant des thèmes comme la défense des femmes ou l'implication des collectivités territoriales. Le texte a de ce fait été nettement enrichi à l'occasion de l'examen parlementaire. De tout cela, je veux, au nom du Gouvernement et du ministre de l'intérieur, vous remercier.

Cette réforme législative de l'asile s'accompagne d'une réforme administrative d'ampleur. Je fais bien entendu référence à la réforme de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – l'OFPPA – conduite par son directeur général, M. Pascal Brice. Cette réforme a d'ores et déjà produit des résultats probants, qui se retrouvent dans les chiffres du premier semestre 2015: le nombre de décisions rendues par l'OFPPA est en hausse de 8,5 % et le stock de demandes en attente a été réduit de 8 %. Au total, ce sont 33 000 demandes qui ont été traitées en six mois, et 70 % des décisions favorables sont désormais prises dès le stade de l'examen de la demande par l'OFPPA. Les services du ministère et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration sont, quant à eux, à pied d'œuvre pour mettre en place au plus vite les guichets uniques, qui permettront l'engagement plus rapide de la procédure de demande d'asile; comme annoncé, ces guichets seront opérationnels dès cet automne.

Dans le même temps, nous accomplissons un effort sans précédent en matière d'hébergement des demandeurs d'asile. Aux 4 000 places en centres d'accueil de demandeurs d'asile – CADA – créées depuis 2012 s'ajouteront 4 200 autres places d'ici à la fin de l'année, et encore 4 000 d'ici l'année prochaine, dans le cadre du plan présenté par le ministre de l'intérieur et la ministre du logement. Cet effort devrait nous permettre de mettre en œuvre l'hébergement directif dans les meilleures conditions possibles.

Avant de présenter les amendements qui seront soutenus par le Gouvernement à l'occasion de cette lecture définitive, j'aimerais saluer les parlementaires de diverses sensibilités qui ont contribué à enrichir la réflexion collective: Pascale Crozon, pour le groupe socialiste, Jeanine Dubié et Arnaud Richard, auteurs d'un rapport qui a éclairé cette réforme au même titre que celui qui avait été élaboré par Jean-Louis Touraine et la sénatrice Valérie Létard, Marc Dolez, qui a voté en faveur du projet de loi et dont certains amendements ont permis d'enrichir le contenu du texte, et Sergio Coronado, avec qui le débat est toujours précieux. Je veux aussi rappeler à l'opposition que le Gouvernement s'était engagé dès le début de l'examen parlementaire

à ce que le texte relatif au séjour des étrangers suive celui sur l'asile. Ce sera le cas dès la semaine prochaine: l'engagement du Gouvernement est donc tenu.

Mesdames, messieurs, j'en arrive à la présentation des six amendements du Gouvernement. Conformément à la Constitution, seuls ceux adoptés au Sénat en nouvelle lecture sont recevables en lecture définitive.

Quatre amendements sont rédactionnels; ils visent à procéder à des coordinations dans les dispositions relatives à l'outre-mer ou à rétablir une mention adoptée en première lecture par l'Assemblée. Un autre concerne la date d'entrée en vigueur des dispositions contenues dans le projet de loi: comme vous le savez, le texte transpose des directives européennes, dont certaines seront d'effet direct à compter du 20 juillet, tandis que d'autres supposent un délai technique pour une mise en œuvre pleine et entière du texte et l'adoption des dispositions réglementaires correspondantes. Notre objectif est d'aller le plus vite possible, afin que la réforme soit effective dans sa totalité avant la fin de l'année, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences européennes et disposer d'un système efficace.

Un dernier amendement concerne l'affectation des juges professionnels de la Cour nationale du droit d'asile – CNDA. Le Gouvernement a en effet estimé – comme le Conseil d'État – que la modernisation de l'action de la CNDA supposait de permettre aux magistrats administratifs d'occuper les fonctions de président de section et de président de chambre sans limitation de durée: cela contribuerait à renforcer les juges et la Cour, et rendrait notre système d'asile plus fiable encore. Tel est l'objectif du sixième amendement du Gouvernement; si celui-ci n'était pas adopté, onze juges devraient être remplacés au 31 décembre 2015, ce qui rendrait le travail de la Cour pour intégrer la réforme plus difficile.

Mesdames et messieurs les députés, nous arrivons au terme de la procédure parlementaire. La réforme que nous vous proposons est une réforme d'ampleur, une réforme structurelle, conforme à la vocation historique de la République française: accueillir sur notre sol, dans les meilleures conditions qui soient, les étrangers victimes dans leur pays de l'oppression ou de la barbarie. Telle est l'ambition que le Gouvernement souhaite partager avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Mazetier, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, mes chers collègues, nous voilà saisis en lecture définitive du projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile, à la suite de l'échec de la commission mixte paritaire qui s'est tenue le 10 juin dernier. Je ne reviendrai pas sur le contenu du texte, dont Mme la secrétaire d'État vient de rappeler les piliers.

En nouvelle lecture, les 30 juin et 7 juillet derniers, le Sénat a maintenu la position qu'il avait adoptée sur les principaux sujets de désaccord avec notre assemblée. Il a ainsi modifié à nouveau la composition du conseil d'administration de l'OFPPA, rétabli le délai de trois mois imparti à l'Office pour statuer en procédure normale, ramené à 90 jours le délai à l'issue duquel une demande d'asile est considérée

comme tardive et rétabli la faculté pour l'Office de clôturer l'examen d'une demande d'asile lorsque le demandeur a abandonné son lieu d'hébergement.

Pour citer d'autres exemples, il a aussi réintroduit une disposition transférant le contentieux des décisions de refus d'entrée sur le territoire prises sur avis conforme de l'OFPRA à la Cour nationale du droit d'asile plutôt qu'au juge administratif de droit commun. Nous nous y étions opposés en première et en nouvelle lectures, nous nous y sommes évidemment opposés en CMP et nous nous y opposons toujours.

Le Sénat, en outre, a supprimé la mention, qui nous était chère, selon laquelle l'attestation de demande d'asile vaut autorisation provisoire de séjour.

Il a également rétabli le caractère facultatif de l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile – là encore, nous avons longuement débattu de cette question en commission et dans l'hémicycle, à l'Assemblée – et supprimé l'entretien individuel systématique pour évaluer la vulnérabilité du demandeur.

Par conséquent, sur un certain nombre de points, que je n'ai pas tous énumérés, l'Assemblée nationale ne partage décidément pas les vues du Sénat.

Dans ces conditions, il apparaît à l'évidence que les désaccords qui persistent entre nos deux Chambres ne peuvent être tranchés qu'en donnant le dernier mot à l'Assemblée, comme le permet la Constitution. Le Gouvernement a donc demandé à l'Assemblée nationale de statuer définitivement.

Comme vous l'avez vous-même fait à l'instant, madame la secrétaire d'État, je rappelle qu'à ce stade de la procédure, l'Assemblée, conformément au dernier alinéa de l'article 45 de la Constitution, ne peut que reprendre le dernier texte voté par elle, modifié le cas échéant par un ou plusieurs amendements adoptés par le Sénat, en commission ou en séance publique.

Je vous propose donc, en vue de la lecture définitive, de reprendre le texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, sous réserve de la reprise de plusieurs amendements – essentiellement rédactionnels – adoptés par le Sénat.

J'ai pour le reste donné un avis favorable à l'adoption des amendements du Gouvernement que Mme la secrétaire d'État a présentés à l'instant.

Je défendrai pour ma part trois amendements : l'un, qui n'est pas rédactionnel, à l'article 2 concerne la rédaction des dispositions relatives à l'exclusion ou à la cessation de la protection pour motifs d'ordre public et permet de sécuriser le périmètre des crimes et délits concernés ; les deux autres sont rédactionnels.

Avant d'achever mon intervention, je souhaite vraiment m'associer aux remerciements formulés par Mme la secrétaire d'État à l'endroit de nos collègues qui, sur de nombreux bancs de cet hémicycle, ont largement enrichi le texte et ont conféré à nos débats la hauteur nécessaire : nous parlons en effet du droit d'asile et non, je le répète une fois encore, de « fuites d'eau ». Nous parlons de femmes et d'hommes qui, pour l'essentiel, fuient des situations chaotiques et dangereuses dans lesquelles les droits individuels élémentaires sont gravement bafoués.

Je tenais donc à souligner la qualité de nos débats parce qu'elle n'est pas toujours au rendez-vous dans cet hémicycle et qu'en l'occurrence, elle y a toujours été.

En première comme en nouvelles lectures, cette réforme a été largement adoptée et je souhaite qu'il en soit de même à l'issue de cette lecture définitive.

Je souhaite que nous soyons fiers de ce que nous avons accompli parce qu'il s'agit de répondre à l'urgence face à des situations épouvantables, que notre continent a d'ailleurs déjà connues : l'afflux de demandeurs d'asile, les chiffres que nous évoquons sont analogues à ceux que l'Europe connaissait à la fin des années 1980 par exemple.

Il était donc temps de réformer les procédures qui expliquent quasiment à elles seules la crise et l'embolie de notre système, comme vous l'avez dit madame la secrétaire d'État.

Au terme de cette réforme, la République, parce qu'elle les protégera plus vite, protégera mieux des femmes et des hommes qui cherchent à être protégés et qui méritent protection. Nous serons ainsi fidèles à nos valeurs et à notre Constitution et, ce faisant, à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce dont je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Isabelle Attard, première oratrice inscrite.

Mme Isabelle Attard. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, madame la rapporteure, alors que le projet de loi sur l'asile était en discussion à l'Assemblée nationale puis au Sénat, les naufrages de migrants se multipliaient aux portes de l'Europe. Faut-il le rappeler ? D'après l'Organisation internationale pour les migrations, au moins 3 072 migrants sont morts en mer Méditerranée en 2014. Or, on ne peut se contenter d'être bouleversés, indignés ou révoltés par le drame de ces centaines d'hommes, de femmes et d'enfants qui périssent en mer parce qu'ils n'ont plus d'autre choix que de fuir, notamment des guerres toujours plus atroces.

Lorsque des « murs anti-migrants » ont commencé à être érigés aux frontières extérieures de l'Union européenne, nous avons pourtant souligné que la construction d'une barrière physique ne dissuaderait pas les personnes mais aurait surtout pour conséquence de les contraindre à utiliser des voies plus dangereuses. Hier, la Grèce, la Bulgarie et l'Espagne... Aujourd'hui, c'est la Hongrie, qui a commencé il y a deux jours à ériger une clôture de quatre mètres de haut, destinée à courir sur les 175 km de sa frontière avec la Serbie pour endiguer des réfugiés tentés de rejoindre l'Europe de l'Ouest.

Mes chers collègues, à un moment où l'Europe se ferme toujours plus et où le degré de difficulté affronté par les réfugiés qui cherchent à franchir les frontières s'accroît, il est utile et nécessaire de souligner le respect des droits fondamentaux de ceux qui y arrivent.

Oui, la France, conformément à sa vocation, se doit de respecter le droit d'asile dont le Préambule de notre Constitution proclame le caractère inaliénable et sacré.

Ce n'est pas le rapport de la Cour des comptes, qui pointe du doigt les « dépenses totales effectuées pour les demandeurs d'asile », qui doit dissuader notre pays de respecter ses valeurs et sa Constitution.

Au cours de l'examen de ce projet de loi, les débats ont été riches et utiles. Nous avons été particulièrement sensibles au fait que cette réforme s'annonçait comme la combinaison de la responsabilité et de la solidarité, oui, la solidarité. C'est

dans cet esprit que le groupe écologiste a participé activement aux débats, aussi bien en commission qu'en séance, puis en commission mixte paritaire.

Je me joins à Sergio Coronado, pour saluer Mme la rapporteure, qui a travaillé dans un esprit de dialogue et a abordé ce texte avec responsabilité pour exprimer son engagement de longue date.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Je vous remercie.

Mme Isabelle Attard. Certes, il était important de réformer le système d'asile qui souffre effectivement de graves carences. Pour autant, soulignons encore une fois qu'au-delà de l'actuel afflux de migrants, les demandes d'asile, aussi exceptionnelles soient-elles, ne sont pas inédites. Elles ont en effet augmenté régulièrement à la fin des années 1980, au début des années 2000 et depuis 2012. La Commission nationale consultative des droits de l'homme souligne qu'en soixante ans, le nombre de bénéficiaires de l'asile est resté le même et que la crainte d'un afflux massif, souvent exprimée, n'est donc pas fondée.

À l'instar de Mme la rapporteure, nous avons été nombreux à souligner que l'Europe reçoit beaucoup moins de demandeurs d'asile que le reste du monde et à déplorer également que les hébergements soient pourtant saturés depuis bien longtemps dans notre pays.

Que dire, quand nous souhaitons accueillir un millier de Syriens, quand l'Allemagne accepte d'en prendre 10 000, puis donne son aval pour recevoir 10 000 personnes supplémentaires sur 130 000 personnes jugées prioritaires par le HCR ?

Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, a présenté au mois de juin une série de mesures pour améliorer l'accueil des demandeurs d'asile et éviter les campements précaires. Ainsi, le Gouvernement a promis 11 000 places d'hébergement supplémentaires, dont 1 500 places d'hébergement d'urgence, 4 000 places pour les demandeurs d'asile et 5 500 places pour les réfugiés, depuis l'évacuation du campement de La Chapelle le 28 mai et de Pajol, quelques jours après. Nous souhaitons tous un traitement plus digne des demandeurs d'asile, condamnés aujourd'hui à dormir dehors. Il faut en effet mieux accueillir et mieux accompagner ces personnes.

Nous l'avons dit à chaque étape de l'examen de ce projet de loi, l'augmentation des demandes d'asile s'explique pour l'essentiel par la multiplication des conflits armés visant des populations civiles.

Ce projet de loi contient des dispositions renforçant les garanties procédurales des demandeurs d'asile, notamment en consacrant le principe d'un droit au maintien sur le territoire français jusqu'à décision définitive de l'OFPRA ou de la Cour nationale du droit d'asile au profit de tous les demandeurs, que leur cas soit traité en procédure normale ou en procédure accélérée.

Grâce aux amendements défendus notamment par le groupe écologiste, ce projet de loi ouvre le droit à la formation et au travail pour les demandeurs d'asile lorsque, au terme d'un délai de neuf mois, l'OFPRA n'a pas statué sur leur sort. Dans un contexte où la Cour des comptes a mis en exergue le coût du droit d'asile en France, nous n'avions pas été seuls dans cet hémicycle à souhaiter l'accès au travail des demandeurs d'asile. Nous regrettons donc une transposition *a minima* de la directive européenne en la matière.

En revanche, je souhaite saluer le refus du Gouvernement d'adopter les amendements sénatoriaux visant à interdire à tout débouté de se maintenir sur le territoire à un autre titre

et visant à ce que les déboutés soient automatiquement obligés de quitter le territoire français, au mépris de la Convention européenne des droits de l'homme.

Mes chers collègues, malgré ces nouvelles garanties apportées par le texte, des préoccupations demeurent.

En effet, le projet multiplie les hypothèses dans lesquelles les procédures peuvent être accélérées. Or, le motif tenant à la provenance du demandeur d'un pays d'origine sûr constitue en pratique le principal motif de placement en procédure dite aujourd'hui prioritaire, alors même qu'au-delà de leur volatilité, les listes nationales des pays sûrs avaient fait l'objet de critiques nourries du HCR.

De même, le placement en procédure accélérée du demandeur d'asile qui, sans raison valable, est entré irrégulièrement en France ou s'y est maintenu irrégulièrement, sans présenter sa demande d'asile dans un délai de 90 jours à compter de la date de son entrée en France, est préjudiciable pour le réfugié. On le sait, outre les difficultés de preuve de la date d'entrée, le dépôt tardif de la demande peut résulter d'une multitude de facteurs indépendants de la volonté de l'intéressé. La mise en œuvre de la procédure accélérée, dans le cas où l'intéressé refuse une prise d'empreintes, est aussi sans lien avec le fond de la demande d'asile.

Ce texte prévoit également la réduction du délai de l'octroi ou du refus du droit d'asile. À l'heure actuelle, les décisions sont rendues dans un délai moyen de dix-huit mois, pendant lesquels les demandeurs ne peuvent pas travailler et subsistent avec une allocation de 343,50 euros par mois. Ce délai passe de dix-huit à neuf mois en procédure normale et à cinq semaines pour les procédures dites accélérées. Cette réduction des délais sera notamment rendue possible par le recours à un juge unique au sein de la CNDA, donc, par l'abandon d'une décision collégiale. Il est légitime de craindre que cela n'aboutisse à des décisions hâtives de refus.

Le texte prévoit également, à titre exceptionnel, le maintien en zone d'attente des mineurs non accompagnés. Or, même encadrée et rendue exceptionnelle, la possibilité de maintien en zone d'attente d'un mineur isolé n'est pas acceptable. En effet, dans son arrêt *Popov c. France*, la Cour européenne des droits de l'homme relève ainsi que « la promiscuité, le stress, l'insécurité et l'environnement hostile que représentent les centres de rétention ont des conséquences néfastes sur les mineurs, en contradiction avec les principes internationaux de protection des enfants ». Cette décision est parfaitement transposable à la situation en zone d'attente.

Mes chers collègues, pour rappel, 1 850 personnes sont mortes en mer Méditerranée en tentant d'atteindre l'Europe depuis le début de l'année. Malgré ce drame que vivent les réfugiés, d'aucuns ont pourtant préféré comparer l'arrivée des migrants à une « canalisation percée » ou encore à une « grosse fuite d'eau », avec la volonté d'alimenter amalgames et stigmatisations au mépris du respect de la dignité humaine.

Face à ce que certains voient comme une simple plaisanterie, je citerai l'auteur anglais Terry Pratchett : « Le mal commence lorsque l'on traite les gens comme des choses. » Face à cette réaction scandaleuse, nous aurions souhaité que notre pays, par ce texte, renoue avec la tradition française de l'asile. Or, cette loi ne fera pas de la France le grand pays des droits de l'homme et nous le regrettons.

C'est dans ce contexte que le groupe écologiste maintiendra sa position en faveur de l'abstention, tout en reconnaissant comme je l'ai souligné plus haut, les avancées de ce projet de loi.

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Giraud.

M. Joël Giraud. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis pour la lecture définitive du projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile, qui aura fait l'objet d'un long et fructueux travail parlementaire auquel a largement participé, pour le groupe RRDP, ma collègue Jeanine Dubié dont vous avez bien voulu souligner le travail, madame la secrétaire d'État.

Est-il nécessaire de rappeler à nouveau combien une telle réforme était urgente ? En l'état actuel du droit, la France ne propose pas de réponse juridique adaptée aux besoins des demandeurs d'asile.

Pourtant, comme cela a été rappelé à maintes reprises, nous connaissons l'attachement historique de notre pays au droit d'asile. Plus qu'un simple objectif, le fait de garantir le droit d'asile aux étrangers qui craignent d'être persécutés dans leur pays d'origine pour des raisons personnelles ou politiques est un principe à valeur constitutionnelle de notre République, que nous nous devons de protéger.

Or, dès la Constitution de l'An I, la République reconnaissait la possibilité, pour le peuple français, de donner asile « aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ». La Constitution de 1946 a réaffirmé ce principe, en reconnaissant l'asile aux personnes persécutées en raison de leurs actions en faveur de la liberté. Si d'autres éléments peuvent permettre la reconnaissance du statut de réfugié à une personne, pour autant, ce droit n'est pas absolu et automatique. L'État se laisse en effet la possibilité de refuser l'asile à une personne, si la preuve de sa nécessité n'est pas démontrée.

Adopter ce projet de loi, c'est aussi affirmer le troisième pilier de notre triptyque républicain : la fraternité. Ce texte se veut, du moins dans sa rédaction initiale, humaniste et solidaire. En effet, il ne faut pas perdre de vue qu'il est ici question d'hommes et de femmes déracinés de leur pays d'origine. Être contraint de fuir son pays n'est pas un fait anodin : il est souvent le résultat d'histoires de vie dramatiques, d'histoires personnelles et familiales torturées. En fuyant un pays en conflit, les demandeurs arrivent dans un État qui leur est étranger, en rupture avec leurs terres d'origine, et avec leurs racines. Offrir aux demandeurs une vie meilleure, respectueuse de leurs libertés et de leurs droits, leur donner la possibilité d'un avenir, c'est le fondement même de notre pacte républicain.

Ce projet de loi fait suite à plusieurs rapports constatant l'obsolescence de notre droit d'asile. Je signalerai en premier lieu celui de la sénatrice Valérie Létard et de notre collègue Jean-Louis Touraine, qui a été remis en novembre 2013 et qui faisait le constat du besoin de réformer notre système d'accueil. Inégale, hétérogène et longue, la procédure de demande d'asile, comme l'hébergement, ne semblait plus pouvoir répondre au nombre de dossiers à traiter. Je tiens également à saluer le travail de ma collègue Jeanine Dubié, qui a rédigé avec Arnaud Richard, pour le Comité d'évaluation et de contrôle de notre assemblée, un rapport intitulé « Vingt propositions pour réformer le droit d'asile », qui confirmait le besoin de renouveau qui s'exprime dans ce projet de loi.

Celui-ci répond également aux impératifs européens de la France. En effet, comme vous le savez, la France est soumise à un devoir de transposition des directives et autres dispositions européennes dans son droit national. L'Union européenne a adopté trois directives – « Qualification »,

« Procédure », « Accueil » – ainsi qu'un règlement allant dans le sens d'une harmonisation des dispositions relatives au droit d'asile dans l'ensemble des États membres. Le but du projet de loi que nous examinons est ainsi de mettre la France en accord avec ses obligations.

Cette réforme met aussi l'accent sur la nécessité de clarifier la distinction entre les réfugiés et les demandeurs du droit d'asile, d'une part, et les déboutés du droit d'asile, d'autre part, lesquels relèvent de la législation applicable aux étrangers – le projet de loi réformant le droit des étrangers sera d'ailleurs examiné lundi prochain dans notre hémicycle. C'est pourquoi nous avons été satisfaits que l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, redonne à ce texte son esprit d'origine et son but initial, que le Sénat lui avait fait perdre. En effet, ce projet de loi se veut humain et progressiste. Cette réforme vise à redonner du sens au droit d'asile et à rendre la procédure plus efficace. Elle porte sur la qualification, l'application et les procédures en matière de droit d'asile. Elle n'est en rien une arme législative de lutte contre l'immigration irrégulière ou un texte tendant à trier ou à faire preuve de fermeté, comme certains l'auraient souhaité, notamment dans l'opposition, ou comme cela a pu être dit au Sénat.

Ce projet de loi vise à mettre en place un ensemble cohérent : accélérer les délais de procédure de la demande d'asile en les limitant à neuf mois, contre les vingt-neuf mois actuellement nécessaires pour traiter les demandes. Ce texte vise également à améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement et à accroître les droits des demandeurs d'asile en les accompagnant mieux dans leurs démarches administratives. Il a aussi pour objectif de changer la vision acceptée du contentieux du droit de l'asile : contentieux de masse pour les tribunaux administratifs et refus de plus en plus systématiques décidés par les préfets, sans réel examen des dossiers personnels. Il est nécessaire de revoir notre position, notre responsabilité et notre gestion dans l'accueil de ces personnes confrontées à des situations intolérables et inacceptables.

Redonner confiance et efficacité en notre système d'accueil des demandeurs d'asile, telle est la mission que nous nous devons d'endosser en tant que législateur. Des événements récents, et notamment l'évacuation du camp de réfugiés de La Chapelle à Paris, ne font que mettre en exergue le besoin de réforme. Nous avons déjà pu saluer l'annonce faite récemment par les ministres de l'Intérieur et du logement, Bernard Cazeneuve et Sylvia Pinel, visant à créer quelque 10 500 places d'hébergement supplémentaires pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. De même, nous sommes plus que satisfaits de l'augmentation du budget de l'OFPPA, qui est chargé du traitement des demandes d'asile, tout comme de la fin de la domiciliation préalable à l'ouverture des droits des demandeurs, obligation totalement abusive et inapplicable dans les faits.

Pour encourager l'accompagnement des demandeurs d'asile, l'accès au travail et aux formations professionnelles leur a également été reconnu, passé le délai de neuf mois, en conformité avec les dispositions européennes qui s'imposent à la France. Or nous pensons que le travail est le meilleur moyen d'émancipation et d'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire français, puisqu'il leur fournit des revenus nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, tout en assurant leur insertion dans la société.

Le texte que nous examinons aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus, et nous sommes satisfaits qu'il réponde à ses objectifs initiaux : améliorer le sort des deman-

deurs, respecter la tradition humaniste et républicaine de notre pays et permettre une gestion cohérente et plus performante des procédures.

Permettez-moi, avant de conclure, de remercier à nouveau, au nom de ma collègue Jeanine Dubié, qui m'a demandé de ne pas oublier de le faire, et qui sans doute me surveille, la rapporteure Sandrine Mazetier pour son esprit d'ouverture et de dialogue, qui nous a permis d'adopter un texte équilibré, représentant une véritable chance pour les demandeurs d'asile.

Nous pensons qu'il faudra, à terme, réfléchir à une vraie politique européenne, harmonieuse et commune, de l'asile. Les récents drames des migrants de Calais ou de Lampedusa témoignent d'un besoin de coordination des dispositions entre les différents États de l'Union européenne et de l'existence de problématiques communes. Aussi, vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste votera en faveur du projet de loi de réforme du droit d'asile que vous nous soumettez aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission, madame la rapporteure, je tiens à préciser que je donnerai lecture de l'intervention qu'aurait dû faire Marie-George Buffet, qui a dû s'absenter.

Au moment où notre assemblée est appelée à se prononcer, en dernier ressort, sur la réforme de notre système d'asile, chacun et chacune mesure la détérioration de la situation des migrants en Europe. Depuis le début de l'année, plus de 100 000 migrants sont arrivés, fuyant la guerre et la misère, et près de 1 800 hommes, femmes et enfants ont disparu en tentant la traversée de la Méditerranée. Face à ces drames, le caractère fondamental et essentiel du droit d'asile devrait conduire les États européens à réaffirmer l'inconditionnalité de l'accueil, à assurer le respect des droits des personnes et à appliquer les conventions de Genève sur l'accueil des réfugiés et le droit d'asile. Bien loin de ces exigences élémentaires, l'Union européenne adopte une approche sécuritaire, et les États membres ont du mal à faire preuve de solidarité envers les pays les plus concernés, l'Italie et la Grèce. Espérons que la décision prise par la France d'accueillir 9 000 migrants marque un tournant.

En France, alors que les associations qui œuvrent sur le terrain alertent sur le dénuement des migrants, l'État se doit de prendre ses responsabilités et de protéger les femmes et les hommes qui arrivent sur son sol en mettant en œuvre, en urgence, un plan d'accueil.

Cette situation confirme également l'impérieuse nécessité de réformer la politique d'asile. Le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer ce soir compte, hélas, trop d'insuffisances pour apporter une réponse durable et démocratiquement irréprochable à ce défi. Il répond certes aux condamnations de la France sur la scène européenne et à l'obligation faite à notre pays de transposer, d'ici la fin du mois, plusieurs directives du « paquet asile ». Comme nous l'avons dit dès le début de l'examen de ce texte, nous nous félicitons des dispositions renforçant les garanties procédurales au bénéfice des demandeurs d'asile.

Pour autant, on peut regretter que ce texte se contente d'une transposition *a minima* des directives, alors que les États ont la possibilité d'adopter des dispositions plus favora-

bles. Nous regrettons, d'une manière générale, que ce texte ne dissipe pas la confusion qui est entretenue depuis des années entre asile et immigration, et qui maintient un climat de suspicion à l'encontre des demandeurs d'asile. Comme l'a récemment regretté le Défenseur des droits, « le texte de loi poursuit encore une logique davantage liée à la maîtrise de l'immigration qu'à celle de protection des demandeurs d'asile », objectif pourtant imposé par le droit supranational.

Or c'est précisément la suspicion de voir la procédure détournée à d'autres fins – détournement contre lequel le projet de loi entend lutter – qui conduit à priver des droits les plus élémentaires les demandeurs d'asile. À cet égard, nous sommes fermement opposés à l'extension de l'application de la procédure accélérée, qui présente des garanties réduites, notamment en ce qui concerne les délais de dépôt de la demande et de recours. Les nombreuses dérogations au droit de se maintenir sur le territoire sont également préoccupantes.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile relevant de la procédure « Dublin », le traitement de leur situation reste insatisfaisant. Le délai de recours contre une décision de transfert est encore trop court pour assurer la mise en œuvre effective des droits de la défense et le respect du principe du contradictoire. Surtout, la possibilité d'assigner à résidence les demandeurs d'asile sous procédure « Dublin » nous paraît une mesure disproportionnée. Comme le souligne le Défenseur des droits, « cette situation place les intéressés davantage dans la position de personnes soumises à un contrôle judiciaire plutôt que dans celle de personnes cherchant à obtenir une protection internationale pour des persécutions qu'elles allèguent risquer ». Nous sommes également opposés à la mise en place d'un schéma d'orientation directif et contraignant, qui organise, en pratique, une véritable surveillance des demandeurs d'asile au sein des centres d'hébergement.

En définitive, nous demeurons réservés sur le contenu de ce projet de loi et nous sommes interrogatifs, s'agissant des moyens qui seront mis en œuvre pour rendre effectives les garanties prévues dans ce texte. Face à la tragédie migratoire qui se déroule à nos frontières, les députés du Front de gauche souhaitent une réforme plus ambitieuse du système d'accueil. Ils souhaitent une réforme qui tire un trait sur une approche liée au contrôle des flux migratoires. Ils souhaitent une réforme généreuse, solidaire, conforme à notre tradition républicaine d'accueil et de protection des personnes en danger. Pour toutes ces raisons, nous maintiendrons notre abstention.

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Crozon.

Mme Pascale Crozon. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission, madame la rapporteure, mes chers collègues, un an, presque jour pour jour, après la présentation du projet de loi portant réforme de l'asile au conseil des ministres, nous voici aujourd'hui arrivés au moment de sa lecture définitive devant l'Assemblée nationale.

Je veux tout d'abord vous remercier, madame la secrétaire d'État, et nous féliciter collectivement – il faut savoir le faire de temps à autre – de tenir l'objectif que nous nous étions fixé d'adopter ce texte avant la trêve estivale. Il s'agit bien évidemment pour nous de tenir les engagements pris par la France auprès de ses partenaires européens. Mais il s'agit, plus encore, d'être au rendez-vous de l'histoire qui n'a cessé de nous rappeler, au cours des derniers mois et des dernières

semaines, combien le droit d'asile demeure, pour celles et ceux qui fuient les combats, la barbarie et le totalitarisme, une impérieuse nécessité.

L'adoption de ce projet de loi en est un préalable urgent. Accélérer les délais de traitement, c'est protéger plus vite ceux qui relèvent de la protection internationale ; c'est libérer plus rapidement des places pour accueillir dignement le plus grand nombre ; mais c'est aussi éviter l'installation durable de celles et ceux qui ne relèvent pas de l'asile et se retrouvent bien souvent dans des situations de non-droit inextricables. Accélérer les délais de traitement, c'est enfin mettre la France en capacité d'assumer sa part de la nécessaire solidarité européenne face au défi que représente une demande de plus en plus pressante en provenance de Syrie, d'Irak, de Libye, ou encore d'Érythrée. Et je ne doute pas que notre pays, parce que c'est son histoire, soit fidèle à ce rendez-vous.

Au cours de nos débats, le groupe socialiste, que j'ai eu l'honneur de représenter a exprimé la position constante, et qui tranche avec la logique des lois précédemment adoptées depuis une dizaine d'années, selon laquelle l'accélération des délais et l'amélioration des garanties procédurales n'étaient pas des objectifs contradictoires, bien au contraire.

Je veux rappeler ici que, jusqu'en 2012, la France était le seul pays d'Europe où l'on accordait plus de titres de réfugiés en appel qu'en première instance. Avec un taux qui a pu atteindre 90 %, le recours devant la CNDA était devenu le goulot d'étranglement dans lequel s'enlisaient les procédures. Je veux rappeler que la procédure prioritaire, que nous abrogeons aujourd'hui, et qui privait un demandeur sur trois de droit à un recours suspensif n'a pas permis de rendre effectif le retour des déboutés, dont l'opposition a fait le seul enjeu de ce débat.

Pire, la discrimination qu'elle introduisait en matière d'accès à l'hébergement a contribué au regroupement communautaire qui pèse lourdement sur un petit nombre de collectivités et permet le développement de réseaux qui exploitent la misère.

Dès lors, nous assumons de changer de logique. Nous ne faisons pas de l'asile un enjeu d'affichage, nous ne le confondons pas avec la politique migratoire, mais nous considérons que nous devons donner à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, ainsi qu'à l'OFPPRA et à la CNDA les moyens nécessaires pour que chacun soit accompagné au mieux de ses besoins et que la décision rendue soit la plus juste et la plus incontestable possible.

C'est la garantie que chaque demandeur ait accès à un accompagnement social et juridique et qu'il soit accueilli dignement, en prenant en compte sa situation particulière de vulnérabilité, dans un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile. C'est la réforme du mode de calcul de l'allocation pour demandeurs d'asile afin de prendre en compte la situation familiale. C'est l'autonomie accrue de l'OFPPRA, notamment garantie par la composition de son conseil d'administration, pour que la liste des pays d'origine sûrs soit la plus transparente et objective possible.

C'est la liberté d'appréciation offerte à l'OFPPRA comme à la CNDA pour mettre en œuvre les procédures les mieux adaptées à chaque situation particulière. C'est la sensibilisation aux violences faites aux femmes, ou au motif de l'orientation sexuelle. C'est la présence d'un conseil au cours de l'entretien. Mais ce sont aussi des moyens financiers supplémentaires, tant en termes de capacités d'accueil que d'officiers de protection pour traiter les demandes, et je veux

remercier une nouvelle fois le Gouvernement qui démontre, avec les crédits qu'il a dégagés à ces fins, qu'il entend bien donner à ce texte les moyens de ses ambitions.

Le groupe socialiste est fier d'avoir contribué à éclairer un certain nombre de ces objectifs et à lever certaines ambiguïtés du projet de loi initial, tout en restant fidèle à son équilibre général. Je pense en particulier au schéma d'accueil, qui a pu susciter des débats au sein de la majorité et que nous avons eu à cœur de clarifier, comme la condition d'un accueil digne et solidaire, garantissant l'accès au droit et l'égalité de traitement.

Je veux remercier Monsieur le ministre – vous lui en ferez part, madame la secrétaire d'État – de sa capacité de dialogue. Je tiens aussi – même si je crois que cela a déjà été fait de nombreuses reprises, je le ferai quand même ! – à remercier notre rapporteure de l'engagement et du cœur qui est le sien sur ce sujet depuis de longues années. L'un et l'autre avez permis que votre texte devienne notre texte ; une loi qui aura associé un grand nombre de parlementaires, issus de bancs divers mais qui auront à cœur d'en revendiquer une part de paternité. Nous voterons donc définitivement ce projet de loi en espérant qu'il réunisse une large majorité, à la hauteur de la tradition républicaine du droit d'asile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, mes chers collègues, nous abordons cette troisième et dernière lecture du projet de loi sur l'asile dans un contexte particulier.

C'est un contexte dramatique pour de nombreux migrants arrivés sur les côtes européennes – 100 000 depuis le début de l'année – avec les tragédies qui y sont associées. Depuis le début de l'année 2015, plus de 100 000 migrants sont entrés en Europe via la Méditerranée. Plus de 2 000 migrants y ont perdu la vie, transformant la Méditerranée en véritable cimetière marin.

Nous abordons également ce débat dans un contexte de crise de l'asile. Cette crise n'est pas nouvelle, elle n'est ni inédite ni inconnue. Depuis plusieurs années, les signaux d'alerte résonnent : ceux des trois corps d'inspection, ceux de la Cour des comptes, et ceux lancés par plusieurs d'entre nous, dont ceux que j'ai moi-même lancés dans le cadre de ma responsabilité de rapporteur du budget de l'asile au titre de la commission des lois. Nous sommes face à un système embolisé, à bout de souffle. Nous le savons, nous le constatons, nous le déplorons. Ce texte aurait pu, aurait dû, pallier les conséquences extrêmement graves de cette situation. Quelques éléments statistiques permettent d'en caractériser la dégradation.

Ce système implose en raison du nombre croissant de demandes, près de 65 000, même si ce nombre s'est stabilisé en 2014. Ce système implose du fait de la durée d'examen des demandes – près de deux ans –, du stock des dossiers en attente – environ 30 000 – et de son coût incontrôlable et incontrôlé, de l'ordre de 2 milliards d'euros selon la Cour des comptes.

Autre élément qui témoigne de ce que le système est à bout de souffle : chaque année environ 50 000 demandeurs d'asile sont déboutés. Selon les évaluations les plus positives, parmi eux, seuls 10 000, d'après les évaluations les plus positives, sont raccompagnés vers leur pays d'origine. Autrement dit,

mes chers collègues, chaque année, le système actuel de l'asile en France fabrique 40 000 sans-papiers. Ce chiffre doit nous alerter et aurait dû nous appeler à une réaction forte.

Au final, la politique d'asile est devenue la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins en France. Nous le savons, et nous le constatons en le déplorant.

Or nous n'avons plus les moyens d'une telle situation, et j'oserais dire d'un tel laxisme. Selon le rapport que vient de publier l'OCDE sur les indicateurs de l'intégration des immigrés en 2015, la France fait face en matière d'intégration des immigrés et de leurs enfants à des défis persistants. Selon l'OCDE, moins de trois immigrés sur cinq sont en situation d'emploi en France, 30 % des ménages immigrés sont en situation de pauvreté relative et les résultats scolaires des enfants d'immigrés sont faibles. Bref, ces chiffres traduisent la difficulté de notre pays – voire son incapacité – à intégrer les étrangers dans des conditions satisfaisantes. Il nous faut donc aujourd'hui changer radicalement de politique.

Dans ce double contexte, international et national, d'échec et de crise, cette lecture définitive nous laisse un goût amer, parce que nous partageons tous certes le même constat, mais votre texte constitue une occasion manquée et ne répond à aucun des problèmes auxquels il prétend s'atteler.

L'une des difficultés principales est liée aux délais de traitement, nous l'avons tous dit. Or ce projet de loi va, au contraire, rallonger la durée d'examen des demandes. Un exemple parmi d'autres à l'appui de cette affirmation : votre majorité a porté de façon irresponsable à cent vingt jours le délai à l'issue duquel le demandeur d'asile doit présenter sa demande après son arrivée, au lieu des quarante-vingt-dix prévus initialement.

Autre grand absent du projet de loi : le sujet de l'éloignement des demandeurs d'asile déboutés. J'évoquais les chiffres il y a quelques instants, la Cour des comptes estime que seuls 1 % des déboutés sont effectivement éloignés.

Pourtant, tant que la question de l'organisation systématique et rapide de leur retour ne sera pas réglée, le système actuel, quelles que soient les réformes qui y seront apportées, ne pourra fonctionner correctement et continuera de faire le jeu des filières de passeurs.

Pour remédier aux difficultés qui apparaissent en la matière, le Sénat avait adopté des dispositions extrêmement opportunes. Vous avez souhaité revenir sur ces dernières, et les avez rejetées avec une approche idéologique que je veux dénoncer, notamment de votre part, madame la rapporteure. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Vous avez balayé ces arguments d'un revers de la main. C'est regrettable, car ils auraient permis de simplifier les procédures et, pour le coup, d'accélérer vraiment les délais de traitement.

M. le ministre de l'intérieur nous avait dit solennellement, du haut de cette tribune, que la question de l'éloignement serait traitée dans le projet de loi relatif aux droits des étrangers que nous examinerons dans cet hémicycle lundi prochain. Nous considérons que c'était une erreur, mais nous voulions bien lui donner acte de cet engagement.

Or un amendement de votre majorité adopté en commission des lois a supprimé du texte sur le droit des étrangers – titre particulièrement original et inédit compte tenu de la

situation que rencontre notre pays – la nouvelle procédure accélérée d'obligation de quitter le territoire français, qui devait s'appliquer notamment aux déboutés du droit d'asile.

L'objectif de cette mesure était, je cite le ministre de l'intérieur : « de reconduire à la frontière tous ceux qui, déboutés du droit d'asile, n'ont pas le droit au séjour en France à un autre titre. Tout autre raisonnement serait irresponsable ». Le ministre de l'intérieur vient donc, selon ce raisonnement, de vous qualifier d'irresponsables puisque la majorité a voté la suppression d'une disposition qui, pourtant, nous paraissait indispensable et qui était la clé de ce nouveau texte. Du coup, il est totalement vidé de sa substance.

Cela contredit le ministre de l'intérieur qui affirmait que le texte sur le droit d'asile se voulait généreux, et que le texte sur l'éloignement allait le compléter, l'un n'allant pas sans l'autre. Le second texte est vidé de sa substance et le premier ne développera que des approches favorables aux filières et nourrira les dérives que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi ira-t-on à l'encontre de tous les objectifs qui ont été affirmés.

Pour conclure, madame la rapporteure, contrairement à ce que vous avez affirmé, il n'y a aucune volonté ici d'alimenter amalgames et stigmatisations au mépris du respect de la dignité humaine. Nous sommes tous attachés au principe du droit d'asile, nous l'avons dit. C'est l'honneur de notre pays d'accueillir les opprimés, les persécutés, c'est une réalité consubstantielle à l'approche universelle des valeurs exprimées par notre pays depuis des siècles.

Mais nous avons aussi la volonté de sauver notre système d'asile pour que celui-ci retrouve sa vocation première – l'accueil des populations opprimées dans leur pays d'origine – et pour éviter que sa seule vocation ne soit plus aujourd'hui que d'être une source d'immigration illégale.

Vous n'êtes pas les tenants de l'approche généreuse du cœur, contre ceux qui auraient un cœur de pierre. La fermeté au contraire garantira la stabilité du système de l'asile, sa persistance, sa sauvegarde – et c'est le seul moyen pour y parvenir. Au contraire, votre texte va le fragiliser, comme vont le faire les engagements que vient de prendre le Gouvernement, en contradiction totale avec les promesses du Président de la République et du Premier ministre. Ils nous avaient solennellement indiqué, notamment quand le Premier ministre est venu à Menton dans le département des Alpes-Maritimes, que jamais la France n'accepterait de quotas de migrants, de réfugiés ou de demandeurs d'asile.

Le Gouvernement vient d'accepter ces quotas de migrants, et 9 000 réfugiés seront accueillis dans notre pays dans les deux ans à venir. C'est une erreur, c'est une faute, c'est un appel à l'immigration illégale qui va accompagner ce message. Si l'on y ajoute le contenu de ce texte, ainsi que les dispositions du texte sur le droit des étrangers qui sera discuté lundi, vous êtes en train de bâtir une politique à la fois irresponsable et dangereuse, qui mettra en péril le système de l'asile en n'apportant aucune réponse à une situation qui ne peut plus durer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Richard.

M. Arnaud Richard. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, chère Sandrine, mes chers collègues, voilà le terme de longs mois de débats sur la réforme du droit d'asile.

Chacun s'accorde à décrire un système à bout de souffle, subissant une hausse constante de la demande, paralysé par un allongement inquiétant des délais et des coûts budgétaires croissants.

Madame la secrétaire d'État, cette réforme était bien évidemment nécessaire pour mettre fin aux carences qui nuisent aux victimes, qui ont un réel besoin de protection, et mettent à rude épreuve les personnels des préfectures, les travailleurs sociaux des différentes agences de l'État, ou encore les responsables des structures d'hébergement d'urgence.

Partant de ces constats, nous devons agir pour redonner son sens au droit d'asile, ce droit consubstantiel de la République, et mettre fin aux instrumentalisations et dérives dont il a malheureusement souvent fait l'objet.

La tâche n'était pas aisée. Elle l'était encore moins dans le contexte difficile que nous connaissons. Ces derniers mois ont été marqués par une arrivée massive de migrants aux frontières sud de l'Europe. Ces situations difficiles ont pesé sur nos débats. Dans un tel contexte, céder aux discours simplificateurs, réducteurs et schématiques aurait été une faute politique.

Mme Pascale Crozon. Très juste !

M. Arnaud Richard. Il n'en a rien été. Nos échanges ont été constructifs et ce projet de loi, malgré quelques imperfections – qui n'en a pas ? –, devrait apporter des améliorations nécessaires au meilleur fonctionnement de notre système d'asile.

Si ce texte est nécessaire pour traiter l'urgence, n'oublions pas pour autant que la réponse est et sera avant tout européenne.

Madame la rapporteure, je regrette que nos deux assemblées ne soient pas parvenues à établir un texte de compromis. Chacun des rapporteurs, à l'Assemblée nationale et au Sénat, s'y est pourtant essayé longuement. Nous partageons tous les mêmes objectifs : rendre notre système d'accueil plus efficace, permettre une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile et faciliter l'intégration des bénéficiaires de l'asile. Je tiens à saluer la qualité du travail de notre rapporteure, Sandrine Mazetier.

Nous aurions pu, à mon sens, tenir compte de certaines modifications apportées par nos collègues sénateurs. Je pense notamment au raccourcissement de certains délais, que notre assemblée a excessivement allongés par rapport au texte initial, comme le délai à l'expiration duquel l'autorité administrative peut considérer qu'une demande d'asile est tardive.

Quoi qu'il en soit, nous avons veillé tout au long des débats à ce que l'équilibre du projet de loi initial ne soit pas rompu, dans un sens qui aurait pu nuire à l'accueil des demandeurs d'asile ou, au contraire, qui aurait encouragé le détournement ou l'instrumentalisation de la procédure d'asile. Il me semble que nous sommes parvenus à établir un texte relativement équilibré et que nos débats, au cours des différentes lectures, ont permis de faire évoluer le texte de façon importante.

L'un des principaux apports de ce texte est la réorganisation du premier accueil. Ainsi que nous le soulignons, avec Jeanine Dubié, dans le rapport que nous avons rendu pour le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, cette réorganisation doit être conduite dans le but de rendre le premier accueil plus lisible et plus simple pour le deman-

deur, d'accélérer les premières étapes et de fluidifier la procédure, en évitant ainsi l'encombrement des services préfectoraux comme des opérateurs en charge de l'accueil.

La réforme des placements en procédure prioritaire, désormais qualifiée de procédure accélérée, est également à souligner. Cette notion a suscité de nombreuses critiques qui résultent, à mon sens, d'une certaine confusion concernant l'existence même de ces procédures, leur champ d'application, l'autorité administrative qui les engage et leurs conséquences sur le statut du demandeur.

En outre, la garantie d'un hébergement et d'un accompagnement adaptés aux demandeurs d'asile, à travers l'instauration d'un schéma national d'hébergement, la « familialisation » de l'allocation temporaire d'attente et la généralisation du caractère suspensif du recours devant la CNDA, constitue une avancée importante.

Je me félicite, par ailleurs, qu'un certain nombre de propositions émanant du groupe UDI aient été intégrées dans le texte. Je pense à celle qui consiste à équilibrer la charge de la preuve en prévoyant qu'il appartient au bénéficiaire de la protection subsidiaire de fournir la preuve qu'il peut encore y avoir droit, ou encore à celle qui rétablit les dispositions du projet de loi gouvernemental afin de permettre, dans certains cas spécifiques, d'appliquer la procédure accélérée aux fins d'examen de demandes d'asile de mineurs isolés.

En revanche, j'aurais souhaité être davantage entendu sur plusieurs autres points, dont certains sont développés dans le rapport que Jeanine Dubié et moi avons rendu pour le CEC.

Je pense notamment à la création d'un système d'information rassemblant tous les renseignements utiles au suivi des demandeurs d'asile. En effet, si la situation de ces derniers est connue par le service ou l'opérateur responsable, on constate que les échanges d'informations entre les différents acteurs répondent souvent à des processus complexes et inadaptés. La seule application générale n'est pas consultable par la plupart des acteurs, notamment par l'OFPRA, la CNDA et Pôle emploi. De manière générale, le caractère disparate et incomplet du système d'information rend le pilotage impossible et le travail quotidien des acteurs difficile – c'est peu dire ! À notre sens, il aurait été pertinent de construire un outil intégré, permettant de donner une visibilité sur l'ensemble du public des demandeurs d'asile et de gérer les droits des personnes d'une manière rapide, efficace et efficace.

De plus, nous aurions pu renforcer la professionnalisation de la CNDA en prévoyant la présence d'un rapporteur nommé parmi les personnels de la Cour.

Nous aurions également pu prendre davantage en compte la question de la procédure d'asile à la frontière. La procédure actuelle est très théorique et ne correspond pas à la réalité de la pratique constatée sur le terrain. En effet, un grand nombre de personnes ayant présenté des demandes que l'OFPRA considère comme manifestement infondées sont néanmoins libérées. Nous devons remédier à cette situation qui affaiblit considérablement la procédure. Dans cet objectif, j'avais notamment proposé d'inscrire dans la loi le fait que le juge des libertés et de la détention ne peut pas ordonner la libération d'un étranger en zone d'attente sur le seul fondement de l'existence de garanties de représentation – je reconnais le caractère paradoxal de cette proposition, monsieur le président de la commission des lois !

Nous devons faire des centres d'accueil des demandeurs d'asile – CADA – le dispositif central de la politique d'hébergement, car nous savons tous qu'une part importante des demandeurs est accueillie dans les structures d'hébergement d'urgence. C'est justement la problématique de l'hébergement d'urgence qui m'a amené à travailler sur le sujet de l'asile, après avoir visité, avec Danièle Hoffman-Rispal, différents centres d'hébergement d'urgence et centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS – en France.

Ainsi que j'ai pu l'indiquer lors des lectures précédentes, nous ne devons pas non plus négliger « l'après-asile », un sujet qui a été malheureusement assez peu abordé au cours de nos débats. Nous devons réfléchir aux moyens de favoriser l'intégration des personnes protégées.

Enfin, je défendrai, dans le cadre de cette lecture définitive, un amendement de Valérie Létard adopté par le Sénat en première et en nouvelle lectures. Il s'agit d'associer étroitement les communes et intercommunalités compétentes en matière d'habitat à l'amélioration du schéma régional. Il semble que cela soit la meilleure manière de créer, par une démarche concertée, les conditions d'une acceptation positive de l'accueil des demandeurs par la population d'un territoire.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues : en dépit de ces quelques réserves, je suis très heureux, comme Mme Crozon, d'avoir modestement contribué à l'élaboration de ce projet de loi, dont j'assume une part de la paternité. Nous étions quelques-uns à nous intéresser à ce sujet !

Mme Pascale Crozon. Absolument !

M. Arnaud Richard. Il me semble que ce projet de loi va plutôt dans le bon sens. Espérons qu'il redonne enfin sens au droit d'asile, auquel nous sommes tous très attachés dans notre pays ! C'est pourquoi le groupe UDI votera, en toute cohérence, ce projet de loi. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Gabriel Serville.

M. Gabriel Serville. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, mes chers collègues, le projet de loi réformant le droit d'asile dont nous débattons aujourd'hui en lecture définitive est de ceux qui provoquent inéluctablement des débats passionnés – car ils touchent à nos convictions politiques profondes – pour nous rassembler finalement autour d'un idéal républicain commun, celui-là même qui fait toujours de la France le pays des droits de l'homme.

Je tiens à saluer ici mes collègues, tant sur les bancs de l'Assemblée nationale que sur ceux du Sénat, qui, toutes couleurs politiques confondues, ont contribué à mettre sur la table l'ensemble des sujets liés à l'asile. Certes, même en lecture définitive, nous ne sommes pas tous d'accord. À certains égards, la déception persiste – j'y reviendrai tout à l'heure. Cependant, nul ne peut nier que nous avons su préserver le sens de nos valeurs de fraternité et d'humanisme.

En effet, en ces temps troubles où le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'homophobie, massivement relayés par l'ensemble des médias, pénètrent quotidiennement dans nos foyers, il est important de nous convaincre qu'il n'existe sur terre aucune race d'humains, mais bel et bien qu'une seule espèce humaine. Les frontières géopolitiques et culturelles, fruits de l'histoire, ne sauraient nous faire perdre de vue cette évidence.

Ce postulat, qui fonde la philosophie même de notre droit d'asile, ne doit cependant pas faire l'économie d'une prise en compte des réalités de nos territoires. Ces réalités, tant sociales qu'économiques, doivent impérativement nous amener à apporter à chaque problématique des réponses adaptées, certes conçues autour d'un objectif partagé par la nation tout entière, mais intégrant des éléments de territorialisation. C'est d'ailleurs vrai pour la quasi-totalité des sujets que nous abordons dans cet hémicycle, et je ne cesse de le rappeler lors de mes interventions.

Aussi, nul ne peut nier le contexte européen très préoccupant pour les migrants. Beaucoup de collègues avant moi ont rappelé les chiffres, qui sont tout à fait édifiants : depuis le début de l'année, plus de 100 000 migrants sont arrivés sur le vieux continent et près de 1 800 autres sont morts ou ont disparu en tentant la traversée de la Méditerranée.

Si les chiffres relatifs à la France sont pour la première fois en baisse, ils ne doivent pas nous faire oublier que des guerres se sont durablement installées à nos portes et que les mouvements migratoires consécutifs ne vont pas se tarir. J'irai même plus loin en affirmant qu'il nous faut impérativement garder à l'esprit l'idée que nous partageons en grande partie la responsabilité du chaos qui frappe certaines régions du monde. À titre d'exemple, comment ne pas évoquer le cas de la Libye, dont la situation désastreuse résulte d'une intervention militaire dont les conséquences n'avaient pas été correctement mesurées ?

Il était donc important que cette réforme permette de garantir les droits fondamentaux des personnes en souffrance dans leur pays d'origine et demandant asile dans le pays des droits de l'homme. À la lecture du texte dans sa version finale, il me semble pouvoir affirmer que tel est le cas.

Toutefois, je terminerai mon propos par un bémol faisant écho à la nécessaire prise en compte des réalités de terrain que j'évoquais précédemment. Madame la secrétaire d'État, madame la rapporteure, je ne peux pas vous cacher ma déception quant au fait que les spécificités guyanaises et mahoraises n'aient pas été mieux prises en compte, malgré les efforts réalisés dans la rédaction finale de ce texte. Je ne vois aucun antagonisme ni aucun paradoxe à mettre en exergue le besoin de créer des outils efficaces au bénéfice de ces deux territoires aux contextes géographiques et géopolitiques complètement différents de ceux de la France hexagonale, afin de mieux lutter contre l'aliénation locale du droit d'asile.

Je réitère donc ma demande : ces deux territoires de la Guyane et de Mayotte doivent faire l'objet d'une attention encore plus précise. De tels outils sont d'autant plus nécessaires qu'ils permettraient un traitement beaucoup plus rapide des demandes, souvent légitimes, qui pâtissent d'un système aujourd'hui au bord de l'asphyxie. Toutefois, des efforts ont été consentis, et on ne peut qu'espérer que leurs effets positifs se fassent rapidement sentir.

Aussi, et au regard de votre volonté affichée de redonner du sens au droit d'asile pour en faire une véritable incarnation de l'éthique de notre nation tout en apportant les garanties nécessaires pour éviter d'alourdir les charges de certaines collectivités, j'apporterai mon soutien à la version finale de ce projet de loi par un vote favorable. Je rappelle encore une fois que ma démarche est très personnelle et qu'elle ne s'oppose pas du tout au vote d'abstention de mes collègues du groupe GDR. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Françoise Bechtel.

Mme Marie-Françoise Bechtel. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, mes chers collègues, nous devons aujourd'hui examiner pour la dernière fois un projet de loi qui se veut un texte de responsabilité dans une situation difficile. On dit souvent ces choses-là, sur de nombreux sujets, mais quel sujet plus délicat que celui de l'asile aujourd'hui ?

Nos débats l'ont montré et le montreront sans doute encore : de véritables obstacles se dressent devant tout système rationnel, cohérent et en même temps juste qui pourrait permettre, dans notre tradition constitutionnelle, de traduire ce que sont aujourd'hui les besoins de l'asile.

Ces difficultés se matérialisent dans le fait que le Sénat qui, dans ce que l'on appelle souvent à juste titre sa sagesse, contribue souvent à rééquilibrer un texte, a, en l'occurrence, plutôt déséquilibré celui-ci. Pour ma part, je crois fermement qu'il faut revenir à l'équilibre initial tel qu'il avait été dessiné par le Gouvernement, la commission et enfin le vote majoritaire.

C'est la première fois que nous avons affaire à un texte qui accorde une telle place à un dispositif matériel au sein de procédures juridiques. Seul un hébergement bien organisé, bien planifié – mon cher collègue Chassaigne, je crois pour ma part à l'hébergement planifié...

M. André Chassaigne. Pas le Gosplan tout de même ! (*Sourires.*)

Mme Marie-Françoise Bechtel. ...peut permettre aux procédures de se développer utilement : telle est l'idée principale portée par ce texte.

Ces procédures, faut-il le rappeler, sont respectueuses des droits et reprennent largement la jurisprudence de la juridiction administrative, mais aussi un certain nombre de règles européennes, tout cela perfectionnant les procédures sans pour autant rendre les choix trop laborieux et, surtout, trop longs.

Sur le plan matériel, au moins sur deux sujets, le Sénat n'a pas été bien inspiré. Il a tout d'abord voulu priver les déboutés du droit d'asile d'un hébergement. Or, ce n'est pas une bonne chose, mon cher collègue Ciotti, que d'envoyer dans la nature, si je puis dire, un grand nombre de déboutés du droit d'asile, ceux-là même pour lesquels vous appelez de vos vœux une reconduite à la frontière la plus rapide possible. Cela n'est pas très logique.

Ensuite, le Sénat a raccourci le délai laissé à l'OFPRA, délai qui avait été extrêmement bien calibré sur neuf mois. Or, c'est rendre là aussi les choses complètement impossibles. Si l'on veut que les demandeurs d'asile restent dans la nature, autant donner à l'OFPRA un délai irréaliste pour statuer.

Sur le plan juridique, au moins deux amendements du Sénat n'ont pas de véritable justification et sont même douteux. Je pense à la vocation de la CNDA, laquelle est une juridiction administrative spécialisée. Il me semble tout à fait contraire à ce principe de spécialité de vouloir la faire statuer sur le contentieux de l'entrée et du séjour, même dans un champ limité, car ce n'est pas sa vocation.

Un autre élément juridique introduit pas le Sénat me semble tout à fait douteux, celui qui transforme le rejet définitif d'une demande d'asile en obligation de quitter le territoire français – OQTF. Là encore, cette disposition est même douteuse sur le plan constitutionnel. Il peut toujours y

avoir un motif à demander à être sur le territoire français et un rejet de la demande d'asile ne peut en aucun cas s'assimiler à un rejet définitif valant pour tous les motifs.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'appelle de mes vœux, comme d'autres orateurs avant moi, le retour au texte équilibré que nous avons beaucoup travaillé en première lecture. Nous sommes certes dans une situation difficile qu'il ne faut cependant pas surévaluer comme l'a très bien dit notre rapporteure Sandrine Mazetier, que je salue pour le travail solide et sérieux qu'elle a mené. Ce ne sont pas tellement les chiffres qui font des demandeurs d'asile une sorte de chiffon rouge sur le territoire de notre République et, hélas, sur les plages européennes. Ce sont les conditions, relayées par les médias, dans lesquelles débarquent sur ces plages, italiennes notamment, un certain nombre de demandeurs d'asile.

Il ne faudra pas oublier, comme cela a été très bien évoqué par l'orateur précédent, que tout cela soulève une question de politique extérieure et que la malheureuse expédition en Libye menée dans un esprit jusqu'au-boutiste par M. Sarkozy et M. Cameron à l'époque est directement à l'origine des radeaux, fardeaux et bateaux entiers de migrants qui débarquent aujourd'hui sur les côtes italiennes. Il ne faut pas l'oublier.

Je terminerai mon propos en rappelant que nous avons des piliers solides avec l'OFPRA, organe administratif dont les moyens sont à juste titre renforcés et auquel nous pouvons faire entièrement confiance, la Commission nationale du droit d'asile, marquée par plus de diversité, et enfin le Conseil d'État, qui est un juge extrêmement vigilant du droit d'asile et même des conditions générales de séjour des demandeurs.

J'espère que nous aboutirons à un texte à la fois équilibré et efficace. Il faut répondre aux peurs par l'efficacité et aux fantasmes par le droit.

M. Christophe Premat. Très bien !

Mme Marie-Françoise Bechtel. J'espère que nous y arriverons avec ce texte. En tout état de cause, nous essayons tous d'y contribuer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le président de la commission, madame la rapporteure, nous arrivons au terme de l'examen du projet de loi relatif à la réforme de l'asile.

Lors des différents débats, à l'Assemblée et au Sénat, nous avons souligné que le droit d'asile n'avait pas vocation à être remis en cause, mais qu'il nécessitait une réforme profonde, nous sommes tous d'accord pour le reconnaître.

Fidèle aux valeurs qui fondent notre République, la France accueille, depuis plus de deux siècles, les personnes persécutées dans leur pays d'origine.

Cependant, aujourd'hui, notre système est au bord de l'asphyxie, nous le reconnaissons tous. En effet, en raison de l'augmentation constante des demandes d'asile, les délais de traitement s'allongent, et les règles sont alors dévoyées. De ce fait, notre système s'est transformé, malgré lui, en ticket d'entrée en France pour les clandestins. Cette situation n'est plus tenable.

Aussi, au terme de nos débats, permettez-moi d'exprimer de nouveau l'immense inquiétude que suscite ce texte – et d'une manière générale, votre politique migratoire. Nous

aurons l'occasion d'y revenir prochainement lors de l'examen du projet loi relatif au droit des étrangers en France. Ce texte qui pourrait aller dans le bon sens – je pense notamment à la carte de séjour pluriannuelle –, masque en réalité un nouvel assouplissement des conditions d'accueil des étrangers en France.

Sur la question du droit d'asile, vous n'avez pas daigné prendre en compte les différentes mises en garde formulées par la Cour des comptes, le Comité d'évaluation et de contrôle de notre assemblée, ou encore par plusieurs parlementaires. Mon collègue Éric Ciotti, rapporteur pour avis du budget relatif à l'asile, tire depuis trois ans la sonnette d'alarme sur l'insoutenabilité financière de votre politique.

Alors même que le constat est sans appel, que notre système d'asile est à bout de souffle, que des centaines et des centaines de migrants continuent d'affluer chaque semaine sur les côtes nord de la Méditerranée, vous préférez faire la sourde oreille et ne procédez qu'à du rapiéçage.

Cette réforme n'est pas celle que nous souhaitons. En effet, les solutions proposées ne permettront pas de sauver durablement notre politique d'accueil des demandeurs d'asile. Pis, elles risquent d'aggraver les dysfonctionnements actuels.

Votre majorité se contente, hélas, d'un texte qui passe totalement à côté des véritables réformes. Or les maux que nous devons traiter, nous les connaissons.

Le système implose sous l'effet de l'augmentation constante des demandes. Cette hausse des demandes s'explique surtout par un détournement de procédure de la part d'étrangers, qui voient dans la procédure d'asile un moyen comme un autre de se maintenir clandestinement en France, sans droit ni titre.

Il faut le reconnaître, certains immigrés invoquent le droit d'asile, mais sont en réalité poussés à migrer pour des raisons économiques, ce que l'on peut comprendre, mais qui met en danger toute la procédure du droit d'asile. Aussi, je déplore que notre Assemblée soit revenue sur l'ensemble des dispositions adoptées au Sénat qui visaient à faciliter l'éloignement des personnes s'étant vu définitivement refuser l'asile.

Actuellement, il existe de réelles difficultés pour exécuter les obligations de quitter le territoire français des demandeurs d'asile déboutés. Seuls 1 % des déboutés de la demande d'asile quittent effectivement le territoire. Ce n'est pas admissible ! Or vous avez repoussé nos propositions qui visaient à ce que la décision définitive de rejet prononcée par l'OFPRA ou la CNDA vaille obligation automatique de quitter le territoire français. Cette obstination est regrettable. Avec ce refus, madame la secrétaire d'État, vous faites en réalité des formalités de demande d'asile la principale fabrique de clandestins qui désormais restent en France.

Rien ne dissuadera donc les migrants qui arrivent sur notre territoire, pas même l'obligation de quitter le territoire en cas de rejet de leur demande puisque dans la grande majorité des cas, l'OQTF n'est pas effective. Des dizaines de milliers de candidats à l'immigration clandestine, qui ne sont pas de vrais réfugiés politiques, continueront donc de détourner les procédures pour se maintenir illégalement en France.

Au final, ce texte est totalement silencieux sur la question de l'éloignement des demandeurs d'asile déboutés. Pourtant, tant que la question de l'organisation systématique et rapide des déboutés ne sera pas réglée, le système ne pourra pas fonctionner correctement et fera le jeu des filières clandestines.

De toute évidence, rien n'est fait au niveau national pour lutter contre l'immigration illégale qui nuit à l'exercice effectif du droit d'asile. C'est la raison pour laquelle je m'opposerai à ce texte.

Je profite de la minute qui me reste pour dire que rien n'est fait au niveau européen, je l'ai du reste rappelé lors du débat en première lecture. Au Conseil de l'Europe, je préside la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. Quand j'entends parler de répartition de migrants en situation irrégulière entre pays sur trois ans, je dis qu'on est loin du compte.

Le vrai débat que nous devrions avoir au niveau européen devrait porter d'abord sur la façon de protéger nos frontières. Comment, tout en respectant le droit d'asile, faire en sorte que la procédure ne soit pas détournée et que, comme c'est le cas actuellement, des centaines, voire des milliers de personnes certains week-ends, débarquent sur les côtes méditerranéennes et restent définitivement sur le sol européen ?

Les semaines qui viennent de s'écouler ont, hélas, montré que l'Europe a complètement abdicqué en matière de défense de ses frontières. L'Europe s'est résignée à un afflux de migrants qu'elle essaie plus ou moins de répartir. Répartir des clandestins n'est pas une politique acceptable. Ce que nous attendons de la France et de l'Europe, c'est une politique migratoire qui permette de respecter ceux qui, légalement, ont droit à l'asile politique en France.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marion Maréchal-Le Pen.

Mme Marion Maréchal-Le Pen. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, le droit d'asile, tradition séculaire de notre pays est aujourd'hui gravement menacé. Cet asile qui fait notre honneur est maintenant notre fardeau en devenant la principale filière d'immigration clandestine de notre pays.

Faute de réforme satisfaisante, ces conflits ethniques et religieux sont importés dans nos villes – je pense notamment à Calais – au grand dam des Français qui vivent sur place. Le tout agité par les mascarades médiatiques de l'extrême-gauche qui se garde bien d'un soutien aussi fervent et ému à nos agriculteurs, nos petits retraités ou nos mères isolées qui vivent sous le seuil de pauvreté.

M. André Chassaigne. Ce n'est pas vrai !

Mme Marion Maréchal-Le Pen. Alors que le système implose sous l'augmentation du nombre de demandeurs, cette réforme va, au contraire, encourager des dizaines de milliers de demandeurs supplémentaires. Le Gouvernement use et abuse de la générosité du peuple français qui n'ose s'élever contre ce phénomène au risque de se voir immédiatement qualifié de xénophobe, de raciste, d'égoïste.

Le problème de fond se trouve dans l'abandon de nos frontières que l'Union européenne n'a jamais su combler et tout simplement dans l'inapplication de la loi française. Dans les faits, l'immense majorité des personnes déboutées du droit d'asile ne quittent jamais le territoire et se maintiennent en toute illégalité.

L'asile devient donc une machine à clandestinité. Les stratégies d'évitement sont nombreuses : des procédures parallèles, telles que la procédure « étrangers malades », en passant par la circulaire Valls permettant une régularisation au bout de cinq ans ou encore l'annulation de vols retour à cause de l'absence d'un membre de la famille. La loi du

31 décembre 2012, mettant fin au placement en garde à vue des étrangers irréguliers, rend plus complexe encore l'exécution des obligations de quitter le territoire français.

Loin d'endiguer l'explosion des demandes et la réduction des délais de procédure, cette réforme aggrave la situation avec la réunification familiale étendue aux conjoints et concubins, la systématisation du recours et le risque de la multiplication des contentieux facilitée par l'aide juridictionnelle.

Les 11 000 places supplémentaires qui vont être créées seront autant de nouvelles places saturées demain si aucune réponse n'est apportée en amont aux flux d'immigration incontrôlés.

Pendant ce temps, l'hébergement d'urgence de droit commun se retrouve engorgé par les déboutés et les demandeurs d'asile, lesquels constituent ainsi 25 à 60 % des occupants de structures généralistes. Le budget du programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » s'en trouve fortement affecté avec une augmentation de 675 millions d'euros sur les six dernières années, au profit essentiellement des demandeurs et déboutés.

Le refus de loger demandeurs et déboutés s'avère impossible au nom des principes de continuité et d'inconditionnalité de l'accueil. L'essence même du programme consacré à l'insertion est totalement dévoyée. Il convient de revoir ces principes, institués notamment par la loi DALO, en excluant les déboutés et les demandeurs.

Le Gouvernement est généreux avec l'argent de nos compatriotes : près de 1,2 milliard d'euros par an, dont 430 millions d'aide médicale d'État et près de 360 millions pour les frais d'éducation.

La réforme des allocations allouées aux demandeurs n'en diminuera pas les coûts qui ne cessent de croître : l'allocation temporaire d'attente, l'ATA, a augmenté de 179 % en quatre ans ! Alors qu'un demandeur coûte 340 euros par mois, bien au-dessus des 200 euros mensuels en moyenne en Europe, les bénéficiaires de l'allocation ont augmenté de 131 % ! Et votre réforme qui étend l'ADA aux bénéficiaires de la protection temporaire et la module selon la situation familiale, entraînera une explosion du budget de l'asile.

Or les demandeurs bénéficient déjà de nombreuses prises en charge de santé, de transports, et sont nourris et logés par les associations et l'État. L'ADA est une dépense inacceptable au regard des 750 000 ménages pauvres de notre pays.

L'explosion du nombre de demandeurs d'asile n'est pas sans lien avec les 100 000 personnes échouées sur les côtes européennes depuis le début de l'année. Le tombeau méditerranéen représente un trafic juteux pour les réseaux de passeurs de près de 5,8 milliards d'euros selon une estimation de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'ONUDD. Un trafic que l'Union européenne va encore accélérer en allant récupérer les bateaux de clandestins pour les ramener sur nos côtes ! À l'inverse, en les ramenant au port d'origine, l'Australie affiche zéro mort dans ses eaux territoriales depuis l'application d'une politique de dissuasion.

Les filières criminelles s'engouffrent dans le laxisme français et profitent du chaos libyen que vous avez laissé après votre passage.

Si rien n'est fait, notre système d'asile est donc à terme condamné. Vous préférez continuer à endetter les générations futures pour satisfaire votre bonne conscience, préservés

que vous êtes de toutes les conséquences économiques, sociales, identitaires et sécuritaires qu'entraîne ce dévoiement du droit d'asile. Je voterai donc contre ce texte qui n'apporte aucune réponse satisfaisante.

Mme la présidente. La discussion générale est close.

TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE

Mme la présidente. J'appelle maintenant, conformément à l'article 114, alinéa 3, du règlement, le projet de loi dans le texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

J'appelle l'Assemblée à statuer d'abord sur les amendements dont je suis saisie.

M. Éric Ciotti. Cet amendement tend à préciser que l'OFPRA a l'obligation, et non pas la faculté, de mettre fin au statut de réfugié dès lors qu'est constatée une clause de cessation ou d'exclusion telle qu'elle a été prévue par la convention de Genève.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure, pour donner l'avis de la commission.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Avis défavorable. Je rappelle que ce texte consacre, au contraire, l'indépendance fonctionnelle de l'OFPRA, à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Même avis.

(L'amendement n° 8 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 9.

M. Éric Ciotti. Cet amendement tend à réintroduire les menaces graves à la sécurité publique parmi les éléments permettant d'exclure une personne du statut de réfugié ou de mettre fin à sa protection. Son adoption relèverait de la simple logique et il avait du reste été adopté par le Sénat. La notion de sécurité publique permettrait de couvrir le cas où une personne ne présenterait pas un danger pour les institutions, mais pour la sécurité sur le territoire, et n'aurait de ce fait pas vocation à être protégée par la France. C'est un principe de bon sens.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Avis défavorable. Nous avons déjà débattu de cette définition, qui serait beaucoup trop large et probablement contraire aux conventions.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Même avis.

(L'amendement n° 9 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 6 et 10.

La parole est à Mme Sandrine Mazetier pour soutenir l'amendement n° 6.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Cet amendement a pour objet de cadrer les motifs pour lesquels la protection peut être retirée. Une rédaction très large avait été adoptée au Sénat, que nous avons resserrée. Je reprends cette nouvelle rédaction du Sénat, qui me paraît cette fois satisfaisante.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 10.

M. Éric Ciotti. Il est défendu. Même argumentation.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Avis favorable. Il s'agit d'une clarification qui va dans le bon sens.

(Les amendements identiques n° 6 et 10 sont adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 23.

M. Éric Ciotti. Il est défendu. J'ai exposé la même argumentation à propos de mon amendement n° 8.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Même avis.

L'amendement n° 23 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Mazetier pour soutenir l'amendement n° 7.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

(L'amendement n° 7, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 13.

M. Éric Ciotti. Cet amendement est au cœur des objectifs assignés au projet de loi que nous examinons, qui vise à raccourcir les délais d'examen devant l'OFPRA et la CNDA. Nous souscrivons tous à cet objectif, car nous constatons que ce délai avoisine désormais les deux ans, ce qui se traduit par une embolie totale du système de l'asile.

Le ministre a fixé à la tribune l'objectif d'une durée de trois mois : nous proposons, avec cet amendement, d'inscrire ce délai dans la loi afin que nous puissions atteindre réellement cet objectif, qui doit avoir une portée normative et n'être plus seulement une déclaration d'intention jamais suivie d'effet. Pour que nous ayons les moyens d'observer ce délai, la loi doit l'imposer, faute de quoi ce texte sera une coquille vide – une de plus.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Avis défavorable. Ce qui permet de tenir les délais, c'est de donner à l'OFPRA des moyens, moyens que vous ne lui avez jamais donnés. Ce gouvernement a créé très récemment 55 postes à l'OFPRA et en a également créé à l'Office français de l'immigration et de l'intégration. C'est ainsi que l'on pourra tenir les délais, et non pas en les inscrivant dans le marbre de la loi sans d'ailleurs prévoir aucune sanction s'ils ne sont pas respectés.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Même avis.

(L'amendement n° 13 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Éric Ciotti. Cet amendement procède du même esprit. Vous êtes revenus sur des dispositions fixant un délai maximal de 90 jours après l'arrivée sur le territoire national pour déposer la demande d'asile et avez porté ce délai à 120 jours. C'est une erreur, une faute, qui ne peut que contribuer à accroître les motifs de fraude et à faire davantage encore de l'asile le premier moyen d'entrée illégale sur le territoire pour des étrangers. Nous proposons donc de revenir, *a minima*, au délai de 90 jours, qui nous semble largement suffisant pour formuler une demande d'asile sur le territoire national.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Avis défavorable. Ce qui a énormément allongé les délais, c'est la condition que vous aviez instituée d'une domiciliation préalable à tout dépôt de demande d'asile. Cette mesure a eu pour conséquence que des demandeurs d'asile sans droit ni titre erraient durant des mois sur le territoire français avant de pouvoir seulement déposer une demande d'asile. Les délais que nous proposons d'instaurer permettront d'aller plus vite et d'être plus efficaces.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Défavorable.

(L'amendement n° 3 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 17.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Cet amendement tend à lever une ambiguïté rédactionnelle.

(L'amendement n° 17, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 4.

M. Éric Ciotti. Toujours dans le même esprit, cet amendement vise à rétablir la disposition initialement adoptée par le Sénat, qui dispose que la clôture d'une demande d'asile intervient lorsque le demandeur a abandonné son lieu d'hébergement ou n'a pas respecté le contrôle administratif auquel il était astreint, sauf motif légitime.

Une fois de plus, votre approche très idéologique favorisera la fraude et le détournement de procédure. Nous défendons, à l'inverse, une attitude beaucoup plus ferme et rigoureuse, qui permettra d'éviter les détournements de procédure que l'on constate malheureusement de plus en plus fréquemment.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Avis défavorable. L'abandon du lieu d'hébergement entraîne la perte des conditions d'accueil et de l'allocation pour le demandeur d'asile, mais en aucun cas la disparition des motifs sur lesquels se fonde sa demande d'asile, à savoir les persécutions et un risque pour sa vie.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Même avis.

(L'amendement n° 4 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 22.

Mme Clotilde Valter, *secrétaire d'État*. Il s'agit d'un amendement de coordination.

(L'amendement n° 22, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 19.

Mme Clotilde Valter, *secrétaire d'État*. Cet amendement vise à modifier les conditions de renouvellement des mandats des magistrats permanents à la CNDA. J'en ai donné tout à l'heure l'explication dans mon intervention liminaire et je n'y reviendrai donc pas, sauf questions.

(L'amendement n° 19, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Larrivé, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Guillaume Larrivé. Une nouvelle fois, le groupe Les Républicains est amené à présenter sur ce texte un amendement invitant la majorité à suivre le Gouvernement – c'est un paradoxe ! En réalité, le Gouvernement, désireux de faire plaisir à l'aile gauche de sa majorité, a accepté, au fil des lectures, des amendements détricotant ses intentions initiales, au point que ce texte est désormais entièrement vidé de sa substance. M. Bernard Cazeneuve est venu prétendre qu'il entendait réduire les délais d'instruction des demandes d'asile et accélérer la procédure de leur examen mais, en réalité, au fil des amendements, vous allez allonger ces délais.

Cet amendement technique, très important, propose simplement de revenir au délai de sept jours initialement prévu par le projet de loi pour le recours suspensif contre une décision de transfert d'un demandeur placé en procédure « Dublin ». Nous ne comprenons pas – ou, plutôt, nous comprenons trop bien – les raisons politiques pour lesquelles le Gouvernement formulera, j'en suis convaincu, un avis défavorable au rétablissement de sa propre rédaction.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, *rapporteuse*. Avis défavorable. On voit à quel point les arguments du groupe Les Républicains sont grotesques. L'amendement tend en effet à réduire de sept jours le délai de recours permettant de contester le choix du pays vers lequel le demandeur d'asile sera reconduit, en vue du réexamen de la demande d'asile.

M. Guillaume Larrivé. Le projet de loi est-il grotesque ? Il colle au projet de loi initial !

Mme Sandrine Mazetier, *rapporteuse*. Ces délais n'ont rien de commun avec les mois de délais d'examen induits par les mesures que vous avez instaurées.

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous invite à préserver le ton calme qui a jusqu'ici prévalu dans notre débat.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, *secrétaire d'État*. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement et souhaite s'en tenir à la version déjà adoptée par l'Assemblée.

(L'amendement n° 5 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 14.

M. Éric Ciotti. Après la question des délais, balayée par Mme la rapporteure avec l'idéologie qui la caractérise et qui a malheureusement influencé tous ces débats, vidant ce texte de sa substance et le rendant encore plus dangereux, cet

amendement concerne les centres d'hébergement dédiés. Ce dispositif avait été évoqué voici quelques mois par le Gouvernement comme étant une avancée importante, propre à consolider le dispositif de demande d'asile et, surtout, à contribuer à la lutte contre la fraude.

Nous avons dit, et la Cour des comptes avec nous – à défaut d'écouter les Républicains, peut-être l'écouteriez-vous, elle –, que 1 % seulement des déboutés au droit d'asile sont éloignés du territoire national, faute de possibilité efficace, pragmatique et concrète d'engager les procédures d'OQTF, notamment parce que les personnes concernées se soustraient aux contrôles permettant leur mise en œuvre. Il faut donc mettre en place des centres dédiés où les déboutés puissent être assignés à résidence. Tel est le sens de cet amendement. Il s'agit là d'un point essentiel et j'espère que vous reviendrez à un peu plus de lucidité pour rendre de la consistance à un texte qui en est aujourd'hui complètement dépourvu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, *rapporteuse*. Avis défavorable. Le droit actuel permet déjà d'assigner à résidence un débouté et cet amendement est donc inutile, comme souvent les propositions de pur affichage du groupe Les Républicains.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, *secrétaire d'État*. Même avis.

(L'amendement n° 14 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Richard, pour soutenir l'amendement n° 1.

M. Arnaud Richard. Comme je l'ai déjà indiqué lors de la discussion générale, cet amendement tend à revenir sur les dispositions adoptées par le Sénat en nouvelle lecture pour ce qui concerne l'hébergement et la constitution de nouvelles places pour les demandeurs d'asile. La consultation de la conférence territoriale de l'action publique sur le schéma régional déclinant le schéma national d'accueil a été supprimée en nouvelle lecture par l'Assemblée. L'amendement tend donc à réintroduire ces dispositions.

On peut tout à fait concevoir que, comme c'est le cas pour les emplacements destinés aux gens du voyage, les collectivités – communes ou intercommunalités – soient associées à ce travail. En effet, l'exercice est difficile et l'on ne créera pas de places d'accueil pour les demandeurs d'asile sans l'accord ni la volonté des acteurs de terrain que sont les maires ou les présidents d'intercommunalités.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Sandrine Mazetier, *rapporteuse*. Avis défavorable, même si je partage absolument l'esprit de cet amendement et la position de Mme Létard, à qui je tiens à rendre hommage – comme à vous, du reste, monsieur Richard. Nous avons en effet substitué à la rédaction proposée par Mme Létard une rédaction plus précise et plus efficace pour associer les collectivités locales, qui prévoit la consultation du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, lequel est l'instance adéquate pour une concertation sur ces questions. Cet organisme existe depuis 2004, même s'il a été revu par la loi NOTRe.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Clotilde Valter, *secrétaire d'État*. Je donne un avis défavorable à cet amendement parce que la consultation proposée pose des contraintes qui nous semblent excessives. En revanche, le ministre de l'intérieur est prêt, dans les

instructions qu'il donnera aux préfets de région, à intégrer les préoccupations qui se seront exprimées localement ; c'est un engagement de sa part, que je porte ici devant vous.

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Richard.

M. Arnaud Richard. Je remercie Mme la secrétaire d'État de se faire l'écho de son collègue, lequel laisse entendre qu'il sera à l'écoute des maires – c'est la moindre des choses pour un gouvernement et pour un ministre de l'intérieur ! Cela va mieux en le disant et en l'écrivant, me répondez-vous ; mais cela m'inquiète un peu quand même parce que s'il l'écrit, c'est qu'il pourrait imaginer de le faire sans l'avis des maires !

Je ne suis donc pas totalement rassuré, madame la secrétaire d'État, si vous me permettez cette incise, sur la volonté du Gouvernement de produire ces places d'accueil de demandeurs d'asile avec l'accord plein et entier des acteurs locaux que sont les maires.

(L'amendement n° 1 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 16.

M. Éric Ciotti. Il est défendu.

(L'amendement n° 16, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Mazetier, pour soutenir l'amendement n° 2.

Mme Sandrine Mazetier, rapporteure. Rédactionnel.

(L'amendement n° 2, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 15.

M. Éric Ciotti. Le présent amendement vise à souligner les failles du système actuel. Ainsi, en Île-de-France, les places d'hébergement d'urgence, normalement réservées aux personnes sans abri en situation de détresse – médicale, psychique ou sociale –, sont-elles très fréquemment occupées par des demandeurs d'asile ; or ce n'est pas leur vocation. Cet amendement vise donc à rétablir, comme l'avait prévu le Sénat, l'article 19 *quater* qui précise les limites du recours au dispositif d'hébergement d'urgence.

(L'amendement n° 15, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 20.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Rédactionnel.

(L'amendement n° 20, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 21.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Il s'agit d'un amendement de coordination.

(L'amendement n° 21, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour soutenir l'amendement n° 18.

Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État. Le présent amendement explicite les conditions d'entrée en vigueur du texte, qui sont assez précises. Je propose de ne pas les détailler, à moins qu'une question ne soit posée.

(L'amendement n° 18, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des amendements.

Je n'ai pas reçu de demande d'explication de vote.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix le projet de loi dans le texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifié par les amendements qui viennent d'être adoptés.

(Le projet de loi est adopté.)

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi organique relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté ;

Discussion du projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre-mer.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

La Directrice du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale

CATHERINE JOLY